



UNIVERSITÉ DE TOURS - CENTRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE LA RENAISSANCE

Lila CHARBEY

L'insertion professionnelle des immigrés dans les métiers de bouche : la place des associations

Le cas du *Refugee Food* à Tours

Mémoire de recherche Master 2

Sous la direction de Gilles TÉTART
2025

Parcours Alimentation : Patrimoines, Cultures et Transitions de la Mention Histoire, Civilisation, Patrimoine.

Stage long dans le laboratoire CITERES encadré par Laura VERDELLI



Remerciement

Le choix, l'enquête, l'écriture de ce mémoire n'auraient pu avoir lieu sans les personnes inspirantes qui m'ont accompagné tout au long de ce processus.

Je souhaite d'abord remercier les personnes s'étant pliées à l'exercice de l'entretien sous leur nom d'emprunt : Laura, Kalie, Gozeïl, Hosssain, Anslan ; d'avoir partagé leur parcours, leurs aspirations, leur temps, leurs réponses, leurs confessions, leur engouement.

Merci ensuite à Pauline qui m'a fait entrer dans sa cuisine et son petit monde ; de m'avoir fait confiance et permis un accès illimité à son restaurant pour mes observations.

Je remercie aussi toute l'unité tourangelle du *Refugee Food*, pour m'avoir permis une expérience unique à leur côté.

Je souhaite remercier mon directeur de mémoire, Gilles TÉTART, d'avoir contribué à ouvrir une discussion stimulante, alimentant ainsi les pistes de réflexion. Merci à lui pour ses conseils avisés.

Je remercie Laura VERDELLI, qui a tenu la place de directrice de stage au sein du laboratoire de recherche CITERES lors de cette recherche. Je lui suis reconnaissante de son temps donné, de son adaptabilité, de son attention ainsi que de ses conseils de contact et de travail.

Merci à Lilian pour ses relectures attentives, ses conseils, son enthousiasme. Merci à lui pour sa patience tout au long des années, pour son adaptabilité, pour ses recherches, pour son implication et sa douceur.

Merci à mes parents pour leurs soutiens indéfectibles. Je remercie particulièrement ma mère d'avoir ajusté son temps au gré de mes envois tardifs pour relecture.

Merci à Laura M. pour son amitié réconfortante, ses appels encourageants et sa bonne humeur contagieuse.

Merci à Louane pour ses longues discussions rassurantes, sa disponibilité, son soutien et sa confiance.

Merci à mes ami.e.s pour leur implication dans ce mémoire, leur attention, leurs intérêts pour le sujet.

Remerciement.....	2
Introduction	5
Partie I. Présentation du terrain et méthodologie	8
Chapitre 1 : Terrain	8
Chapitre 2 : Définition.....	11
Chapitre 3 : Historiographie.....	18
Partie II. Contexte politique de la migration en France, l'état des politiques migratoires et des études sur une population étrangère.	22
Chapitre 1 : Histoire de l'immigration	22
Chapitre 2 : Des politiques migratoires précarisantes.....	29
Le rôle de l'État et ses subventions.....	29
Des politiques contraignantes.....	30
Européanisation des politiques migratoires.....	33
Une présence accrue de l'illégalité.....	35
Chapitre 3 : Des outils d'insertion peu efficace	39
La formation, une voie vers l'autonomie	39
Politique migratoire d'insertion et politique de la ville.....	40
Des métiers peu qualifiés	41
Métier en tension.....	43
Chapitre 4 : Statistique et ressources.....	45
Privatisation des ressources.....	50
Communication inter-acteurs	51
Conclusion.....	52
Partie III : Les pôles de négociation et de mise en valeur d'une ressource culinaire dans le cas d'insertion professionnelle dans les métiers de bouche.	55
Chapitre 1 : Apprendre et transmettre	55
Premier apprentissage : la formation.....	55
La cuisine comme vecteur de mise en avant d'une ressource culinaire.....	59
Une réponse à ses besoins	62
Diversité de trajectoire	64
Chapitre 2 : Compenser des contraintes par la valorisation d'une ressource culinaire.....	65
Conscientisation d'une ressource	66
Le vecteur de la langue.....	71
Chapitre 3 : Réception de la culture alimentaire étrangère en France.....	77
Stabilisation des identités.....	79
Conclusion.....	82
Partie IV : La place des associations dans l'insertion professionnelle des immigrés.	84
Chapitre 1 : Le rôle des associations	84

Financement public et rôle des associations	84
Les conséquences du financement public sur les structures associatives	86
Tri et public ciblé	86
Professionnalisation des associations.....	87
Règles tacites et explicites.....	89
Unité locale et nationale	90
Chapitre 2 : La mise en place de la valorisation au <i>Refugee Food Festival</i>	91
Processus de valorisation au <i>Refugee Food Festival</i>	91
Particularité de la réception de la culture culinaire	95
Les rapports sociaux dans le secteur de la restauration.....	96
Chapitre 3 : Une lutte contre l’image misérabiliste des réfugiés	97
Le poids de l’administration.....	97
Représentation sociale.....	99
Récit du parcours migratoire	101
Association et militantisme	102
Conclusion.....	103
Conclusion.....	105
Liste des abréviations	109
Bibliographie.....	110
Annexes	Erreur ! Signet non défini.
Tableaux et images utilisés dans le mémoire :	Erreur ! Signet non défini.
Entretiens.....	Erreur ! Signet non défini.
Guides d’entretien	Erreur ! Signet non défini.
Tableau des enquêtes.....	Erreur ! Signet non défini.
Hossain.....	Erreur ! Signet non défini.
Kalie	Erreur ! Signet non défini.
Laura.....	Erreur ! Signet non défini.
Anslan.....	Erreur ! Signet non défini.
Gozeïl	Erreur ! Signet non défini.
Observations.....	Erreur ! Signet non défini.
Résumé	Erreur ! Signet non défini.

Introduction

La question de l'alimentation est universelle car nécessaire à la survie. Son étude en est de ce fait particulièrement intéressante, car, bien que chacun s'alimente, les façons de le faire, le rapport à l'aliment, à la culture alimentaire varient en fonction du genre, de la géolocalisation, de la religion pratiquée, des migrations, des voyages, des apprentissages... C'est ainsi que cette étude a débuté : je me suis intéressée aux migrations et à leur impact sur la culture alimentaire des immigrés et ses reconfigurations en contexte migratoire. Me focalisant, lors de ma première année de Master, sur les transformations, changements et adaptations liés aux parcours migratoires des immigrés mongols en Touraine ; j'ai décidé, pour la deuxième année, d'axer ma recherche sur l'insertion professionnelle des personnes immigrées dans les métiers de bouche.

Dans cette deuxième partie de recherche, je me suis questionné : pourquoi l'orientation dans les métiers de bouche, tels que cuisinier ou pâtissier, est-elle considérée comme une porte vers l'insertion en France ? Le secteur de la restauration, connue pour employer de nombreux immigrés, permet par le biais du travail l'obtention d'un certain nombre de droits ? Comment s'organise, dans les cuisines françaises, l'accueil des immigrés ? Quel est l'avenir pour les immigrés en cuisine en France ? À quoi peuvent-ils aspirer ? Est-ce la cuisine française qui donne envie de devenir cuisinier ? Dans ce cas, comment valoriser une culture culinaire et un savoir-faire, après un parcours migratoire ?

De cette dernière question, plusieurs termes m'ont paru intéressants à approfondir : celui de capital culinaire, quand et comment peut-on en parler ? Comment cette ressource se traduit et se négocie dans le cadre d'insertion professionnelle ? Peut-on le mesurer ? Comment la culture alimentaire peut-elle être une ressource ? De plus, le savoir-faire étant lié à la culture alimentaire, comment le mettre au service d'une cuisine que l'on ne connaît pas forcément ? Quelle place au partage et à la négociation entre restaurateur et cuisinier immigré ?

L'insertion professionnelle dans le secteur des métiers de l'alimentation représente plusieurs avantages : économiques, sociaux, pratiques. Jaques Barrou écrit dans *Hommes et Migration* :

« Pour l'immigré, les métiers de l'alimentation constituent souvent une première ressource pour assurer sa survie dans le lieu où il vient d'arriver. [...] Ces activités peuvent être à l'origine d'une réussite sociale dans les divers métiers du commerce alimentaire, de la

restauration ou des débits de boissons quand les migrants savent conjuguer ressources alimentaires, ressources sociales et ressources identitaires. »¹

Étudier l'insertion professionnelle d'un parcours migratoire dans les métiers de l'alimentation interroge ainsi la question de ressource alimentaire englobant le savoir-faire (techniques gastronomiques, appréhension des aliments, connaissance des aliments, des recettes, d'outils, techniques particulières) mais aussi une nécessité de survie. De plus, l'affinité élective entre alimentation, économie et culture auquel Emmanuel Calvo² fait référence transparait dans ce cadre, faisant émerger cette question de la négociation d'une ressource alimentaire dans le cadre professionnel. Établir le lien entre ma première étude où je m'intéressais au processus d'acculturation ou de *cultural change*, soit ce processus de transition de changement et continuité entre les pratiques alimentaires avant et après un parcours migratoire ; il s'agit cette année d'enrichir la question du *cultural change*, autour de l'insertion professionnelle toujours dans le cadre de parcours migratoires.

Après avoir fait mes recherches sur les politiques migratoires en France, l'histoire de l'immigration en France, la place des immigrés dans les cuisines et l'insertion professionnelle, après avoir ouvert mon terrain d'enquête vers l'insertion professionnelle des immigrés en cuisine, j'ai commencé à observer les particularités de l'insertion professionnelle d'immigrés (une omniprésence de la question de la langue, l'apprentissage et le partage au cœur de l'insertion) et avoir pu interroger les parcours migratoires, les envies, les préoccupations des immigrés au sujet de la cuisine ; j'étudie dans cette enquête sociologique la question de la négociation du savoir-faire comme ressource culinaire lié au parcours migratoire dans le cadre d'insertion professionnelle vers les métiers de bouche.

Par ce biais, j'aimerais interroger les particularités de cette insertion. Comment le savoir-faire individuel et culturel peut-il être un moyen d'échange lors de l'insertion professionnelle, un moyen d'apprendre, de partage, mais aussi une ressource, gage de plus-value pour la personne qui embauche ? Cette plus-value est-elle due au parcours migratoire ou liée au savoir-faire du pays d'origine ? Comment un immigré en France perçoit-il sa cuisine ? Les restaurateurs imaginent-ils les immigrés comme des personnes vierges de savoirs auxquels il faudrait apprendre la cuisine française exclusivement sans prendre en compte leurs parcours ?

¹ BAROU Jacques, « Alimentation et migration : une relation révélatrice », *Hommes & migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, 1283, 1 janvier 2010, p. 6-11.

² CALVO Emmanuel, « Les styles alimentaires dans les dynamiques d'insertion », *Hommes & Migrations*, 1105-1, 1987, p. 7-15.

Pour entreprendre ma recherche sur cette voie, il est nécessaire de s'appuyer sur des entretiens avec des personnes immigrées ayant décidé de s'orienter professionnellement vers la cuisine et les métiers qui en résultent. Les entretiens semi-directifs ont été le moyen d'approfondir le sujet et de répondre à ces questions.

D'autre part, il paraît indispensable de comprendre l'immigration, les politiques publiques, et l'insertion professionnelle en France sans prendre en compte le rôle des associations. C'est pourquoi le terrain associatif est mobilisé via l'association *Refugee Food*. Je m'appuie sur mes observations déclarées faite lors du festival. Le festival *Refugee Food* a constaté que la cuisine des immigrés résulte d'un savoir-faire discret, peu mis en avant dans la cuisine française et constitue donc un apport une fois mis en lumière. Un apport permettant de mélanger les savoir-faire et aux chefs de restaurant de continuer à apprendre grâce à cette plus-value. À court terme, l'organisation du festival permet, grâce à ces collaborations entre réfugiés et chefs le temps d'une soirée, de composer, penser, échanger autour de leur savoir-faire respectif. À plus long terme, le but est de mettre en avant les différents savoirs car si le festival est un moyen de mettre en avant les ressources culinaires pendant une semaine, cela permet aussi de mettre en lumière les compétences et qualité des réfugiés qui y participent, afin qu'il trouve par la suite plus facilement un emploi (c'est la promesse d'insertion de l'association).

La première partie du mémoire reprend la méthodologie utiliser et présente le terrain mobiliser tout en revenant sur les raisons de sa mobilisation, ces limites et avantages. Nous étudierons dans une deuxième partie le contexte historique et politique de l'enquête. Cette partie apporte les éléments théoriques et historiques nécessaires à la compréhension du sujet. À travers l'évolution du contexte politique, l'enjeu est d'offrir un cadre analytique au lecteur de manière à appréhender le sujet de l'immigration et de l'insertion dans sa globalité. La troisième partie est consacrée à l'étude de la mise en valeur d'une ressource culinaire liée au parcours migratoire dans l'insertion professionnelle des immigrés dans les métiers de bouche. De manière à comprendre la mise en valeur ou non lors de l'insertion professionnelle et la négociation qui en découle. Ce qui nous amènera ensuite, dans une dernière partie, à analyser le rôle de l'association du *Refugee Food* dans la mise en négociation de cette ressource culinaire. L'analyse repose sur les observations faites lors du festival organisé par l'association pour mettre en lumière les particularités de l'association et des mesures d'insertion mises en place par celle-ci.

Partie I. Présentation du terrain et méthodologie

Chapitre 1 : Terrain

Pour cette enquête, plusieurs terrains ont été mis à profit de manière à comprendre l'ampleur et, sous différents aspects, l'importance des ressources culinaires dans l'insertion professionnelle dans les métiers de bouche.

Ces observations et entretiens ont eu lieu lors de mon stage dans le laboratoire de recherche CITERES de mai à juillet 2025. Il m'a aussi permis de m'investir sur le terrain, et d'établir une réflexion sur le travail plus approfondi. Le stage m'a permis d'octroyer davantage de temps aux observations lors du festival du *Refugee Food* et par la suite pendant un mois dans un restaurant. Appréhender le terrain via le stage dans un laboratoire de recherche m'a facilité le terrain et certains entretiens car il me permettait de donner un statut plus clair que celui d'étudiante aux enquêtés, moins méfiants de celui-ci. Ainsi les matériaux tel que les récits de vie, les observations, les entretiens ont été recueilli dans ce contexte.

Pour débiter mon terrain, un rapprochement vers les associations d'insertion professionnelle était nécessaire. Cela a permis d'avoir un moyen de dialogue (l'association) avec le secteur mais aussi de potentiels entretiens ou observation avec le public concerné, des débuts de pistes. Dans cette enquête, les observations ont eu lieu en grande partie dans l'association du *Refugee Food Festival* ainsi qu'en amont, lors de son organisation.

Créé en 2016, *Refugee Food* est une association ayant pour but d'accompagner l'insertion des réfugiés dans les métiers de la restauration, tout en sensibilisant à leur situation. Le siège de l'association est à Paris et c'est de là que tout se décide. Depuis 2016, l'association a grandi pour ouvrir trois centres de formation à l'année. La formation permet de faire valoir ensuite auprès des entreprises la connaissance culinaire des réfugiés. Le *Refugee Food* organise chaque année un festival en juin (autour du 20 juin, journée mondiale des réfugiés) dans différentes villes en France. À Tours, pendant une semaine, deux coporteurs de projet organisent des collaborations entre un chef et un réfugié dans différents restaurants de la ville. Le festival a pour objectifs 1/de mettre en avant les cuisines des réfugiés et différentes cultures alimentaires ; 2/ de visibiliser aux yeux des professionnelles des réfugiés cherchant des opportunités de travail dans le secteur ; 3/ de sensibiliser les citoyens, ouvrir un espace de discussion autour de la cuisine en partageant un repas ; 4/ et enfin de mettre les réfugiés dans des situations de travail concrètes pour les donner aux personnes une expérience immersive et concrète. L'association suit ensuite les trajectoires des réfugiés tout au long de l'année,

accompagnant à l'insertion : ils relayent les offres d'emploi ou les orientent vers de nouvelles formations par exemple.

J'ai commencé les observations dans la chair communication du festival de Tours, ce qui était un moyen d'entrer sur le terrain. J'ai principalement à ce moment fait des observations dans le cadre de réunion de travail sur l'organisation, la structure du festival. C'était un moyen de mieux connaître les personnes, leur ambition, le fonctionnement du festival. À l'approche du festival, j'ai ensuite pu participer en cuisine pour aider à la préparation de l'ouverture et à la fermeture du festival, dans un rythme plus soutenu pendant deux semaines. Je m'appuie sur les interventions et observations que j'ai pu faites dans le cadre de mon analyse. Ce travail en cuisine, m'a amené avoir un moyen de communication facilité avec les immigrés rencontré. Cela me permettait aussi de faire des observations mettant en relation les lectures scientifiques, les entretiens faits avec les gestes, les expériences faites en cuisine. Les observations dans ce contexte ont eu lieu dans les cuisines, dans les salles des restaurateurs partenaires, avec les réfugiés participants. C'était un contexte d'adaptation permanente au lieu, mais aussi aux personnes présentes.

J'ai ensuite eu l'opportunité de continué mes observations dans un restaurant tourangeau qui employait une grande partie d'immigrés (7 employés réfugiés sur 9), dont certains avaient participé aux éditions précédentes du *Refugee Food Festival*. Cela m'a permis de constater l'insertion directement en cuisine, de comprendre lors d'un service les différences, les spécificités et éventuelles adaptations de la cuisine. J'ai travaillé pendant un mois avec l'équipe sur un mode d'observations participatives ce qui me permettait de mieux comprendre les enjeux et les aboutissant tout en étant intégré à l'équipe de cuisinier. Mes observations étaient semi-déclarés dans le sens où la cheffe du restaurant connaissait mon intérêt à travailler en cuisine, le sujet de mes recherches, certains cuisiniers aussi car intéressé par celle-ci. Pour les autres, mes études étaient plus anecdotiques ou inconnues. Je retranscrivais ensuite dans un carnet d'observations les éléments essentiels pour revenir dessus, les mettre en lumière lors de l'analyse. J'ai travaillé en cuisine et au bar selon les besoins du restaurant. Cette double place me permettait d'être tant active dans la participation à la cuisine, que passive, pouvant écouter les interactions sans y prendre part. Cette expérience professionnelle m'a permis d'appréhender mon terrain au contact avec le secteur des métiers de bouche que j'étudie dans cette enquête.

D'autre part, il a fallu prendre contact avec des personnes réfugiées travaillant en cuisine hors associations. Ce terrain était plus propice aux entretiens qu'aux observations, l'accès à leur travail était plus compliqué. Ainsi j'ai pu, de cette manière, interroger cinq enquêtés. C'est sous la forme d'entretien semi-directif que les entretiens ont été pensé. Après avoir fait un guide

d'entretien global, j'ai, avant chaque entretien, adapté mes questions selon les besoins de l'enquête, ma connaissance du terrain et ma connaissance préalable des personnes interrogées.

En plus des personnes immigrées en insertion professionnelle, j'ai également interrogé deux personnes n'ayant pas effectué de parcours migratoire afin de mieux comprendre le terrain et avoir un accès facilité à des situations auxquelles je n'arrivais pas forcément à accéder via mon terrain. Ainsi, j'ai fait un entretien avec une assistante sociale pour mieux comprendre la situation du droit des étrangers et l'accès à des papiers. Un autre entretien a été fait avec une étudiante en CAP cuisine m'a expliqué les conditions de formation et la place de la cuisine française lors de cette formation et de son alternance.

La population immigrée interrogée dans cette enquête a pour facteur commun d'avoir vécu un parcours migratoire international au cours de sa vie. Les enfants et petits-enfants de personnes ayant vécu un parcours migratoire n'ont pas été interrogés au cours de l'enquête qui s'appuie sur le parcours migratoire pour définir une ressource culinaire particulière. De plus, ce sont les transformations, adaptations et mise en valeurs d'une ressource culinaire qui sont étudiées ici, interrogées les descendants ne permettrai pas d'analyser cela. Les enquêtés sont distincts par leurs raisons d'arriver en France, leur condition sociale d'origine et d'arrivée, leur capital culturel et symbolique, leur bagage culturel, économique, social, familial ne sont pas les mêmes et cette enquête ne vise pas à les analyser sur leurs différences ou ressemblances.

Au début de cette enquête, je pensais travailler sur les métiers du secteur de l'alimentation plus largement. Cela pour deux raisons : la plupart des métiers dans le secteur de l'alimentation étaient des métiers dits en tension dans chacun des départements français (l'arrivée de l'agriculture et du secteur de l'hôtellerie-restauration dans la liste des métiers en tension en 2025)³ ; d'autre part l'importante embauche de personnes immigrées dans le secteur. Je pensais initialement avoir un premier terrain composé de cuisinier, pâtissier, boulanger, etc., et un autre tourné vers l'agriculture (maraîcher, viticulteur, ouvrier agricole). L'étude de ces deux terrains conjointement aurait été trop vaste pour un mémoire, j'ai donc abandonné la partie agriculture pour me concentrer sur la pratique de la cuisine, à travers différents métiers. Il serait cependant intéressant d'investir le champ de l'insertion professionnelle des immigrés dans le secteur de l'agriculture afin de mieux comprendre l'enjeu autour des métiers en tension en plus de l'étude sur la particularité de l'alimentation dans le secteur de l'insertion. Dans ce secteur, plusieurs terrains seraient à prendre en compte, d'un côté les formations d'insertion, de l'autre, les associations favorisant l'insertion de ce secteur spécifique les personnes insérées dans le

³ « Travailleurs étrangers : la « liste des métiers en tension » actualisée », *Info.gouv.fr*, <https://www.info.gouv.fr/actualite/travailleurs-etrangiers-la-liste-des-metiers-en-tension-actualisee>.

secteur sans appartenir à la première ou deuxième catégorie énoncée. Le cumul de ces deux études pourrait aboutir à une question sur la place du secteur alimentaire dans l'insertion professionnelle des immigrés plus globalement.

Via ce choix d'enquête, je me refuse donc d'étudier l'insertion professionnelle sous l'angle des métiers en tension, des institutions ou simplement des encadrants à l'insertion professionnelle. J'utiliserai mes recherches sur les politiques migratoires pour contextualiser mon propos et appuyer certaines analyses. Cette recherche, centrée sur les immigrés à Tours, sera l'occasion de mettre en avant le rôle des associations dans la mise en valeur d'une ressource alimentaire des personnes immigrées. Elle n'aura pas vocation à quantifier l'état ou le degré d'insertion professionnelle ou sociale des individus mais plutôt de définir les ressources disponibles et d'entrevoir leur utilisation autour des associations et des publics ciblés par les associations.

Chapitre 2 : Définition

De manière à clarifier mon propos, il est primordial de revenir sur les trois termes centraux de l'enquête : immigré, insertion professionnelle et capital ou ressource culinaire. Si ces définitions sont essentielles, c'est qu'elles suggèrent, par leurs limites, celles de l'enquête menée et soulignent la porosité du sujet.

A. Immigré

Dans cette étude, nous emploierons le terme d'immigré et non de réfugié, étranger, ou migrants. Ce choix se justifie pour deux raisons : la définition d'immigré donnée par l'INSEE est la suivante :

Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées Françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. Certains immigrés ont pu devenir Français, les autres restant étrangers. Les populations étrangères et immigrées ne se recoupent que partiellement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et, réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population

*immigrée même s'il devient Français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.*⁴

Cette définition n'est pas corrélée à un statut juridique mais à une question de naissance. Il est défini par son parcours migratoire et non par les possibilités de statut légal en vigueur dans le pays où il arrive. Il peut définir à la fois un réfugié et un sans-papier. De plus, même après l'obtention d'une double nationalité, il continue à être touché par son parcours migratoire. Cette définition est choisie ici pour permettre de comprendre l'importance du parcours migratoire dans la mise en lumière d'une ressource culinaire. De plus, il permet de pallier le manque de dénomination pour parler de ce qui était avant désigné sous le terme d'étranger (qui a maintenant un écho péjoratif) ou encore avant, de travailleur (limitant aussi la définition actuelle)⁵. Effectivement, aux prémices de cette enquête ne sachant pas encore avec quel public le terrain serait le plus abordable, mes recherches ont amené la question de la dénomination de la population étudiée. Il ne semblait pas indiqué de s'intéresser seulement aux réfugiés qui semblaient avoir, dans les politiques migratoires, une place centrale car cela excluait les personnes sous protection subsidiaire, les sans-papiers, les personnes naturalisées, les regroupements familiaux et autres possibilités d'arrivée en France. Le terme immigré semblait permettre de rassembler toutes les situations. La définition de ce terme et sa justification d'emploi sont cependant nécessaires. Ce terme est repris politiquement pour ne pas nommer les situations et, par facilité due à une méconnaissance des statuts, des législations, il est utilisé comme un terme générique confondant les statuts. Ici son utilisation est sans connotation favorable ou défavorable.

Le terme d'immigré correspond donc à une globalité de statut. Il est nécessaire de les connaître pour comprendre la situation administrative des enquêtés, les procédures vécues et les tenants de leurs statuts.

⁴ « Définition - Immigré | Insee », <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1328>.

⁵ BLANC-CHALEARD Marie-Claude, *Histoire de l'immigration*, La Découverte, 2001.

Tableau 1 : Les différents statuts des immigrés.

Statuts	Définition	Durée du statut
Passeport Talent	La carte de séjour pluriannuelle "passeport talent" a été créée pour simplifier l'installation des étrangers salariés ou non salariés qui veulent contribuer à l'attractivité économique de la France. Le contrat de travail ou votre durée d'installation doit être supérieur à 3 mois. Elle permet de séjourner au plus 4 ans continus à compter de l'arrivée en France.	Maximum 4 ans
Mineur non accompagné MNA	On parle de mineur non accompagné (MNA) lorsqu'un enfant étranger est présent sur le territoire français sans être accompagné d'un parent titulaire de l'autorité parentale ou d'un représentant légal. La prise en charge de ces enfants repose sur le dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation.	1 an puis, 2 à 4 ans
Étranger-malade		En fonction des soins
Visiteur	Permet de séjourner en France plus de 3 mois sans pouvoir travailler. Elle concerne notamment les étrangers venant exercer des fonctions religieuses en France. La carte est délivrée sous conditions de ressources. Elle est valable 1 an maximum et est renouvelable.	Entre 3 mois et 1 an. Ou résident 10 ans
Ressortissant de l'union européenne et leur famille	Concernant les membres de famille d'un Européen venu s'installer en France, qui peut l'accompagner ou le rejoindre. Pour les ressortissants européen, le titre de séjour n'est pas obligatoire. En revanche, les non-européen, une carte de séjour est obligatoire.	:5 ans
Bénéficiaire de la protection internationale :	/	/
- réfugié	Le statut de réfugié est accordé aux personnes suivantes 1/ Étranger persécuté dans son pays et qui ne peut ou ne veut pas se réclamer de la protection de ce pays. Il doit s'agir de persécutions fondées sur la race, la religion, la nationalité, l'appartenance à un certain groupe social (y compris pour des considérations liées au genre et à l'orientation sexuelle, au risque d'excision pour les femmes) ou sur les opinions politiques. On parle d'asile conventionnel en référence à la Convention de Genève du 28 juillet 1951. 2/ Étranger persécuté dans son pays en raison de son action en faveur de la liberté. Il peut s'agir, par exemple, de militants politiques ou syndicalistes, de journalistes, d'artistes ou d'intellectuels menacés pour leur engagement en faveur de la démocratie dans leur pays. On parle d'asile constitutionnel. 3/ Étranger qui a obtenu dans son pays la protection du Haut-Commissariat des Nations unies, mais ne peut plus y rester.	10 ans
- protection subsidiaire	La protection subsidiaire est l'autre forme de protection. Elle est attribuée à l'étranger qui ne remplit pas les conditions d'obtention du statut de réfugié et qui prouve qu'il est exposé dans son pays à l'un des risques suivants : 1/ Peine de mort ou exécution. 2/ Torture ou peines ou traitements inhumains ou dégradants. 3/ Menace grave et individuelle contre sa vie ou sa personne en raison d'une violence qui peut s'étendre à des personnes sans considération de leur situation personnelle et résultant d'une situation de conflit armé interne ou international.	Maximum 4 ans
- membre de famille	Membre de la famille d'une personne bénéficiant de la protection internationale.	10 ans
- Protection temporaire	Les personnes concernées sont les étrangers non-européens qui fuient massivement leur pays ou leur région d'origine et qui ne peuvent pas y retourner. En raison notamment d'un conflit armé ou de violences ou parce qu'ils sont victimes de violations graves et répétées des droits de l'homme. Ce dispositif exceptionnel et temporaire est autorisé par une décision du Conseil de l'Union européenne (UE). La décision définit les bénéficiaires et sa date d'entrée en vigueur. Le dispositif est décidé pour une période d'1 an et peut être prolongé de 2 ans maximum. Le Conseil de l'UE peut à tout moment y mettre fin si la situation dans le pays d'origine permet un retour sûr et durable des personnes déplacées.	1 à 2 ans maximum
Famille de français :	/	/
- Parent d'un enfant français	Parent d'un enfant ayant la nationalité française	3 ans puis carte de résident de 10 ans
- mari/femme	Marié(e) à une personne de nationalité française	
Regroupement familial	Être de nationalité étrangère non européenne, résider en France avec un titre de séjour (carte de séjour temporaire, carte de résident, ou avoir un récépissé de demande de renouvellement de ces titres). Résider depuis minimum 18 mois en France. Faire une demande de titre de séjour pour un membre de sa famille.	Être en France depuis au moins 18 mois.
Ressortissant étranger né en France	Le ressortissant étranger né en France qui justifie par tout moyen y avoir résidé pendant au moins huit ans de façon continue et suivi, après l'âge de dix ans, une scolarité d'au moins cinq ans dans un établissement scolaire français peut solliciter la délivrance de plein droit d'une carte de séjour temporaire « vie privée et familiale » d'une durée d'un an (article L. 423-13 du CESEDA et article 6.6 des accords franco-algériens de 1968).	1 an
Renouvellement des cartes de résident de 10 ans	Avoir des attaches familiales en France, avoir rendu des services à la France, ou bénéficier d'une protection internationale	10 ans
Sans-papiers	Personne s'étant vu refuser la demande de titre de séjour, ou n'ayant pas fait de demande de titre de séjour.	/
- les ni expulsable ni régularisable (les ni-ni)	Personne dont la demande de titre de séjour a été refusée, qui n'ont soit pas le moyen de repartir dans leur pays faute de moyen financier, soit faute de conflit dans le pays d'origine.	/

Les statuts administratifs sont importants dans l'étude des trajectoires migratoires, car, selon celui-ci, les personnes arrivant en France sont suivies par des organismes différents, par plus ou moins de personnes issues du milieu de l'insertion (sociale et/ou professionnelle) et doivent répondre à des exigences tels que le contrat CIR, par exemple, ou le suivi de cours de français :

L'approche citoyenne considère que les politiques migratoires, en particulier le statut juridique octroyé aux migrants, peuvent avoir une influence sur leurs parcours d'intégration, notamment sur le plan de la formation et de l'emploi (Castles & Miller, 2003 ; Joppke, 1999). L'approche institutionnelle estime que des facteurs propres aux modes d'organisation de la société, tels que les systèmes de formation et les modes de gestion de la transition entre formation et marché du travail sont aussi importants pour définir les trajectoires d'intégration des migrants et de leurs descendants (Crul & Vermeulen, 2003 ; Spörlein, 2018).⁶

Comme il est mentionné dans l'étude de Claudio Bolzman, Alexandra Felder, et Antonio Fernandez, l'insertion ou l'intégration peut être étudié sous plusieurs approches conjointement, permettant de comprendre les différentes influences sur l'insertion professionnelle par exemple.

B. Insertion professionnelle

L'étude s'inscrit dans le cadre de l'insertion professionnelle et plus particulièrement celle des immigrés. Il est question, comme l'écrit, Michel Vernière, cité par José Rose, du :

Processus par lequel des individus, n'ayant jamais appartenu à la population active, accèdent à une position stabilisée dans le système d'emploi. Cette définition suppose, pour identifier la fin de ce processus, que l'individu considéré ait acquis une expérience suffisante, en complément de sa formation, pour atteindre dans l'emploi qu'il occupe une productivité jugée normale ».⁷

⁶ BOLZMAN Claudio, FELDER Alexandra et FERNANDEZ Antonio, « Trajectoires de formation des jeunes migrants en situation juridique précaire : logiques de mobilisation de ressources face à des contraintes multiples », *Raisons éducatives*, 22-1, 29 août 2018, p. 249-275.

⁷ ROSE José, « L'insertion professionnelle : une notion discutée mais robuste », *Céreq Essentiels*, 1-1, 2018, p. 15-19, citant VERNIERES Michel, *L'insertion professionnelle : analyses et débats*, Paris, Economica, 1997.

Cette définition est celle retenue dans cette enquête, car elle regroupe trois principes suivis dans la suite de cette l'étude : la notion de processus ayant un début et une fin ; le processus amène l'individu d'un statut à un autre (sans emploi à salarié) ; la quête d'une « *productivité jugée normale* ». La première partie de la définition n'a cependant pas autant de poids dans le cadre d'insertion professionnelle d'immigré, étant donné qu'il peut avoir eu, à un moment du parcours migratoire, une appartenance à « *la population active* » dans « *une position stabilisée du système d'emploi* », sans pour autant qu'elle soit vraie dans le pays d'arrivée.

C. Ressource et capital culinaire

Le dernier terme à définir est celui de capital culinaire. Sa définition est directement liée aux travaux de Pierre Bourdieu et de sa définition des différents capitaux. Dans *La Distinction*⁸, Pierre Bourdieu théorise la notion de l'*habitus* :

*L'habitus est un ensemble de dispositions durables, acquises, qui consiste en catégories d'appréciation et de jugement et engendre des pratiques sociales ajustées aux positions sociales. Acquis au cours de la prime éducation et des premières expériences sociales, il reflète aussi la trajectoire et les expériences ultérieures : l'habitus résulte d'une incorporation progressive des structures sociales.*⁹

De cet *habitus* dépendent différents capitaux qui permettent de hiérarchiser, structurer et d'organiser le monde social. Bourdieu en détermine quatre principaux : le capital économique, culturel, social et symbolique. Dans son ouvrage, l'auteur évoque la notion du goût, plus précisément du choix ou du non-choix du goût déterminé par ces capitaux. C'est de ce postulat que débute la définition du capital culinaire. Différents scientifiques se penchent sur les choix et non-choix en matière d'alimentation. Si Bourdieu avait déjà évoqué la question : (« *les mêmes revenus sont associés à des consommations différentes, qui ne peuvent se comprendre que si l'on suppose l'intervention de principes de sélection différents* »¹⁰), les chercheurs affinent l'analyse en proposant un nouveau biais d'analyse : le capital culinaire. Peter Naccarato et Kathleen Lebesco proposent dans leur ouvrage *Culinary Capital*¹¹ d'inclure

⁸ BOURDIEU Pierre, *La distinction : critique sociale du jugement*, Paris, Éd. de Minuit, coll.« Collection "Le sens commun" », 2007.

⁹ WAGNER Anne-Catherine, « Habitus », *Sociologie*, 1 mars 2012, <https://journals.openedition.org/sociologie/1200>.

¹⁰ BOURDIEU Pierre, *La distinction : critique sociale du jugement*, Paris, Éd. de Minuit, coll.« Collection "Le sens commun" », 2007.

¹¹ NACCARATO Peter et LEBESCO Kathleen, *Culinary capital*, English ed., London ; New York, Berg, 2012.

le capital culinaire comme marqueur social complexe, non stable, conférant un statut de pouvoir aux personnes en étant pourvu. Les auteurs étudient le capital culinaire à travers les pratiques alimentaires créées pour maintenir une identité sociale. C'est sur cette notion de maintien d'une identité par un capital culinaire dans le cadre d'un parcours migratoire que cette étude s'appuie. Effectivement, les sociétés (et système de valeurs culturelles, idéologique) du pays d'accueil et d'origine n'étant pas nécessairement similaires, le choix d'insertion dans le secteur de l'alimentation correspond à un terrain de mise en négociation de ces systèmes de valeurs. De plus, les auteurs rappellent l'accessibilité onduoyante du capital culinaire.

Si la notion de capital culinaire paraît évidente pour certains, d'autres sociologues préfèrent parler de ressource culinaire. Par exemple, Jean-Louis Fabiani critique son utilisation, devenue plus lexicque que méthode :

On peut avoir l'impression que n'importe quel type de compétence pourrait être qualifié de la même façon : d'une bonne cuisinière on pourrait dire qu'elle a un haut niveau de capital culinaire, qu'elle pourrait aisément convertir en capital économique, en ouvrant un restaurant, ou en capital symbolique, en animant une émission de télévision. [...] Contrairement aux recommandations du maître, les usages du champ, de l'habitus et du capital sont le plus souvent déconnectés les uns des autres et ne présentent pas de dimension systémique. Ces formes de capital ne sont pas susceptibles de mesure, à la différence du capital économique : ainsi, le capital guerrier des banlieues ne peut pas être indexé sur le nombre de Kalachnikovs stockées par les jeunes, et pas seulement parce que le chiffre est difficile à obtenir. Il est un indicateur composite, mais jamais construit comme tel, de différentes formes de ressources (réseau relationnel, force physique, occupation de l'espace public). Le capital entendu en ce sens est une notion vague, qui dépend très fortement du contexte de l'enquête.¹²

Dans cette enquête, c'est le terme de ressource culinaire qui est choisi pour se différencier de la notion de capital. Effectivement, Pierre Bourdieu établit dans *La distinction* trois formes de capitaux (culturel, social et économique)¹³ desquelles découlent des ressources acquises par les individus qui, en fonction, les places dans l'espace social, leur donnant un statut social sous forme de capital symbolique. Ici nous préférons la notion de ressources à celle de capital culinaire, car les ressources culinaires font partie du capital culturel et social, notamment et le composent comme sous-catégorie, comme champs, plutôt que réellement comme capital à

¹² FABIANI Jean-Louis, « 3. Le capital en espèces », *La Couleur des idées*, 2016, p. 99-130.

¹³ BOURDIEU Pierre, *La distinction : critique sociale du jugement*, Paris, Éd. de Minuit, coll. « Collection "Le sens commun" », 2007.

part entière. Dans sa théorisation du capital culturel, l'auteur, le décline sous trois formes : institutionnalisée, incorporée, et objectivée. Dans le champ d'études du secteur alimentaire, la ressource culinaire se profile sous différentes formes. Dans la catégorie du capital culturel institutionnalisé, la ressource culinaire correspond au diplôme acquis par les individus (CAP, BAC pro, école de cuisine...). Dans la catégorie du capital culturel incorporé, la ressource culinaire correspond aux expériences et socialisations autour de la nourriture, à la notion de commensalité dans le repas, aux connaissances de système alimentaire des individus, aux façons de partager, aux façons de consommer, de pratiquer, de se nourrir. C'est ici les expériences antérieures, les socialisations qui participent à donner plus ou moins de ressources aux individus. Dans la troisième forme du capital culturel, la forme objectivée, la ressource alimentaire se retrouve sous forme matérielle dans des objets liés à l'alimentation, comme des couteaux, des épices, des intérieurs axés sur la cuisine, des ustensiles de cuisine... En plus du capital culturel, les ressources culinaires peuvent se retrouver dans le capital social des individus, dans le cas de l'insertion professionnelle. Le parcours migratoire engendre une séparation d'une partie du réseau de relation des immigrés, qui doivent arriver dans le pays d'accueil, recréer des liens sociaux puis les mobiliser selon les besoins, pour trouver un emploi, par exemple. La reconstruction des relations professionnelles différencie les individus ayant un parcours migratoire de ceux qui n'en ont pas. Dans le cas d'insertion professionnelle dans le secteur alimentaire, les immigrés en question mobilisent ce capital pour échanger avec leurs collègues ou dans le but de trouver un travail.

Donc la ressource culinaire correspond à un champ, celui de l'alimentation, qui peut être retranscrit dans les différents capitaux proposés par Pierre Bourdieu, sans correspondre à un capital à part entière. Chaque individu est composé de ressources culinaires composant leur capital social et culturel sans qu'il soit défini par celui-ci. Les ressources culinaires participent à situer les individus dans l'espace social.

Les ressources culinaires correspondent à un ensemble d'expériences et socialisations qui donne lieu par exemple à un système de goût et de dégoût, d'habitudes de pratiques alimentaire, d'expériences liées au monde professionnel, de diplômes, de formations, de reconnaissance, d'objets spécifiques, savoir-faire, gestes, transmission, mobilisation des relations sociales. Tout cela compose la ressource culinaire. On retiendra donc le terme de ressource culinaire pour faire référence à toutes les ressources liées aux champs de l'alimentation inclus dans le capital culturel et social qui vient d'être défini.

Chapitre 3 : Historiographie

L'étude des objets sociologiques et historiques est marquée par la manière de les étudier selon les époques. Ainsi pour situer cette étude qui traite de parcours migratoires et de la question migratoire plus largement (croisée avec l'objet de l'alimentation et celui de l'insertion), nous étudierons dans cette partie sur l'historiographie de l'objet de la recherche.

Les années 1970-80 : une crise xénophobe

En ce qui concerne l'historiographie de l'histoire de l'immigration, l'article de Philippe Pygiel ¹⁴, « *Archive et historiographie de l'immigration* », permet de retracer l'engouement pour l'immigration et ses raisons assez clairement ; ainsi, je m'appuie sur celui-ci pour toute l'historiographie de cette partie.

L'immigration, selon l'auteur, devient un objet historique dans les années 1970 à 1980 lors de la crise xénophobe et de la progression du Front national en France. À cette période, quelques thèses émergent sur la question. D'autres ouvrages étaient déjà parus dans lesquels l'immigration était abordée, mais n'en était pas l'objet principal. Au tournant de ces années, l'immigration intervient au centre des recherches. L'auteur souligne le travail de Gérard Noirel, qui étudie les raisons de ce long silence, mais aussi pour la première synthèse écrite sur le sujet : *Le creuset français*¹⁵. Car à cette période, les historiens qui s'intéressent à l'immigration viennent de spécialités différentes : histoire institutionnelle (politique de l'immigration), histoire de la xénophobie, histoire des relations internationales, histoire économique et sociale (industrialisation, constitutions/décomposition des classes ouvrières).

Les années 1990 sont marquées, selon Philippe Pygiel, par la question de l'assimilation. Ainsi, là où les premiers objets de recherche étaient centrés sur la sphère institutionnelle, ceux-ci se déplacent sur les parcours des individus et des familles. Cette approche est symptomatique d'une approche nouvelle de l'histoire à cette époque. C'est le début, en histoire, de nouvelles sources, telles que les enquêtes qui servent dans le cadre de l'histoire sociale. Les enquêtes permettent de rendre visibles des catégories sociales invisibles jusqu'alors. C'est également une période d'inventorisation des populations étrangères, notamment par les associations : c'est un travail de collecte et de classement de fond. Il permet aux historiens un meilleur accès au terrain si bien qu'encore aujourd'hui, il y a en France un historien spécialisé pour à peu près tous les

¹⁴ RYGIEL Philippe, « Archives et historiographie de l'immigration », *Migrations*, 33, 2009, p. 50.

¹⁵ NOIRIEL Gérard, *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIX^e-XX^e siècles*, 1988, 1989, vol.1988.

pays du monde. Ensuite, entre 2002 et 2008, a lieu une enquête de grande ampleur faite par l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances.

Les chercheurs du XX^e siècle qui étudient l'immigration, comme le rappelle l'auteur, sont peu nombreux et dans un cercle restreint (ils se connaissent généralement) alors qu'au XXI^e siècle, le nombre de chercheurs travaillant sur ce sujet augmente fortement en France. Philippe Pygiel lie cette démultiplication de recherches à l'institutionnalisation en cours de l'immigration. En effet, ces dernières années, de nouvelles structures ont vu le jour, tel que la Cité nationale de l'Histoire de l'immigration, mais aussi la parution de nombreux ouvrages et une diversification des objets et points de vue dans les recherches sur l'immigration. De plus, plusieurs revues spécialisées apparaissent, comme *Hommes et Migrations*, *Migrance*, *La Revue européenne des Migrations internationales*, *Diasporas*, *Actes de l'Histoire de l'Immigration*.

L'avènement de ces revues spécialisées permet de mettre en avant la diversité des positions de l'immigré : si les immigrés étaient auparavant uniquement vus comme travailleurs non spécialisés de la grande industrie, les historiens mettent dorénavant en avant d'autres parcours de migration, comme celui de l'étudiant, par exemple. Aujourd'hui, les controverses autour de l'histoire de l'immigration sont surtout sur les études qui les relient à la question coloniale.

Pour l'auteur de cet article, cette histoire de l'immigration, qui commence avec l'étude des administrations pour se tourner dans les années 1990 vers l'étude des parcours individuels et familiaux, a eu des effets sur la conservation des archives. En effet, le passage de l'une à l'autre a permis une meilleure conservation des archives locales (qui permettaient d'avoir davantage d'informations sur le parcours des individus). L'auteur conclut son article en rappelant que l'histoire de l'immigration est liée de manière intrinsèque aux mutations des champs politiques, institutionnels et sociaux. L'auteur souligne que les historiens se sont beaucoup attardés sur l'immigration au XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e siècle, mais que peu font état des immigrations à partir de 1950 et au début des années 2000.

L'importance de la pluridisciplinarité en sociologie

Dans l'article de Catherine Delcroix, Elsa Lagier et Albena Tcholakova « Comment la sociologie des migrations internationales permet-elle de repenser l'équilibre entre structures et actions ? »¹⁶, les auteurs insistent sur le fait que la migration est un objet pluridisciplinaire,

¹⁶ DELCROIX Catherine, LAGIER Elsa et TCHOLAKOVA Albena, « Comment la sociologie des migrations internationales permet-elle de repenser l'équilibre entre structures et actions ? », *Migrations Société*, 164-2, 2016, p. 25-34.

rejoignant, dans cette analyse, les historiens dans les années 1990. Pour ces auteurs, l'étude de cet objet est une question sociale révélatrice d'enjeux scientifiques. En effet, si dans le champ sémantique de la politique d'aujourd'hui l'immigration est reliée à des termes faisant écho à une crise ou un problème, ça n'a pas toujours été le cas. Selon ces auteurs, il faut attendre les années 2000 en France que pour la première synthèse sociologique des études migratoires soient publiées.

« Les processus migratoires sont désormais appréhendés comme coproduits par les migrantes et les migrants en tant qu'actrices et acteurs, par leurs réseaux interpersonnels, non seulement sous le prisme de la nécessité, voire de l'urgence, mais aussi comme résultant de projets migratoires élaborés par des acteurs de mieux en mieux informés »¹⁷

Aujourd'hui en sociologie, à l'inverse de l'histoire, les sujets sont souvent orientés vers le rapport entre les États et les immigrations, ainsi le rôle de l'État est analysé et ses résultats questionnés. Cette question sociologique met en évidence les manières d'envisager les frontières et la construction de celle-ci. À travers cette question, la sociologie vient également interroger les formes d'inclusion et d'exclusion des immigrés dans le pays d'accueil. Cette question est fondamentale dans les études de même que la déconstruction de l'image du migrant. Les études sur l'immigration permettent de rendre compte *« du caractère mouvant du social »¹⁸*. À travers les enjeux contemporains, la sociologie de l'immigration revient à la question de domination et des rapports de force dans le processus de migratoire. La dimension temporelle est une piste privilégiée pour étudier les transformations liées à l'immigration (dans le temps de préparation au départ, le temps d'attente). Cette manière d'appréhender le terrain est très utile dans toutes les questions actuelles citées précédemment, et notamment pour ce qui concerne la transformation de l'alimentation dans les parcours des individus.

Un autre prisme d'étude de l'immigration actuellement étudié, mais qui a très peu été abordé jusqu'alors, est l'histoire et la sociologie des immigrées. Cette histoire et cette sociologie sont particulièrement intéressantes, car liées à la socialisation féminine autant que masculine. Si la socialisation est un processus dynamique par lequel les individus intériorisent un ensemble

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ *Ibid.*

complexe de normes et de pratiques liées à leur environnement de manière consciente ou inconsciente, le genre est un facteur important à prendre en compte.

Comme nous l'avons vu précédemment, l'histoire et la sociologie de l'immigration font surface dans les années 1970. Il faut attendre une dizaine d'années pour que l'on s'intéresse à la place des femmes dans l'immigration. Les travaux des historiens mentionnaient les femmes à partir des années 1980, mais c'est seulement dans les années 2000 que certaines études s'intéressent particulièrement aux immigrées. Si pour l'autrice Linda Guerry¹⁹, l'intérêt dans les années 1974 pour les immigrés est dû à la fermeture des frontières pour l'immigration de la main-d'œuvre, la raison de l'intérêt soudain pour les parcours des femmes n'est pas due à leur présence plus accrue. L'autrice reprend les mots de Mirjana Morokvasic, « *La visibilité des femmes en migration n'est pas corrélée à leur présence* »²⁰. La première enquête en France sur les femmes immigrées remonte à 1977 : les modes et les conditions d'insertion des femmes immigrées en relation avec le projet de migration. Cette enquête a mis l'accent sur la question d'une identité pas fixée ; elle avait aussi pour volonté de revenir sur les stéréotypes. En effet, dans la conclusion de l'enquête, on peut lire « [...] *les femmes immigrées ne sont pas toutes mères de famille, inactives et analphabètes, comme on a tendance à les représenter dans l'imagerie de la migration* »²¹. Ces mots permettent de faire un premier pas en dehors des idées reçues sur l'immigration des femmes.

¹⁹ GUERRY Linda, « Femmes et genre dans l'histoire de l'immigration. Naissance et cheminement d'un sujet de recherche », *Genre & Histoire*, 5, 28 novembre 2009, <https://journals.openedition.org/genrehistoire/808>.

²⁰ MOROKVASIC Mirjana, « Femmes et genre dans l'étude des migrations : un regard retrospectif », *Les cahiers du CEDREF. Centre d'enseignement, d'études et de recherches pour les études féministes*, 16, 1 janvier 2008, p. 33-56.

²¹ TABOADA-LEONETTI ISABELLE, *Femmes et immigrées : l'insertion des femmes immigrées en France* / Isabel Taboada Leonetti, Florence Lévy ; avec la collaboration pour les enquêtes de Najoua Farouk... [et al.] présentation d'André Lebon,..., Paris, la Documentation française, coll.« Migrations et sociétés », 1978.

Partie II. Contexte politique de la migration en France, l'état des politiques migratoires et des études sur une population étrangère.

De manière à mieux appréhender le terrain, il est nécessaire de comprendre les lois qui le régissent ainsi que leur histoire. De cette manière, étudier le contexte législatif des parcours migratoires, des institutions qui le composent, des acteurs présents sur le terrain permettra de clarifier le propos. Par l'étude de ses acteurs, il est question de comprendre les idéologies qui transparaissent de ce contexte et d'avoir une vision des mutations du secteur. Cela est nécessaire pour ensuite appréhender la place de la culture alimentaire et de l'insertion dans l'alimentation.

Nous étudierons dans cette partie les politiques migratoires et leurs effets, les outils d'insertion, puis le rôle des acteurs intervenant en France dans les parcours migratoires sur le territoire.

Chapitre 1 : Histoire de l'immigration

Les politiques migratoires en France influent sur la perception et l'accueil des immigrés. Pour en saisir le sens donné aujourd'hui, il faut revenir sur l'histoire de ces politiques migratoires au XX^e siècle.

PREMIERE GUERRE MONDIALE

La Première Guerre mondiale est un tournant important dans l'histoire de l'immigration et des politiques migratoires. Tout d'abord, l'entrée en guerre marque une rupture avec l'immigration d'avant-guerre qui est une immigration libre (dans le sens de non institutionnalisée, non organisée) pratiquée plus largement par les pays limitrophes à France métropolitaine (Italie, Espagne ...). La guerre amène à une immigration dite « choisie » pour pallier le manque de main-d'œuvre. Cette nouvelle forme d'immigration va dorénavant être prise en charge par l'État (recrutement, acheminement, placement, facilitation de la vie quotidienne).

Entre 1916 et 1918, ce sont plus d'un demi-million d'hommes qui arrivent en France pour servir de main-d'œuvre²². L'État achemine de la main-d'œuvre des colonies mais aussi

²² DORNEL Laurent, « L'appel à la main-d'œuvre étrangère et coloniale pendant la Grande Guerre : un tournant dans l'histoire de l'immigration ? », *Migrations Société*, 156-6, 2014, p. 51-68.

d'autres pays, comme la Chine (bien que les ouvriers civils chinois soient considérés dans le traitement – logement dans les baraquements, travail, maltraitance – comme des immigrés coloniaux). Cette migration dépend du SOTC (Service de l'organisation des travailleurs coloniaux). Les étrangers des pays limitrophes, moins nombreux mais toujours présents, se font employer en majorité dans l'agriculture mais sont aussi présents dans les industries de guerre, les ports et les chantiers. Sont alors créés des services ministériels pour prendre en charge et organiser l'immigration : le SMOE (Service de la main-d'œuvre étrangère) et SMOA (Service de la main-d'œuvre agricole) ainsi que l'ONMOA (Office national de la main-d'œuvre agricole) organisent les trajectoires migratoires : l'immigration s'institutionnalise.

Une des conséquences majeures de cette immigration de guerre est la racialisation par l'État et ses services de l'immigration. Celui-ci crée une séparation entre la main-d'œuvre blanche et coloniale, en assimilant des aptitudes physiques et psychologiques différentes aux immigrés en fonction de leur couleur de peau. Par ailleurs, une interdiction particulière est apportée aux relations entre Français et immigrés non blancs. De plus, des cas de maltraitance, de mise à distance de la main-d'œuvre coloniale avec la société française sont à déplorer. Cette racialisation de la société est abordée dans le débat public. Est alors questionnée la législation mise en place pour organiser le monopole de la main-d'œuvre par l'État qui amène à l'élaboration du droit des étrangers en 1915.

Ces politiques et services ministériels ne contribuent pas à un fonctionnement probant de l'immigration. Cette centralisation partielle mène à l'échec de l'Office National de l'Immigration (ONI) et l'immigration est à nouveau aux mains du secteur privé. Il faut attendre l'entre-deux-guerres pour que les services publics de l'immigration évoluent. La conceptualisation du texte législatif par les élites intellectuelles marque, selon Laurent Dornel, la catégorisation raciale des étrangers et la radicalisation des rapports sociaux. Ce rapport fixe, pendant les Trente Glorieuses, la conceptualisation raciale des identités coloniales²³.

POST GUERRE MONDIALE

C'est après la Seconde Guerre mondiale que Charles de Gaulle s'intéresse à l'immigration pour faire venir des travailleurs dans le but de reconstruire la France. Il évoque, dans son discours du 2 mars 1945, vouloir faire venir de « *bons éléments d'immigration dans la collectivité française* »²⁴ et invite donc une immigration dite choisie. Les accords Croizat,

²³ DORNEL Laurent, « L'appel à la main-d'œuvre étrangère et coloniale pendant la Grande Guerre : un tournant dans l'histoire de l'immigration ? », *Migrations Société*, 156-6, 2014, p. 51-68.

²⁴ Charles de Gaulle cité par X. Vandendriessche, *Le droit des étrangers*, Dalloz, 5^{ème} édition, 2012, p. 5

signés en 1946, vont dans ce sens permettant, dans les années qui suivent, l'immigration de 200 000 travailleurs italiens en France²⁵. Si l'Italie est un réservoir de main-d'œuvre pour la France déjà avant la Première Guerre mondiale, l'accord ne sera pas effectif. Malgré ce discours, il y a une volonté de rompre avec le pétainisme et la sélection ethnique²⁶. C'est dans cette optique qu'en 1945, deux ordonnances sont prononcées et deviendront la base du premier code de l'immigration. La première ordonnance du 19 octobre 1945²⁷ porte sur le code de la nationalité français, redessine ce qu'est être français (et donc ce qui ne l'est pas) ; cette définition engendre donc la question de l'étranger. Dans cette même volonté de définition, la deuxième ordonnance, du 2 novembre 1945²⁸, porte sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France. Ces ordonnances, sous l'égide du ministère du Travail, instaurent deux principes : deux cartes sont mises en place, celle de séjour et de travail ; les étrangers sont divisés en trois catégories (temporaires, résidents ordinaires et privilégiés). C'est à partir de ces ordonnances également qu'est créée l'ONI (Office national de l'immigration). Elles montrent rapidement leurs limites et dysfonctionnements. Leur rigidité amène de plus en plus d'étrangers clandestins et les conséquences de la crise du logement empêchant un grand nombre de régulations (les étrangers devant disposer d'un logement salubre).

GUERRE D'ALGERIE

La guerre d'Algérie génère un nouvel afflux migratoire, mais cette immigration trop liée au conflit n'est pas bien vue. La France prospecte alors vers d'autres pays, comme l'Espagne de Franco, le Portugal de Salazar, la Yougoslavie, la Turquie, le Maroc.

LES TRENTE GLORIEUSES

Les années 1960 marquent la fin de l'exception française pour l'immigration. L'Europe entière est devenue un pôle d'attraction pour les immigrés. La hausse du taux de croissance globale mène à l'emploi plus régulier d'immigrés de travail. Bien que les contrats des immigrés soient renouvelés, ce type d'immigration n'est pas inclus dans le corps social français et est perçu comme une population nomade, amenée à retourner dans son pays d'origine²⁹ une fois les besoins comblés. Les Trente glorieuses, période de forte production en France, génèrent

²⁵ BLANC-CHALEARD Marie-Claude, *Histoire de l'immigration*, La Découverte, 2001.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ JORF, *Ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française*, 1945.

²⁸ *Ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France - Légifrance*, 1945, n°45-2658

²⁹ BLANC-CHALEARD Marie-Claude, *Histoire de l'immigration*, La Découverte, 2001.

l'emploi d'immigrés comme ouvriers principalement, sur des postes mal rémunérés et peu qualifié. C'est un moment de détresse sociale pour les immigrées en France, dont les conditions de vie ne s'améliorent pas³⁰. Effectivement, la crise du logement sévissant toujours, des bidonvilles se multiplient, autour de Paris notamment. De plus, les immigrés sont relégués dans des zones à part, à l'écart des Français. C'est une part visible de cette violence sociale. Cette rupture sociale se cristallise d'autant plus pendant la guerre d'Algérie, où l'image de l'immigré se fait autour de l'Algérien et marque une vague de racisme anti-maghrébin en France³¹.

En 1973 a lieu une régulation massive des situations clandestines en France à la suite de la circulaire dite Marcellin-Fontanet contre l'emploi clandestin en 1972. La circulaire est publiée en 1972, à la suite de deux autres politiques : la circulaire Massenet en 1968, qui vise à ralentir le nombre d'immigrés du travail, et le VI^e plan qui vise à planifier le recrutement de la main-d'œuvre en France. La circulaire Fontanet a pour but de diminuer la migration de travail en France avec comme mesures, par exemple, le monopole de l'ONI et son lien avec l'ANPE (Agence Nationale Pour l'emploi) pour vérifier le besoin ou non de main-d'œuvre étrangère, la délivrance d'un logement salubre de la part de l'employeur (ce qui veut aussi dire que si l'immigré n'a plus de travail, il n'a plus de logement), la délivrance de la carte de séjour sous condition d'un contrat de travail d'au moins un an, l'harmonisation du titre de séjour et du travail (ce qui amène la perte du titre de séjour si l'immigré n'a plus de travail et inversement)³². Par ses politiques, la circulaire est annonciatrice de la suspension de l'immigration de travail qui aura lieu en 1974 en raison de la crise qui suit les chocs pétroliers. Si la circulaire Marcellin-Fontanet est annulée par le Conseil d'État trois ans plus tard, c'est surtout à la suite d'une mobilisation sans précédent. Les associations et syndicats militent dans un premier temps pour l'abrogation de la circulaire. Cette lutte sera ensuite reprise par les immigrés eux-mêmes sous une autre forme, celle de la grève de la faim³³.

Cette volonté de réguler l'immigration du travail est symptomatique du contexte socio-économique de la fin des années 1960. La volonté de l'État, après la Seconde Guerre mondiale, est de ne pas reproduire les politiques d'immigration d'entre-deux-guerres, qui laissaient sa gestion au secteur privé. Cependant, les textes ne sont pas respectés, les étrangers continuent à arriver sur le territoire pour travailler clandestinement ou par le moyen d'un visa touristique.

³⁰ *Ibid.*

³¹ GASTAUT Yvan, « Le racisme anti-maghrébin et les séquelles de la guerre d'Algérie », *Hommes & Migrations*, 1174-1, 1994, p. 35-42.

³² RAYMOND MARCELLIN, *Circulaire du 24 janvier 1972, Conditions de séjour en France des ressortissants des états membres de la CEE*, 1974.

³³ LOCHAK Danièle, « Les circulaires Marcellin-Fontanet », *Hommes & migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, 1330, 17 juillet 2020, p. 14-17.

Les hommes politiques de l'époque en sont conscients, sans volonté jusque-là de renforcer la loi³⁴. La réouverture du débat sur l'immigration et sa gestion intervient après deux événements : la hausse du chômage en France et la médiatisation des conséquences de politiques trop lâches sur l'immigration (bidonvilles, logements insalubres, accidents de travail mortels)³⁵.

CHOC PETROLIERS ET CRISES

Les chocs pétroliers et les crises qu'ils engendrent mettent fin au mode d'industrialisation dans lequel s'est développée l'immigration du travail. En 1974, le gouvernement français décide de stopper l'immigration provisoirement (bien qu'il y ait des exceptions, nous le verrons dans la partie suivante). Cependant, les usines en France continuent de faire venir des ouvriers d'autres pays, imposant aux travailleurs issus de l'immigration des situations d'irrégularité. La hausse du taux de chômage chez les immigrés a abouti à un changement sémantique : on ne parle plus de travailleurs étrangers mais d'immigrés.

LES BOAT PEOPLE UNE EXCEPTION

À la suite des chocs pétroliers, le conseil des ministres suspend l'immigration en France le 3 juillet 1974³⁶. Cependant, l'État français accueille des réfugiés cambodgiens en en faisant un cas particulier. Les pays occidentaux, après la révélation des conditions de vie de la crise politique (d'abord le régime des Khmers rouges puis des Vietnamiens communistes), décident d'accueillir ces réfugiés³⁷.

Les politiques migratoires mises en place pour cette population sont exceptionnelles : les modalités de délivrance du statut de réfugié sont facilitées. L'État organise lui-même leur arrivée et leur accueil en partenariat étroit avec les associations. Les souplesses administratives leur permettent une insertion sociale (peu de clandestinité car leurs papiers sont rapidement régularisés) et une insertion professionnelle (délivrance d'une carte de travail provisoire qui

³⁴ VAILLANT Emmanuel, « De l'usage des régularisations », *Le Monde diplomatique*. Emmanuel Vaillant reporte les paroles de Jean Marcel Jeanneney alors ministre du travail : « *l'immigration clandestine n'est pas inutile car, si l'on s'en tenait à l'application stricte des règlements et des accords internationaux, nous manquerions peut-être de main-d'œuvre* »

³⁵ LOCHAK Danièle, « Les circulaires Marcellin-Fontanet », *Hommes & migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, 1330, 17 juillet 2020, p. 14-17.

³⁶ LAURENS Sylvain, « « 1974 » et la fermeture des frontières : Analyse critique d'une décision érigée en turning-point », *Politix*, 82-2, 1 décembre 2008, p. 69-94.

³⁷ BLANC-CHALEARD Marie-Claude, *Histoire de l'immigration*, La Découverte, 2001.

leur permet de travailler dès l'arrivée, contrat de travail de moins d'un an et possibilité de mi-temps)³⁸.

Cet accueil d'exception dans une période de crise montre l'intérêt national et international d'un pays à accueillir des étrangers. Comme le rappelle Karine Meslin, dans ce cas, les politiques de facilitation et le discours compatissant auprès d'une population qui a souffert d'instabilité politique ont permis de modeler le regard porté sur les Cambodgiens pour mieux les accueillir³⁹.

VICTOIRE DE LA GAUCHE

En 1981, François Mitterrand est élu avec son slogan « *changer de vie* », apportant dans son programme une promesse de changement politique en ce qui concerne l'immigration. La politique menée pendant son mandat amène à la stabilisation de nombreux immigrés (opération de régulation des immigrés illégaux, catégorie non expulsable). Cependant, c'est aussi une période d'explosion de violence contre cette population, non plus seulement dans les lieux de travail, mais aussi dans les lieux de vie⁴⁰. Comme le relatent les sondages, l'immigré est vu comme un danger, considérant qu'il prend les emplois des Français avec la hausse du taux du chômage, notamment⁴¹. Le Front national prend alors ses racines et fédère autour de la xénophobie ambiante.

REGROUPEMENT FAMILIAL

C'est un moment de hausse des demandes de regroupement familial en France⁴², c'est un moyen de faire venir légalement enfants et conjoint sur le sol français. C'est un fait nouveau majeur dans la conception de la pratique migratoire. La volonté n'est plus de rentrer dans son pays à la suite de gain économique, mais est de s'établir dans le pays d'accueil. Cela entraîne donc l'arrivée de femmes et d'enfants plus largement. La hausse du taux de regroupement familial est un indicateur. À la suite du regroupement familial, les enfants d'immigrés deviennent une population plus nombreuse, il y a un rajeunissement des quartiers. Ces enfants entrent dans l'école publique dans des zones d'échec scolaire, cet échec devient un débat public

³⁸ MESLIN Karine, « Accueil des boat people : une mobilisation politique atypique (1975-1990) : [Plein droit n° 70, octobre 2006] », in *Mémoire des luttes de l'immigration en France*, GISTI, 2014, p. 110-114.

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ BLANC-CHALEARD Marie-Claude, « V/L'autre grande crise du siècle », in *Histoire de l'immigration*, La Découverte, 2001, p. 73-89.

⁴¹ GASTAUT Yvan, *L'immigration et l'opinion en France sous la Ve République*, Paris, Seuil, 2000.

⁴² BLANC-CHALEARD Marie-Claude, « V/L'autre grande crise du siècle », in *Histoire de l'immigration*, La Découverte, 2001, p. 73-89.

et se cristallise autour de l'enfant d'immigré. Cependant, les chiffres montrent que les enfants d'immigré, pour un même niveau social que les Français, ont de meilleurs résultats scolaires⁴³. La ségrégation par le logement ne garantit plus de brassage social dans les écoles.

MOUVEMENT ASSOCIATIF DES ANNEES 1990

Pour lutter contre la stigmatisation de l'immigré magrébin et des inégalités qui en résultent, La Marche pour l'égalité et contre le racisme dit « Marche des beurs » s'organise⁴⁴. L'envie, explique Marie-Claude Blanc Chaléard⁴⁵, à ce moment est l'acceptation des différences culturelles. Des associations s'organisent autour des marches, pour aider les jeunes. Ce mouvement s'éteint en 1990 en raison de la montée de la haine et de la récupération politique du mouvement.

POLITIQUES MIGRATOIRES EN CENTRE-VAL DE LOIRE

L'immigration en Centre-Val de Loire a toujours été présente et n'a pas particulièrement augmenté en nombre, mais elle se différencie tout de même dans la composition. Au XIX^e siècle, c'est une immigration de travail venue d'Espagne et de Pologne qui s'installe en Centre-Val de Loire. Les années 1950 sont marquées par une forte immigration américaine dans la région, cependant, leur intégration se fait facilement. L'immigration actuelle est caractérisée par la venue d'immigrés originaires d'Afrique du Nord et d'Europe de l'Est. Cette immigration est concentrée sur les métropoles de la région : Orléans et Tours⁴⁶.

⁴³ BOULOT Serge et BOYZON-FRADET Danielle, *Les Immigrés et l'école, une course d'obstacles : lectures de chiffres (1973-1987)* / Serge Boulot et Danielle Boyzon-Fradet, CIEMI. Paris, coll. « Recherches universitaires et migrations. », 1988.

⁴⁴ HARZOUNE Mustapha, « La longue marche des Beurs pour l'égalité », *Musée de l'histoire de l'immigration*, 23 septembre 2024, <https://www.histoire-immigration.fr/la-longue-marche-des-beurs-pour-l-egalite>.

⁴⁵ BLANC-CHALEARD Marie-Claude, *Histoire de l'immigration*, La Découverte, 2001.

⁴⁶ CARME DE CARVALHO Aurélie, *L'enjeu de formation des primo-arrivants et des mineurs non accompagnés en CVL*, CESER 2023.

Chapitre 2 : Des politiques migratoires précarisantes

Pour comprendre les enjeux lors d'un parcours migratoire et plus précisément l'arrivée dans le pays d'accueil, il faut revenir sur les acteurs mobilisés pendant cette période.

Dans cette enquête, les personnes réfugiées interrogées sont arrivées en France : en avion directement du pays d'origine, soit en train, ou en voiture passant par plusieurs autres pays avant de s'établir en France. L'arrivée a une importance quant aux acteurs rencontrés. Tous les enquêtés sont arrivés en France pour rejoindre dans un premier temps famille ou amis déjà installés en France.

LE ROLE DE L'ÉTAT ET SES SUBVENTIONS

Le premier acteur rencontré à l'arrivée en France est l'État et ses institutions. Effectivement, comme nous le verrons plus tard, l'État délègue l'accueil des immigrants à des structures publiques ou privées⁴⁷.

Depuis le début du XX^e siècle et la fin de la Deuxième Guerre mondiale, l'État prend en charge l'accueil des immigrants dans le but de réguler et de contrôler l'arrivée des étrangers, sous l'égide de ses administrations. L'immigration était d'abord perçue comme une force de travail, le contrôle de l'État était établi sur l'accès au travail et l'insertion professionnelle. À la fin des années 1970, l'augmentation du chômage, marquant la fin de Trente Glorieuses, annonce un changement de paradigme à l'arrivée d'immigrants en France. L'État s'intéresse alors davantage à leur l'insertion sociale et économique. Car si les emplois sont plus difficiles à pourvoir, le nombre d'immigrants arrivés en France ne diminue pas pour autant. L'État propose donc à ce moment de stopper l'immigration, comme une mesure permettant de mieux intégrer les étrangers déjà présents sur le territoire. La mesure n'a pas fonctionné. Bien que la conjoncture économique, et les politiques économiques choisies (à savoir favoriser les personnes françaises pour les recherches d'emploi) ont été appliquées, légalement ou illégalement, les personnes immigrées en France continuaient d'affluer. Ces politiques ont même plutôt renforcé une précarité migratoire, puisqu'il est devenu de plus en plus difficile d'entrer en France dans des conditions favorables. À la reprise économique du pays, l'ouverture vers la possibilité d'accès à la nationalité française et plus largement à l'obtention de statut juridique légal d'étrangers a donc réouvert. Toutefois, l'idée de la suspension des frontières est restée comme solution aux crises.

⁴⁷ Ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France - *Légifrance*, 1945, vol.n°45-2658.

Quelques années plus tard, alors que la xénophobie monte en France, que le Front Nationale (FN) reprend l'image des immigrés comme un problème, dont la solution est la suspension, le durcissement ou encore la suppression de l'obtention de statut légal d'immigration. L'image de l'immigré change à ce moment est, dans les sondages faits, perçu comme un problème national et considéré comme un danger pour le pays⁴⁸.

À la suite de cette crise, succédant aux Trente Glorieuses, l'État français décide de déléguer ses obligations d'accueil des étrangers à des entreprises et associations. Les entreprises privées ont davantage la charge de la sécurisation des frontières, des arrivées sur le territoire via les bateaux, les routes, les avions tandis que les associations ont davantage la charge de l'accueil social, du logement, de l'insertion, de l'intégration, de l'accès à des conditions de vie décente. De cette division, découlent deux systèmes : le premier lié à la structure des entreprises privées qui transforme la gestion des frontières et la relation à l'immigré comme un enjeu financier donc lucratif. Le deuxième système, la structure associative, fonctionne surtout sur les besoins humains des immigrés, leur insertion dans la vie en France, leur confort, leur intégration et insertion, autour d'un enjeu social.

L'action de l'État restant principalement dans la délégation de ses tâches à ses différentes structures et donc surtout au financement des actions mises en place par les entreprises privées et associations. Son pouvoir financier lui donne une place particulière. Effectivement, si les actions ne correspondent plus aux volontés politiques actuelles, les associations et entreprises, jusque-là en charge des missions, se verront amputées de leurs subventions. C'est en cela que l'État, bien qu'il ne soit pas acteur direct sur le terrain des actions, il reste maître pourvoyeur des financements mis en place. C'est par ce rôle que les structures peuvent être différemment traitées, nous le verrons dans une troisième partie.

DES POLITIQUES CONTRAIGNANTES

Depuis les années 1990, les politiques migratoires engendrent principalement la précarisation de son public cible, les écrasant notamment sous une lourde charge administrative qui a souvent pour effet la restriction des droits des immigrés.

Si les années 1990 marquent un tournant sur les politiques migratoires, le code des étrangers continue de changer régulièrement (trentième réforme de l'immigration depuis 1980⁴⁹). Les politiques migratoires sont de plus en plus enclines à la précarisation des statuts,

⁴⁸ BLANC-CHALEARD Marie-Claude, *Histoire de l'immigration*, La Découverte, 2001.

⁴⁹ SLAMA Serge, « Calculer le nombre de réformes de l'immigration depuis 1980 – Non la loi “Retailleau” ne sera pas la “30ème réforme de l'immigration depuis 1980” ni le “118ème texte majeur depuis 1945” | Revue des droits et libertés fondamentaux », *Revue des droits et libertés fondamentaux*, <https://revuedlf.com/droit->

et des conditions des immigrés. Pour mieux comprendre les enjeux de cette décennie, la loi Pasqua est un exemple emblématique des questionnements de l'époque. La loi n° 93-1027 du 24 août 1993 relative à la maîtrise de l'immigration et aux conditions d'entrée, d'accueil et de séjour des étrangers en France⁵⁰, dite loi Pasqua-Débré, a pour principal objectif le frein à l'accès à la nationalité française pour les enfants nés en France, les conjoints de Français, les familles de Français, les parents d'enfants français et donc finalement les familles. Inspirée par les idées du Front National, l'automatisation de l'accès à la nationalité française, pour ce public, est alors remise en question⁵¹. De plus, cette loi préconise la restriction à l'accès aux titres de séjour (diminution des cartes de séjour, limitation des titres de séjour de 10 ans, difficulté à obtenir un visa même si les persécutions dans le pays d'origine sont avérées...). De toutes ces mesures découle la détérioration des liens entre les administrations et les immigrés. Dans l'article d'Hommes et Migrations intitulé « Les conséquences de la loi du 9 septembre 1986 sur l'entrée et le séjour des étrangers »⁵², les auteurs expriment le changement de rapport des immigrés avec les institutions en prenant pour exemple le rapport à la préfecture.

*Le climat d'arbitraire engendré par l'application de la loi Pasqua [...] aboutit à une dégradation généralisée des rapports entre les immigrés et l'administration. À cet égard, les conditions d'accueil des étrangers dans les Préfectures restent cruellement révélatrices, symbolisées par les interminables files d'attente. Ces situations scandaleuses qui obligent les intéressés à un véritable parcours du combattant mettent aussi bien les conditions matérielles d'accueil des personnes que l'organisation des services et la formation des agents.*⁵³

Si, en 1986, la situation de files d'attente interminables à la préfecture apparaît comme une dégradation des relations aux administrations, les relations semblent rompues aujourd'hui.

Tu n'avais plus accès à la préfecture. Avant, tu pouvais aller à l'accueil de la préfecture. Là, tu es allé à la préfecture. Tu avais le vigile qui disait : "vous aviez un rendez-vous". "Non". "Merci, au revoir". Tu essayais d'envoyer un mail pour avoir des informations sur une personne. Tu avais une réponse. "Nous ne pouvons pas vous donner d'informations.

[administratif/calculer-le-nombre-de-reformes-de-limmigration-depuis-1980-non-la-loi-retailleau-ne-sera-pas-la-30eme-reforme-de-limmigration-depuis-1980/](#)

⁵⁰ Loi n° 93-1027 du 24 août 1993 relative à la maîtrise de l'immigration et aux conditions d'entrée, d'accueil et de séjour des étrangers en France (1).

⁵¹ BERNARDOT Marie-José, Étrangers, immigrés : (re)penser l'intégration. Savoirs, politiques et acteurs, Presses de l'EHESS, 2019.

⁵² « Les conséquences de la loi du 9 septembre 1986 sur l'entrée et le séjour des étrangers », *Hommes & Migrations*, 1118-1, 1989, p. 22-28.

⁵³ *Ibid.*

Merci de patienter." Quand je suis arrivée en stage l'année dernière, justement, je récupérais un peu les situations des personnes migrantes que mes collègues ne voulaient pas trop gérer parce que ce n'était pas leur truc. Et justement, je demande à ma tutrice, je dis, tu crois que je peux envoyer un mail à la préfecture ? Elle me dit, vas-y, essaye-toi, mais tu n'auras jamais de réponse. Et dans mon mail, c'est limite si je ne les suppliais pas, « je suis stagiaire, machin » ... J'avais réussi à avoir une réponse. Je leur fais 2 fois, 3 fois, ça marche, 4e fois, terminée. Plus de réponse. Il n'y avait plus aucun contact avec la préfecture, tu ne pouvais plus échanger avec eux.⁵⁴

Dans cet extrait, en plus des personnes immigrées qui n'ont pas de réponse, les professionnels accompagnant les personnes immigrées n'en n'ont pas plus. On observe donc un lien rompu entre administration et immigré.

En 1991, une politique plus accrue des contrôles migratoires voit le jour. C'est le début des *charters* (anglicisme pour parler des avions affrétés dont le premier est parti pour Bamako en 1986⁵⁵) qui reconduisent les étrangers dans leurs pays d'origine, généralement e, avion. La mesure est mise en œuvre plus largement. L'argument principal de cette politique est la suivante : de cette manière les étrangers déjà présents sur le territoire auront des moyens plus efficaces pour être intégrés⁵⁶. En 1992, dans cette même lancée de prise de contrôle des zones internationales de l'aéroport, sont créés les zones d'attentes dans les aéroports français.

On passe ensuite dans les années 2000 à un changement politique migratoire. Faute de prendre la population immigrée dans son ensemble, les politiques ciblent dorénavant un public précis : les primo-arrivants et les réfugiés. Pour cette partie de la population immigrée, certaines démarches et accès sont facilités. De nombreuses associations ne s'intéressent plus qu'à ce profil (notamment dans l'alimentation et l'insertion professionnelle – *Refugee Food*, *Le Recho* par exemple). Pour une raison pratique : ce sont des personnes déjà régularisées qui ont généralement besoin, dans les premières années, d'un accompagnement régulier. Il est donc plus simple pour les associations de les aiguiller vers des propositions d'embauche, sans difficulté l'administrative. Néanmoins, les autres cas administratifs auront plus de mal à avoir accès aux prestations sociales telles que les cours de français, les formations, l'accès à une insertion professionnelle, par exemple.

⁵⁴ Entretien Laura, assistante sociale à la Croix Rouge, travaille exclusivement avec un public immigré, majoritairement sans papier, entretien fait le 26 mai 2025.

⁵⁵ SIMON Cyril, « Il y a trente ans, la première expulsion par charter d'immigrés maliens », *leparisien.fr*.

⁵⁶ BERNARDOT Marie-José, *Étrangers, immigrés : (re)penser l'intégration. Savoirs, politiques et acteurs*, Presses de l'EHESP, 2019.

Et c'est encore pire pour les personnes qui ne font pas partie de l'Union européenne, mais qui ne sont pas menacées dans leur pays. Là, c'est vraiment le... Elles n'ont pas accès à la demande d'asile. Elles ne peuvent pas faire de demande de séjour parce qu'elles ne répondent à rien. Et même en demande d'asile, ils ont de moins en moins le droit de faire de formation. Ils ont les formations en français, mais t'as plus accès aux formations professionnelles.⁵⁷

EUROPEANISATION DES POLITIQUES MIGRATOIRES

En parallèle des politiques migratoires françaises s'appliquent les politiques Européennes. Par exemple, le statut de réfugié (voir le tableau 1) est mis en place dans toute l'Europe par la convention de Genève de 1951.

À partir de 1986, on voit apparaître une européanisation des politiques migratoires. Cela correspond à une attention, à des discussions, à des enquêtes, à des propositions de lois et mesures prises avec certains pays pour inclure aux champs de compétence de l'Europe la question migratoire, notamment dans le cadre de la mise en place de l'espace Schengen. En 1986, c'est la question de la liberté de circulation qui est en discussion, les états coopèrent dans une logique intergouvernementale entre 1980 et 1990. De cette période émerge une tonalité sécuritaire de plus en plus marquée : faire entrer de nouveaux groupes de sécurité et de police dans le contrôle des circulations migratoire. C'est au niveau des politiques européennes, en 1985, qu'émerge l'idée de renvoyer les étrangers dans le premier pays d'arrivée dans la zone européenne. Cette mesure est mise en place ensuite en 1995. C'est ce qu'on appelle un Dublin :

Laura : C'est-à-dire que, par exemple, ils s'arrêtent en Italie, ils veulent faire une demande d'asile, ils veulent repartir en disant, finalement, je ne veux pas vivre en Italie, je veux aller en France. Quand ils vont arriver en France, ils vont faire leur demande d'asile. Ils vont être ce qu'on appelle en Dublin. En Dublin, en gros, ça va être dans la demande d'asile, mais le pays, donc la France, va envoyer des courriers à l'Italie pour savoir si l'Italie veut récupérer ce migrant pour qu'elle fasse sa demande d'asile en Italie, ou si l'Italie n'en veut pas et c'est à la charge de la France.

Lila : Mais ça doit prendre 1000 ans, ça.

⁵⁷ Entretien Laura, assistante sociale à la Croix Rouge, travaille exclusivement avec un public immigré, majoritairement sans papier, entretien fait le 26 mai 2025.

Laura : Ça prend 1000 ans. Il y a des personnes qui sont restées en Dublin pendant 2-3 ans, c'est-à-dire que leur demande d'asile n'est pas encore en cours. On attend juste de savoir qui inscrira la demande. Donc, maintenant, c'est beaucoup plus rapide. Et après, il y a leur demande est vraiment inscrite.

Lila : Maintenant, c'est plus rapide ?

Laura : Maintenant, c'est un peu plus rapide. Ça peut... Allez, en 18 mois, ça peut être fait.⁵⁸

Comme le rappelle Nicolas Fisher et Camille Hamidi, ce moment de construction européenne apporte un cadre supranational à la conception des politiques migratoires⁵⁹. Pour Virginie Guiraudon, cette européanisation des politiques migratoires ouvre aux hommes politiques le terrain à la promotion de politiques plus répressives qu'elle surnomme « *venue shopping* »⁶⁰. Les mobilisations et contestations de politiques migratoires se faisant davantage sur le territoire national, l'Europe permet d'amener des lois plus restrictives mais moins médiatisées, moins contraignantes.

La mise en place de l'espace Schengen amène une définition des frontières et de leur utilisation dans un cadre supranational, la coopération étatique aboutit en 1995 à « *une zone de libre circulation sans contrôle aux frontières intérieure, avec une frontière extérieure commune* »⁶¹.

La définition des frontières et du passage ou non de celles-ci, extérieure ou intérieure, a posé la question de l'identité du nationale, européenne et étrangère. Cela conduit en 2000 à la rigidification des frontières et l'appel à des entreprises de sous-traitance pour s'occuper de la sécurisation des frontières. La mise en place de ses politiques de rigidification des frontières a des effets concrets sur l'accueil et la gestion des flux migratoires :

Il serait trop long ici de décrire l'ensemble des recompositions des routes migratoires engendrées par ces tentatives de réprimer les flux migratoires au fil de leurs évolutions. Soulignons toutefois un point : la dangerosité induite par la rigidification des frontières de l'Europe. Malgré la difficulté des comptages, on estime qu'au moins 40 000 personnes sont mortes, en mer ou dans le désert pour la plupart, entre 1996 et 2016. [...] Des morts qui

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ FISCHER Nicolas et HAMIDI Camille, *Les politiques migratoires*, La Découverte, 2016.

⁶⁰ GUIRAUDON Virginie, « Les effets de l'européanisation des politiques d'immigration et d'asile », *Politique européenne*, 31-2, 17 novembre 2010, p. 7-32.

⁶¹ « Espace Schengen : quelles sont les conditions d'entrée et de circulation ? », <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1765>.

sont le produit direct de l'emmurement de l'Europe. Par ailleurs, les politiques anti-migratoires européennes favorisent les formes de racket, la séquestration et les violences faites aux personnes par toutes sortes de mercenaires de l'économie de la migration ; « l'enfer libyen » en étant l'expression la plus brutale.⁶²

UNE PRESENCE ACCRUE DE L'ILLEGALITE

Les politiques, de plus en plus contraignantes pour l'obtention d'un titre de séjour, amènent de nombreuses situations d'illégalité. Lors d'un entretien avec une assistante de la Croix Rouge, celle-ci revient sur la complexité du parcours administratif ainsi que sur l'absurdité de certaines des démarches.

En plus, là en ce moment, on vient d'apprendre que l'entreprise qui fait les cartes de séjour a un retard de 4 mois. Donc déjà que la préfecture met du temps à délivrer, mais, en plus, quand la préfecture accepte, l'entreprise a 4 mois de délai.⁶³

Cette situation, qui est de plus en plus fréquente lors d'obtention de papier, peut paraître anodine dans le traitement administratif des titres de séjours mais amène les titulaires d'un titre de séjour à une situation instable. Alors que son l'acquisition est validée par la préfecture, il faudra au demandeur encore quatre mois minimum pour avoir son titre de séjour, ce qui les maintient dans une situation précaire quatre mois après l'obtention d'un statut. De nombreuses mesures d'autonomisation (l'acquisition d'un logement, l'obtention d'un travail, l'obtention d'un compte en banque...) nécessitent d'avoir une carte de séjour physique ou la dématérialisation de la carte entraîne des complications administratives (là où les étrangers ont un niveau de français ne permettant pas forcément d'entreprendre des mesures administratives particulières, par non-connaissance de ses possibilités ou la complexité de la démarche).

Si cet exemple peut paraître exceptionnel, d'autres situations comme celles-ci ont lieu régulièrement, freinant nettement l'acquisition d'un statut juridiquement légal. Prenons un autre exemple, celui de l'arrivée d'un nouveau préfet à Tours :

L'ancien préfet était hyper... enfin il avait une politique hyper restrictive, donc c'était refus sur refus [d'obtention de titre de séjour]. Déjà quand il est arrivé, quand il a pris son poste, il y avait, je sais plus, je crois 400 dossiers en attente. Tous ceux qui faisaient plus de 4 mois, il a jeté à la poubelle. En disant, non, mais c'est bon, il y a trop de retard, poubelle.

⁶² VERON Daniel, *Le travail migrant, l'autre délocalisation*, La Dispute, 2024.

⁶³ Entretien Laura, assistante sociale à la Croix Rouge, travaille exclusivement avec un public immigré, majoritairement sans papier, entretien fait le 26 mai 2025.

*Sauf que les gens n'ont pas été informés que leur dossier avait été jeté. Donc, les gens attendaient les réponses. Et nous, petit à petit, les travailleurs sociaux, on a appris que les demandes avaient été jetées à la poubelle, même les demandes de titre de séjour et demandes de renouvellement. Donc des gens qui étaient en situation régulière, qui attendaient leur renouvellement, qui se retrouvaient en situation irrégulière parce que leur titre de séjour a expiré, pensant que leur demande avait été inscrite, alors que non.*⁶⁴

Là encore le poids du politique se fait sentir. Ce nouvel exemple montre premièrement la forme de déshumanisation des démarches par l'administratissations (sur laquelle nous reviendrons dans une autre partie). Deuxièmement, il met en lumière la difficulté d'accès aux informations pour les travailleurs sociaux, autant que pour les personnes demandant un titre de séjour. Dans cet exemple, les personnes ayant été aidées par les associations pour établir leur dossier ont une chance d'être mises au courant de l'échec à leur démarche, ce qui n'est pas le cas des autres, puisque la préfecture n'a pas averti les personnes concernées. Ensuite, si l'attente lors d'un recours administratif est souvent longue, la perte du dossier correspond à doubler le temps d'attente. Dans ce cas, un aspect financier rentre aussi en ligne de compte. Si autant de dossiers ont effectivement été mis à la poubelle, comme le mentionne l'enquêtée, cela veut aussi dire que les personnes n'ayant plus de dossier ont dû payer à nouveau un timbre fiscal nécessaire à l'obtention de carte de séjour, entre 25 et 225€, ce qui, dans une situation précaire, représente un coût important.

L'arrivée, dans cet extrait, d'un nouveau préfet à Tours, illustre le poids du politique dans la quête d'un statut juridique. Les politiques ont un poids important dans leurs applications administratives et leur difficulté d'accès. Elles ont des effets précarisants dans le poids donné à l'État et aux institutions, que ce soit au niveau local ou global. Les politiques migratoires actuelles empêchent la stabilisation des situations et ont des effets durables sur l'insertion et l'autonomisation des immigrés. François Héran rappelle que le poids du préfet dans les régions et département marque l'orientation des politiques migratoires appliquée sur le territoire puisqu'il y représente l'État⁶⁵.

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ HERAN François, *Face à l'immigration, le savant et le politique*, Youtube, coll.« Collège de France », 2025, <https://www.youtube.com/watch?v=2VHvMz-vprQ>.

Tableau 2 : chronologique des lois et décret sur l'immigration de 1990 à 1998, « Chronologie : les lois sur l'immigration depuis 1974 | vie-publique.fr », 21 décembre 2023, <https://www.vie-publique.fr/eclairage/20162-chronologie-les-lois-sur-limmigration-depuis-1974>.

10 janvier 1990

Publication de la loi 90-34 du 10 janvier 1990, introduisant un recours suspensif d'exécution contre les décisions de reconduite à la frontière.

19 avril 1991

Arrêt du Conseil d'État qui précise que les immigrés doivent bénéficier de la Convention européenne des droits de l'Homme quand celle-ci est plus libérale que la législation française et impose notamment des limites aux conditions d'expulsion des étrangers.

31 août 1991

Publication au *JO* n° 203 du 31 août 1991 du décret no 91-829 du 30 août 1991 concernant les conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers. Renforcement des conditions de délivrance des certificats d'hébergement nécessaires aux ressortissants étrangers pour entrer sur le territoire (et autorisant notamment le maire de la commune à vérifier "la réalité des conditions d'hébergement") et à saisir l'Office des migrations internationales afin de procéder à des vérifications.

25 septembre 1991

Présentation en Conseil des ministres d'un projet de loi renforçant la lutte contre le travail clandestin et contre l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France : mesures préventives visant à décourager l'emploi non déclaré ; mesures de répression du travail clandestin et du trafic de main d'œuvre et de répression de l'aide à l'entrée et au séjour irréguliers d'étrangers en France ; réforme du régime d'interdiction du territoire français (extension du champ d'application de la peine d'interdiction sauf pour les étrangers ayant des "attaches familiales particulièrement étroites" avec la France).

13 novembre 1991

Présentation au Conseil des ministres d'un projet de loi portant modification de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, contenant des mesures législatives pour mettre le droit français en conformité avec la convention du 19 juin 1990 d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 portant suppression graduelle des contrôles aux frontières intérieures. La convention prévoit des obligations et des sanctions applicables aux transporteurs acheminant des étrangers en France.

31 décembre 1991

Promulgation de la loi no 91-1383 du 31 décembre 1991 renforçant la lutte contre le travail clandestin et la lutte contre l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France (*JO* du 1er janvier 1992).

26 février 1992

Promulgation de la loi n° 92-190 du 26 février 1992 (*JO* du 29), déclarée conforme à la Constitution à l'exception de l'article 8 ("amendement Marchand") créant dans les ports et aéroports des "zones de transit" où les étrangers non autorisés à pénétrer en France auraient pu être maintenus pendant 30 jours maximum (20 jours + 10 sur décision du juge administratif). La loi instaure des sanctions contre les transporteurs qui débarquent sur le territoire français des personnes démunies de passeport ou de visa.

Juillet 1992

Publication de la loi 92-625 du 2 juillet 1992, dite loi Quilès, relative aux zones d'attente dans les ports et aéroports. La loi permet de maintenir dans les zones d'attente des ports et aéroports, pendant un délai qui peut aller jusqu'à vingt jours, les étrangers non admis sur le territoire ainsi que les demandeurs d'asile le temps que le ministre de l'intérieur vérifie que leur demande n'est pas "manifestement infondée".

Mai 1993

Du 11 au 13, examen et adoption par l'Assemblée nationale de la proposition de loi portant réforme du code de la nationalité, adoptée par le Sénat le 21 juin 1990 et instituant notamment, dans la procédure d'acquisition de la nationalité française par les enfants étrangers nés en France de parents nés à l'étranger, une formalité administrative manifestant leur volonté de devenir Français : les modifications portent notamment sur deux points : allongement à deux ans (au lieu d'un an) du délai d'acquisition de la nationalité française pour un étranger à la suite d'un mariage avec un ressortissant français ; remise en cause de l'acquisition de la nationalité française, à la naissance, pour les enfants nés en France de parents nés en Algérie avant l'indépendance.

2 juin 1993

Présentation en Conseil des ministres d'un projet de loi relatif à la maîtrise de l'immigration et aux conditions d'entrée, d'accueil et de séjour des étrangers en France. Le projet vise notamment à compléter la loi pour consacrer les droits des étrangers, assurer l'intégration réelle des familles étrangères, lutter contre les détournements de procédure en matière d'entrée et de séjour sur le territoire, et combattre l'immigration irrégulière (refus de la délivrance d'une carte de résident à un étudiant, à un étranger polygame ou à son épouse).

Juillet- Août 1993

Publication au *JO* de la loi n° 93-933 du 22 juillet, dite loi Méhaignerie, réformant le droit de la nationalité.

Publication des lois dites lois Pasqua, celle du 10 août 1993 facilitant les contrôles d'identité et la loi n° 93-1027 du 24 août 1993 :

Le Conseil constitutionnel a déclaré non conformes à la Constitution plusieurs dispositions de ce dernier texte :

- l'automatisme de l'interdiction du territoire pendant 1 an pour toute personne reconduite à la frontière ;
- l'interdiction pour les étudiants étrangers de faire venir en France leur famille ;
- la possibilité de mettre en rétention administrative pour trois mois un étranger ne possédant pas les documents permettant de le renvoyer dans son pays ;
- Le droit pour le procureur de la République d'autoriser un maire à surseoir à un mariage).

Il émet des réserves d'interprétation en matière de droit d'asile et de contrôle des titres de séjour des étrangers par la police sur dix dispositions de la loi.

Une loi du 30 décembre 1993

Réintroduit sous une forme légèrement amendée, les dispositions primitivement censurées par le Conseil constitutionnel : notamment les délais d'interdiction du territoire, de rétention administrative, de rétention judiciaire, et plus particulièrement le sursis à la célébration d'un mariage dont des indices sérieux laissent supposer qu'il s'agit d'un mariage de complaisance.

Elle prévoit aussi une plus grande facilité de contrôles d'identité aux abords des frontières intérieures de l'espace Schengen, et des dispositions relatives au séjour des demandeurs d'asile, etc.

30 décembre 1993

Publication au Journal officiel des décrets relatifs à la manifestation de la volonté d'acquérir la nationalité française, aux déclarations de naturalisation, de réintégration, de perte, de déchéance et de retrait de la nationalité, pris en application de la loi du 22 juillet 1993 réformant le code de la nationalité.

5 octobre 1994

Présentation en Conseil des ministres d'un projet de loi portant modification de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France : la définition du délit que constitue le fait de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers d'un étranger en France est étendue aux États parties à la convention de Schengen, des zones d'attente pourront être créées dans les gares ferroviaires et un étranger retenu dans une zone d'attente pourra être transféré dans une autre en vue de faciliter son départ.

Décembre 1994

Le 16, adoption définitive par l'Assemblée nationale du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (notamment en vue de l'entrée en vigueur de la convention de Schengen du 19 juin 1990). Le 27, promulgation du texte (*JO* du 28).

6 novembre 1996

Présentation en Conseil des ministres d'un projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'immigration.

Sont notamment renforcés le dispositif d'éloignement des étrangers en situation irrégulière, la rétention judiciaire de ces mêmes étrangers, les pouvoirs de police judiciaire à proximité des frontières, les pouvoirs du maire dans la procédure de délivrance des certificats d'hébergement et les moyens de résoudre la situation administrative des personnes inexpulsables qui n'ont cependant pas droit au titre de séjour.

Selon Alain Lamassoure, porte-parole du gouvernement, Jacques Chirac, président de la République, dénonce "les délais anormalement longs dans les procédures de naturalisation" et appelle le gouvernement à "réagir très vigoureusement contre les procédés de discrimination raciale qui existent à l'entrée de certains établissements pour adolescents, et notamment les boîtes de nuit".

Avril 1997

Le 22, le Conseil constitutionnel déclare contraires à la Constitution deux dispositions du projet de loi sur l'immigration (la consultation par la police du fichier des demandeurs d'asile et l'absence de renouvellement "de plein droit" de la

carte de résident de 10 ans) (Décision n° 97-398 DC du 22). Le 24, promulgation de la loi n° 97-396 portant diverses dispositions relatives à l'immigration (*JO* n° 97 du 25).

Juin 1997

Le 19, dans sa déclaration de politiques générale, M. Jospin annonce pour la prochaine session du Parlement un "réexamen d'ensemble" de la législation sur l'immigration et la nationalité, préparé par une mission interministérielle dirigée par Patrick Weil, politologue, un réexamen immédiat par les préfets de la situation des sans-papiers et le rétablissement de l'acquisition automatique de la nationalité française pour les enfants d'étrangers nés en France.

Le 24, Jean-Pierre Chevènement explique aux préfets réunis à Paris le dispositif immédiat mais "transitoire" de régularisation de certains étrangers en situation irrégulière, par une circulaire de régularisation (notamment pour les conjoints de Français ou d'étrangers en situation régulière, les étrangers gravement malades, les étudiants, les personnes n'ayant pas le statut de réfugiés mais en danger dans leur pays).

31 juillet 1997

Patrick Weil, politologue, remet à Lionel Jospin, Premier ministre, deux rapports sur l'immigration et sur la nationalité, qui, sans abroger les "lois Pasqua-Debré", proposent notamment :

- un renforcement du droit d'asile ;
- un assouplissement des formalités d'entrée en France ;
- un meilleur respect de la vie familiale (notamment obtention possible d'un titre de séjour sur la base du respect de la vie privée et familiale) ;
- une meilleure prévention du travail irrégulier ;
- une meilleure politique d'accueil des étudiants étrangers en France ;
- un renforcement du droit du sol dans l'attribution de la nationalité, notamment en supprimant l'obligation pour les enfants étrangers de déclarer leur volonté d'être Français avant d'obtenir la nationalité.

12-31 janvier 1998

Le 12, présentant ses vœux à la presse, Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur, annonce que 15 700 régularisations d'étrangers sans papiers sont intervenues dans le cadre de la circulaire du 24 juin 1997.

Le 22, publication d'une circulaire aux préfets organisant le retour dans leur pays des étrangers sans papiers non régularisés : financement du voyage de retour par une somme de 6 500 F par adulte (et 900 F par enfant) et possibilité d'une aide psychologique et sociale. L'Office des migrations internationales (OMI) est chargé pour l'essentiel du dispositif.

16 mars 1998

Promulgation de la loi relative à la nationalité (*JO* du 17) : possibilité pour les enfants nés en France de parents étrangers de demander la nationalité française dès 13 ans avec l'autorisation de leurs parents, et dès 16 ans sans cette autorisation.

Chapitre 3 : Des outils d'insertion peu efficace

L'insertion professionnelle, dans la définition que nous avons choisie pour traiter le sujet (voir la partie définition de la méthodologie), reprend l'idée que l'insertion professionnelle permet à un individu l'arrivée pérenne dans le secteur professionnel. Ce sont les effets de l'insertion, les résultats qui sont intéressants pour l'immigré : l'accès à un revenu stable qui permet d'une part son autonomisation mais aussi sa stabilisation (géographique, de logement, plus tard de titre de séjour, économique).

LA FORMATION, UNE VOIE VERS L'AUTONOMIE

Pour ce faire, la formation est un outil précieux. Elle permet l'apprentissage ou la consolidation de nouvelles compétences, comme l'apprentissage de la langue, l'utilisation d'un vocabulaire spécifique à la formation, l'acquisition d'expérience, la plus-value d'une connaissance.

Le CAI (Contrat d'Accueil et d'Intégration) est une mesure mise en place en 2003 puis rendue obligatoire en 2007. Le but de ce contrat était de donner une formation à tous les immigrés arrivant en France après l'obtention d'un titre de séjour. Cette formation était composée alors d'une partie apprentissage de la langue puis d'une partie apprentissage des institutions françaises dans le but de permettre de donner des clés à l'insertion. Au terme de cette formation, l'individu a accès à un bilan de compétences professionnelles, permettant de mettre en avant ses compétences pour une future insertion professionnelle. En 2007, ce contrat devient obligatoire et une condition pour rester en France. Ce contrat est alors tourné sur les valeurs républicaines plus que sur la formation linguistique. Le CAI devient CIR (Contrat d'Intégration Républicaine) en 2016, soulignant le tournant idéologique du contrat. Pour Marie-José Bernardot, le CIR est surtout une mesure d'affichage, l'efficacité de la formation est très limitée au vu du temps alloué à celle-ci (une journée pour l'apprentissage du français). De plus, la formation linguistique devient facultative puisque remise au jugement de l'agent territorial⁶⁶.

POLITIQUE MIGRATOIRE D'INSERTION ET POLITIQUE DE LA VILLE

De nouvelles politiques sont mises en place à la fin des années 1990. Elles reposent sur des mesures d'insertion non plus au niveau national mais local : ce sont les villes qui récupèrent la charge de l'insertion sociale et professionnelle. Si bien que le budget étant celui de la ville, l'insertion a une place beaucoup plus minoritaire et les ressources pour mener à bien les projets d'insertion s'en voient réduits. C'est Martine Aubry alors ministre de l'Emploi et de la Solidarité qui, le 4 décembre 1997, lie son ministère avec les politiques de la ville. Si l'insertion et l'intégration des populations immigrées se retrouvent dans les politiques de la ville, les politiques votées et mises en place sont surtout centrées sur les quartiers à forte concentration d'immigrés.

En 2005, les émeutes liées à la mort de deux jeunes à Clichy-sous-Bois posent la question de l'efficacité des politiques de la ville sur l'insertion des jeunes dans les quartiers à forte présence immigrée et l'intégration de ces quartiers au niveau social, professionnel, économique. À partir de ce moment, les politiques portant sur l'insertion et l'immigration sont

⁶⁶ BERNARDOT Marie-José, *Étrangers, immigrés : (re)penser l'intégration. Savoirs, politiques et acteurs*, Presses de l'EHESP, 2019.

sans cesse remodelées et réattribuées du niveau national et local ou confié à des ministères ou délégations différentes, puis supprimées pour recréer de nouveaux organismes :

Ainsi, depuis 2004, les structures ministérielles et administratives de pilotage et de gestion des questions d'immigration et d'intégration auront-elles été confrontées à des réorganisations incessantes⁶⁷ qui se sont poursuivies jusqu'à 2014. Cette instabilité permanente assortie de périodes d'immobilisme de l'action publique (en attendant la prochaine réforme, le prochain ministre, etc.) n'a pas permis de mener une politique publique durable dans le domaine complexe, jugé sulfureux, de l'intégration et a cassé des compétences professionnelles.⁶⁸

La période d'immobilisme dont parle l'autrice, marquée par la campagne présidentielle liée aux élections de 2007, marque selon elle le passage à une politique d'intégration qui devient identitaire. L'autrice explique que, plus individuelle, 2008 amène des politiques migratoires centrées sur les efforts que doivent fournir les immigrés pour s'intégrer et non plus sur ce qui peut être mis en place pour intégrer tous les immigrés. La quête d'insertion devient volontariste et non pas intégratrice de tout public.

En 2013, l'échec de ces politiques d'intégration centrées sur la ville amène à un repli vers les politiques d'accueil. C'est à ce même moment que l'opinion française devient majoritairement défavorable à l'accueil des immigrés selon les sondages⁶⁹.

DES METIERS PEU QUALIFIES

L'insertion professionnelle dans des métiers peu qualifiés n'est pas tout à fait neuve en France. Les immigrés venus en France ont, depuis les Trente glorieuses, toujours été tournés vers une insertion économique car aucune autre politique n'avait été mise en œuvre. Cette insertion économique (entendre ici par le système de travail et donc de rémunération, qui fait entrer les immigrés dans l'économie du pays) s'est soldée par l'insertion des immigrés dans des emplois peu qualifiés. Les immigrés se retrouvaient dans des emplois faisant appel à une main-d'œuvre nombreuse. Ce système d'insertion économique ayant échoué au sortir des Trente Glorieuses, en raison d'une hausse du chômage et donc d'une plus grande difficulté à trouver

⁶⁷ Note de l'autrice : L'ouvrage *Immigrés en France* publié aux éditions du Cherche-Midi en avril 2011 à l'occasion des 65 ans de l'OFII rend compte avec précision de cette « histoire de l'institution chargée de l'immigration et de l'intégration des étrangers », de l'ONI à l'OFII de 1945 à 2010, et retrace les travaux préparatoires, arbitrages et évolutions politiques sur l'ensemble de cette longue période.

⁶⁸ BERNARDOT Marie-José, *Étrangers, immigrés : (re)penser l'intégration*. Savoirs, politiques et acteurs, Presses de l'EHESP, 2019.

⁶⁹ *Ibid.*

des emplois des formations et conseils d'orientation sont mis en œuvre pour mieux accompagner les immigrés dans leur insertion professionnelle. Néanmoins, celle-ci est toujours vue comme un palliatif économique au manquement humain d'ouvriers ou de petits métiers, ce qui amène les immigrés à se retrouver largement dans des métiers peu qualifiés.

Ces 35 métiers (tableau annexe) où les immigrés sont surreprésentés se caractérisent globalement par des conditions de travail plus contraignantes que la moyenne, liées à des contraintes physiques, des limitations physiques, des contraintes de rythme, du travail répétitif, des périodes de travail durant les jours non ouvrables ou en dehors des plages de travail habituelles et un morcellement des journées de travail (encadré). Par ailleurs, une partie d'entre eux, notamment pour les postes qualifiés, sont en tension en 2017 (tableau 1). Six métiers, exclusivement d'ouvriers (conducteurs de véhicules, cuisiniers, ouvriers non qualifiés de la mécanique, ouvriers qualifiés du second et du gros œuvre du bâtiment, ouvriers qualifiés de l'électricité et de l'électronique) cumulent à la fois des conditions de travail plus contraignantes et des tensions sur le marché du travail plus élevées que la moyenne.⁷⁰

Ainsi, les immigrés sont toujours employés dans des métiers peu qualifiés et les formations proposées pour leur insertion professionnelle restent largement orientées vers ses métiers. Dans la région Centre-Val de Loire, on retrouve des formations dans le cadre de politique d'insertion tel que HOPE, CTAI, DEFI dont les formations proposées sont majoritairement, voire uniquement tournées vers les métiers en tensions.

<u>HOPE (Hébergement, Orientation et Parcours vers l'Emploi)</u> : est un partenariat public/privé financé par l'État (associant le ministère de l'Intérieur, les OPCO, France Travail, l'OFII, l'AFPA) avec pour programme : Une partie cours de français à visée professionnelle de 400h et une formation certifiante en alternance de 450h dans un métier en tension.
<u>CTAI (Contrat Territoriaux d'Accueil et d'Intégration)</u> : est un contrat entre l'État et la région à l'insertion des jeunes et des femmes en particulier. Six axes l'intégration sont appuyés : l'apprentissage linguistique, valoriser les compétences, favoriser l'accès à la formation et l'emploi, lever les freins à la formation, créer et professionnaliser les acteurs. Par ce biais le but est de répondre aux besoins de recrutement de la région.

⁷⁰ INSEE, recensement de la population 2017 ; traitements : *Dares* et *Dares-Analyses*, quels sont les métiers des immigrés, n°36, juillet 2021

DEFI (Développement de l'Emploi par des Formation Inclusives) : Dispositif qui a pour but de répondre aux besoins des entreprises en recrutement piloté par la région. Donc finalement des métiers en tensions (promotion de préparateurs de commande par exemple). ⁷¹

METIER EN TENSION

En 2006 en France est conceptualisée la notion de métiers en tension. Une liste de métiers est énumérée comme en tension, donc des métiers dont le secteur a des difficultés à recruter. Cette liste a pour vocation facilité aux employeurs l'embauche des personnes immigrées. Elle est créée comprenant vingt métiers en tension pour lesquels les employeurs pourront facilement employer des immigrés hors Europe, accompagnées d'un titre de séjour valable 1 an renouvelable selon la durée du contrat de travail signé. Le nombre de postes est limité par région, si bien que, rapidement les secteurs en tension font pression sur les préfectures dans chaque région pour augmenter le seuil⁷². L'association du contrat de travail au titre de séjour engendre une dépendance forte à l'employeur. Ce système génère fraude et trafic, les travailleurs étant prêts à tout pour être salariés⁷³. Après des modifications de cette politique, la liste des métiers en tension s'agrandit, intégrant de plus en plus de secteurs. À contrario, il est plus difficile d'orienter un immigré dans un métier qui n'est pas en tension : « *Et en plus, là, le métier qu'il demande, ce n'est pas un métier en tension* »⁷⁴, explique Laura en parlant de l'insertion d'une des personnes qu'elle accompagne, sous entendant la plus grande complexité dans ce cas.

Par ailleurs, l'actualisation de la liste de ces métiers en tension est devenue un enjeu pour les régions :

En Indre-et-Loire, tous les métiers de la restauration, ce ne sont pas des métiers en tension. Il faut que la préfecture actualise [la liste]. Et le problème c'est que la préfecture sait très bien que si elle actualise la liste des métiers en tension, il va y avoir je ne sais pas combien de demandes de titres de séjour pour métiers en tension. Et ils n'auront pas le choix que de les accorder. ⁷⁵

⁷¹ AURELIE CARME DE CARVALHO, *L'enjeu de formation des primo-arrivants et des mineurs non accompagnés en CVL*, 2023.

⁷² POINSOT Marie et WEBER Serge, *Migrations et mutations de la société française*, La Découverte., Paris, 2014.

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ Entretien Laura, assistante sociale à la Croix Rouge, travaille exclusivement avec un public immigré, majoritairement sans papier, entretien fait le 26 mai 2025.

⁷⁵ Entretien Laura, assistante sociale à la Croix Rouge, travaille exclusivement avec un public immigré, majoritairement sans papier, entretien fait le 26 mai 2025.

Cependant, pour pouvoir prétendre à un titre de séjour en lien avec un métier en tension, les conditions sont nombreuses :

[Pour pouvoir avoir un titre de séjour lié aux métiers en tension] Il faut avoir été présent en France pendant 3 ans et avoir 12 bulletins de salaire sur les 2 dernières années. Sauf que pour avoir 12 bulletins de salaire, ça veut dire que soit il faut que l'employeur ait fait une demande d'autorisation de travail, ce que tous les employeurs ne veulent pas faire, soit les avoir fait déclarer, enfin les avoir fait travailler, mais pas légalement et alors ça, les employeurs...⁷⁶

La conceptualisation des métiers en tension par les immigrés en France illustre le rapport français entre les immigrés et le monde professionnel. La vision des immigrés sur les métiers en tension est lui aussi un indicateur des structures croisées lors du parcours migratoire, d'une socialisation immigrée mais aussi d'une ouverture vers le monde professionnel.

Lors d'une discussion avec l'un des commis de cuisine, dans le restaurant où il travail, nous avons abordé le sujet des métiers en tension. Je lui demande s'il compte continuer en cuisine, il me répond que la cuisine lui permet d'avoir un revenu en été, en saison mais le reste de l'année, il est dans la chaudronnerie. Assez étonnée de l'écart entre les deux métiers, il me retrace son parcours. Arrivé en France, il se bat pour avoir ses papiers, une des solutions qui lui est proposé, partir sur un métier en tension. Il voit deux avantages à sa professionnalisation dans un métier en tension, la première : il peut avoir une formation rémunérée, certes de peu, mais cela lui assure le minimum. La deuxième, cela lui assure de toujours trouver du travail. En le questionnant un peu plus sur les raisons du choix de la chaudronnerie, certains de ses amis lui ont assuré que des opportunités se trouvaient dans ces métiers. Il m'apprend que son alternance a pris fin, qu'il avait commencé un contrat, mais que celui-ci n'avait pas duré « *c'est compliqué* ». Il me dit que c'est en partie pour cela qu'il est retourné en cuisine « *ici je peux avoir des sous rapidement* ». Je lui apprend alors que le métier de cuisinier est lui aussi un métier en tension. Il ne le savait pas, mais pense qu'il y a plus d'opportunités dans la chaudronnerie, selon lui, il y a moins de monde. Il pourra faire valoir sa formation. Il n'en a pas en cuisine. Il est arrivé en cuisine, car un de ses amis, embauché alors dans un restaurant en centre-ville, transmet son numéro à un chef pour lui trouver du travail, lui permettant d'avoir un revenu rapidement. Il cherche alors plutôt un travail de plongeur, il n'a jamais cuisiné⁷⁷.

⁷⁶ Ibid.

⁷⁷ Observation du 3 juillet 2025, Restaurant, Amadou.

Lors de cette observation, se dessine le décalage entre la vision du métier en tension, les promesses faites et la situation finale.

Dans l'observation faite, la promesse de trouver du travail rémunéré n'est pas tenue, puisque régulièrement, depuis trois ans, Amadou revient en cuisine pour pouvoir avoir un complément de revenu ou revenu principal. C'est donc qu'il ne trouve pas dans la branche qu'il convoite. L'expression « *se faire des sous rapidement* », n'est-elle pas la promesse de tout métier en tension ? En échange d'un travail souvent répétitif, avec des conditions de travail difficiles (horaires décalés, coupures, température haute, danger pour la santé...), la contrepartie est un salaire souvent minimum qui s'accompagne de prime ou hausse selon la dangerosité pour la santé ou pour les horaires de travail décalés. Ici Amadou explique que c'est la cuisine et non la chaudronnerie qui aligne ses conditions. Cela est d'autant plus étonnant que la formation effectuée par Amadou était dans cette branche, ce qui pourrait lui apporter une plus-value et une facilité d'embauche dans le secteur. Ce n'est pas le cas. Ainsi, entre le discours, très positif et volontaire, « *saisir une opportunité donnée* » et la situation finale, la difficulté de trouver un emploi malgré la formation et l'insertion dans un métier en tension, la situation finale n'est pas celle escomptée ou espérée par la mise en place de la liste des métiers en tension.

La façon dont le travail de plongeur/commis s'est proposé à lui, rappelle l'analyse de Jacques Barrou dans *Hommes et Migration*⁷⁸, les métiers de bouche sont souvent une porte d'entrée à un revenu rapide pour les immigrés fraîchement installés en France. Dans son parcours, le retour à la cuisine comme complément de revenu laisse à penser une relation plus longue qu'un simple complément de revenu, où une porte d'entrée vers d'autres métiers ensuite.

Chapitre 4 : Statistique et ressources

Du point de vue statistique, peu d'enquêtes ont été réalisées, de plus certaines sont un peu datées. Pourtant, les médias avancent souvent des chiffres dont les sources sont relativement récentes. Après quelques recherches, les chiffres avancés sont généralement peu fiables ou bien proviennent d'études plus anciennes mais réétudiées dans le cadre de nouvelles enquêtes.

État des données statistiques

⁷⁸ BAROU Jacques, « Alimentation et migration : une relation révélatrice », *Hommes & migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, 1283, 1 janvier 2010, p. 6-11.

L'INSEE produit chaque année une enquête nationale sur le nombre d'immigrés arrivés en France, le taux d'immigré dans la population globale et leur pays d'origine. En France, la population immigrée rassemble 7,3 millions de personnes répertoriées en 2023. Cela comprend les immigrés de nationalité étrangère et les immigrés naturalisés Français. À cela s'ajoutent les étrangers nés en France (0,8 million)⁷⁹.

Tableau 3 : Décomposition de la population vivant en France selon le lieu de naissance et la nationalité en 2023

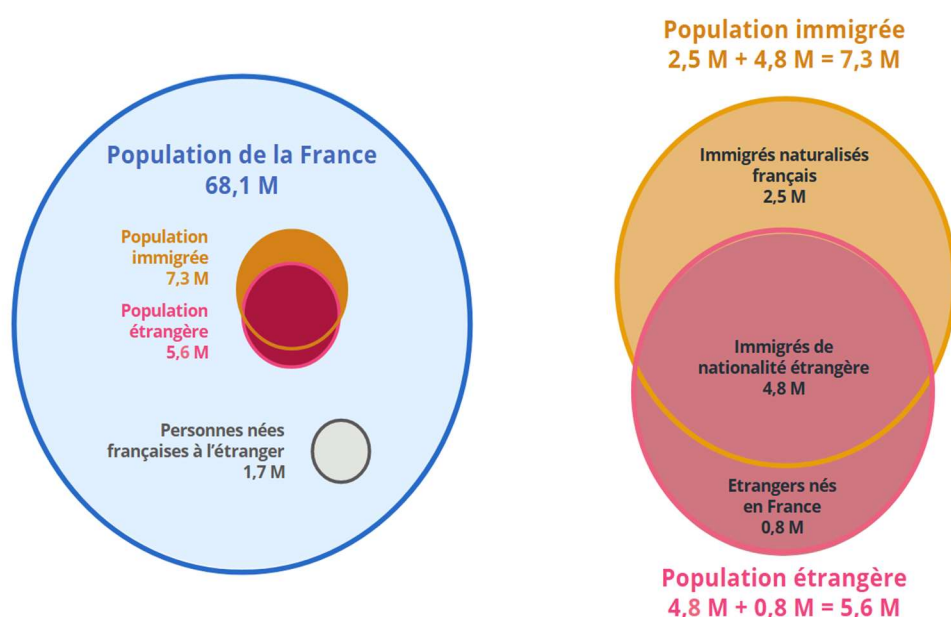


Figure 1 : Note : Données provisoires, issues d'estimations avancées de la population. Lecture : en 2023, 4 801 000 immigrés de nationalité étrangère vivent en France. Champ : France. Source : Insee, estimations de population.

D'autres enquêtes sont réalisées sous réserve de commande sur des sujets plus spécifiques. C'est le cas de la région Centre-Val de Loire, par le biais du CESER, qui commande en 2022 une étude sur le territoire ayant pour sujet de l'insertion professionnelle des immigrés récents, en collaboration avec l'INSEE⁸⁰. Par ce type de commande, une attention peut être donnée à un type de population (ici les primo-arrivants), permettant de comprendre les enjeux et difficultés rencontrées.

⁷⁹ COLLARD Alexis et MENARD Boris, « Une moindre insertion professionnelle pour les immigrés récents », 2023, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bc6p08qpw6v>, coll.« Insee Analyses Centre-Val de Loire ».

⁸⁰ Là encore on voit un public ciblés mis en avant et plus étudié.

Les chiffres recueillis par Alexis Volland et Boris Ménard⁸¹ en 2023 dans le cadre de leur enquête statistique sur l'insertion professionnelle des immigrés récents en Centre-Val de Loire apportent des résultats intéressants sur la question des immigrés détenteurs de diplômes et sur les emplois occupés. Ils mettent en lumière les freins à l'insertion professionnelle et les endroits de fragilité.

Premièrement, le taux d'emploi des immigrées augmente en relation avec l'ancienneté de leur arrivée en France (malgré une tranche d'âge plus propice au travail) ; cela est dû, selon l'enquête, à deux facteurs : le temps d'apprentissage de la langue et l'attente des démarches administratives.

Deuxièmement, il y a une sectorisation des immigrés qui sont beaucoup plus présents dans les zones urbaines, notamment pour le Centre-Val de Loire, autour de Tours et d'Orléans. Le lieu de résidence en ville a aussi une importance, car, dans le cas où ils se trouvent dans un quartier avec un fort taux de personnes immigrées (une personne sur deux est immigrée ou plus), les personnes auront plus de difficultés à trouver un emploi.

Les auteurs mettent aussi en avant l'importance pour l'immigré de l'obtention de la nationalité française pour l'insertion professionnelle : *« les immigrés naturalisés Français occupent plus fréquemment un emploi (64,0%) que les immigrés qui ne détiennent pas la nationalité (50,3%) »*.

Sur la question de la formation et du diplôme, les chiffres récoltés montrent qu'en Centre-Val de Loire, les immigrés sont moins diplômés que le reste de la population française ; cependant, les immigrés récents sont en proportion plus diplômés que les immigrés plus anciens. Nonobstant, le diplôme, quel qu'il soit, permet plus facilement de trouver du travail. Les auteurs avancent également un déclassement professionnel en fonction du diplôme. Les personnes immigrées récemment y font davantage face avec un chiffre en hausse pour les détenteurs d'un bac +3/+4. Le déclassement professionnel de cette catégorie de diplôme est davantage marqué pour les femmes et en début de carrière.

L'enquête précise que les immigrés ont plus d'emplois précaires (CDD, temps partiels, contrats d'intérim) et dans des emplois moins qualifiés (employés, ouvriers, travail de service à la personne pour les femmes)⁸².

Le niveau diplôme est un facteur clivant, bien que les immigrés soient globalement moins diplômés que le reste de la population, les immigrés récents sont davantage diplômés

⁸¹ COLLARD Alexis et MENARD Boris, « Une moindre insertion professionnelle pour les immigrés récents », 2023, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bc6p08qpw6v>, coll. « Insee Analyses Centre-Val de Loire ».

⁸² *Ibid.*

que ceux ayant plus d'ancienneté. Par ailleurs, les immigrés ont plus de chance de trouver un emploi s'ils sont diplômés. L'ensemble de ces facteurs, montrent un plus haut taux de déclassement professionnel (notamment pour les femmes, les Bac +3/4 et en début de carrière).

Une autre enquête sur les métiers exercés par les immigrés, réalisée par la DARES (la Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques) met en lumière les principaux secteurs d'activité. On y apprend que, en France 22% des cuisiniers sont des immigrés et que 18,9 % d'entre eux sont originaire de pays extérieur à l'Union européenne. De plus, 19,3% des employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration sont des immigrés, ainsi que 16,9% des patrons et cadres d'hôtels, cafés, restaurants. Les immigrés représentent une part importante des métiers dans le secteur de l'hôtellerie restauration. Les métiers avec la part d'immigré la plus importante est celle des cuisiniers (22,0%) en 2017. C'est le sixième métier où la part d'immigré est aussi importante. On peut donc en déduire que c'est un métier qui leur est accessible. Dans cette étude, seuls les immigrés ayant obtenu un titre de séjour sont pris en compte. Les données sur les personnes sans papiers sont très difficiles, voire impossibles à recueillir dans le cadre d'enquêtes quantitatives, et donc se retrouvent rarement (voir jamais) dans les statistiques. Quelques mouvements de grève, de soulèvement, quelques affaires juridiques mettent en lumière le travail non salarié en dehors du cadre du travail que peuvent vivre les personnes sans papiers⁸³, sans que l'ampleur dans le secteur de la restauration puisse être vraiment mesurée via des statistiques.

Tableau 4 : Les métiers avec plus d'immigrés en 2017 – part des immigrés dans l'emploi (en %)

⁸³ Plusieurs affaires ont eu un écho dans la presse comme en 2007 l'affaire des salariés de Buffalo grille, en 2008 le Monde révélait les conditions de travail dans un restaurant parisien, ou encore plus récemment dans les Côtes d'Armor

KESSOUS, « La révolte des cuisiniers sans papiers », *Le Monde*, 2008.

ROGER-VASSELIN Cédric, « C'est de l'esclavage moderne » : sans-papiers en Bretagne, il dénonce ses conditions de travail », *Ouest-France.fr*, 15 juillet 2025, <https://www.ouest-france.fr/societe/justice/cest-de-lesclavage-moderne-sans-papiers-en-bretagne-il-denonce-ses-conditions-de-travail-191122aa-60b1-11f0-9b06-d72bd4104f30>.

Familles professionnelles du palmarès	Part des immigrés dans l'emploi	dont Originaire de l'Union européenne	dont Non originaire de l'Union européenne	Part dans l'emploi immigré
Employés de maison	38,8	18,0	20,8	1,4
Agents de gardiennage et de sécurité	28,4	6,4	22,0	2,3
Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment, des travaux publics, du béton et de l'extraction	27,0	11,0	16,0	2,7
Ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment	24,8	11,5	13,3	2,8
Professionnels de la politique et clergé	24,1	4,7	19,4	0,2
Cuisiniers	22,0	3,0	18,9	3,0
Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration	19,3	4,1	15,2	2,9
Ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction	19,3	8,6	10,7	0,6
Agents d'entretien	17,4	4,0	13,4	8,0
Patrons et cadres d'hôtels, cafés, restaurants	16,9	4,8	12,1	1,2
Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment	16,8	4,6	12,2	1,3
Ouvriers qualifiés du textile et du cuir	16,6	4,5	12,1	0,3
Aides à domicile et aides ménagères	15,5	4,6	11,0	2,8
Ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment	14,4	5,0	9,5	2,5
Ouvriers non qualifiés des industries de process	14,1	3,4	10,7	1,5
Ingénieurs de l'informatique	14,0	2,5	11,5	1,9
Assistantes maternelles	13,6	3,3	10,4	2,0
Personnels d'études et de recherche	13,4	4,7	8,7	1,8
Ouvriers non qualifiés de la manutention	13,3	2,3	11,1	1,8
Ouvriers non qualifiés du textile et du cuir	13,1	4,0	9,1	0,1
Artisans et ouvriers artisanaux	12,6	3,4	9,1	0,7
Formateurs	12,0	4,7	7,4	0,8
Conducteurs de véhicules	12,0	2,5	9,5	3,5
Médecins et assimilés	11,7	4,0	7,7	1,6
Employés des services divers	11,7	3,6	8,1	0,8
Ouvriers qualifiés de l'électricité et de l'électronique	11,5	2,6	8,9	0,2
Professionnels de la communication et de l'information	11,5	4,8	6,7	0,7
Ouvriers non qualifiés de la mécanique	11,2	3,3	7,9	1,0
Cadres du bâtiment et des travaux publics	11,2	3,9	7,3	0,7
Employés et opérateurs de l'informatique	11,1	2,8	8,3	0,1
Caissiers, employés de libre service	10,7	2,2	8,5	1,3
Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce	10,7	2,8	7,9	2,2
Conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics	10,5	4,1	6,4	0,2
Ouvriers qualifiés de la manutention	10,4	2,2	8,2	1,6
Ouvriers qualifiés des industries de process	10,4	2,5	7,9	1,0
Ensemble	10,2	3,0	7,3	57,5

Lecture : 38,8 % des employés de maison sont des immigrés. 1,4 % des immigrés en emploi sont employés de maison.
Champ : 15-64 ans en emploi en France (hors Mayotte).

Figure 2 : Source INSEE, recensement de la population 2017 ; traitement : Dares.

En dehors des enquêtes de l'INSEE, peu d'autres sources statistiques sont faites. Néanmoins, d'autres organismes tentent d'apporter leurs propres enquêtes et analyses dans les débats publics, cependant, leurs analyses ont souvent une orientation politique. C'est le cas par exemple de l'Observatoire de l'Immigration et de la Démographie, largement financé par l'extrême droite et pourtant largement repris dans les médias comme source scientifique fiable. La conséquence de ses chiffres mal réinterprétés⁸⁴ est une vision de l'immigration biaisée et

⁸⁴ Lors de sa leçon de clôture au Collège de France, François Héran revient sur le non-sens des analyses de l'OID en terme scientifique. Les chiffres avancés n'ont pas de sens démographique, scientifique et donc les conclusions avancées sont rarement justes. Le chercheur revient aussi sur la reprise de ses chiffres par les médias, mais aussi les hommes politiques. Sur ce dernier cours, François Héran revient sur les paroles de Bruno Retailleau pour expliquer le non-sens des chiffres avancé par le ministre de l'Intérieur le 19 janvier 2025, « *Nous sommes débordés par le nombre. En 2023, le dernier chiffre que l'on ait qui soit sûr, c'est, entre immigration légale et illégale, plus*

toujours présentée comme un problème, une menace⁸⁵ ; si bien qu'une association Désinfox Migration s'est donné pour but de réinformer sur le sujet et donner les moyens au grand public d'avoir des sources fiables.

PRIVATISATION DES RESSOURCES

Pour l'encadrement de l'accueil des immigrés, nombre d'acteurs publics deviennent privés, monétisant de cette façon l'accueil des immigrés arrivés en France. Cette privatisation des ressources est orchestrée par les pouvoirs publics, pensant de cette manière faire des économies sur leur budget. L'argument utilisé à ce moment est celui de l'efficacité des structures privées, allégeant l'État de ce poids. Cela commence dans les années 1990 avec, en 1992, la création de zones d'attentes gérée par des entreprises privées. Puis par un armement des frontières, par la délégation de la sécurité des frontières à des entreprises privées. On observe un accroissement des acteurs privé : agences de voyages, lignes aériennes, avocat, passeurs, banques... Christina Boswell et Andrew Gueddes parlent d'industrie des migrations⁸⁶. Pour François Héran, la marchandisation de l'immigration irrégulière est une conséquence (et non une cause) des politiques migratoires d'accueil peu efficaces.

De cette délégation au secteur privé découlent plusieurs effets : l'augmentation du recours à de la force car, le secteur public n'est plus seul responsable des écarts fait par les personnels de sécurité ; la monétisation et le commerce créés autour de l'immigration, on parle alors de marché de l'immigration ; l'instrumentalisation que font les hommes politiques autour de la question de la migration.

De plus, nombre de retours au pays d'origine sont impossibles car relevant de la convention de Genève qui interdit donc de renvoyer une personne dans un pays où elle pourrait être persécutée (ce qui est souvent un motif d'immigration) :

Après tu peux faire un recours contre l'OQTF, mais du coup il faut montrer que tu ne peux pas retourner dans ton pays d'origine pour certaines raisons, et du coup tu deviens un peu

de 550 000 étrangers arrivés sur le territoire français, l'équivalent de Lyon. On ne peut plus se le permettre (...). Pourquoi ne peut-on pas faire face à cette immigration, sur laquelle on a perdu tout contrôle ? C'est parce qu'on n'a pas les moyens de l'héberger, etc. Et puis, on a un autre problème : la machine à intégrer, à assimiler, est en panne ».

HERAN François, *Face à l'immigration, le savant et le politique*, Youtube, coll.« Collège de France », 2025, <https://www.youtube.com/watch?v=2VHvMz-vprQ>.

⁸⁵ BEAUJEU Mélodie, RACHO Tania et COZ Camille Le, « Lutter contre la désinformation en matière de migration », *Plein droit*, 145-2, 8 août 2025, p. 8-12.

⁸⁶ BOSWELL Christina et GEDDES Andrew Peter, *Migration and mobility in the European Union*, Houndmills, Basingstoke, Hampshire New York, Palgrave Macmillan, coll.« The European Union series », 2011.

*ce qu'on appelle les migrants non régularisables mais non expulsables, où leur demande de titre de séjour vient d'être refusée, mais quand ils gagnent le recours contre l'OQTF, ils ne sont plus expulsables.*⁸⁷

COMMUNICATION INTER-ACTEURS

Nous avons vu dans cette partie la multiplicité des acteurs rencontrés lors d'un parcours migratoire. Cette liste n'est pas exhaustive. Il est cependant important de replacer leur rôle, leur but et leur vocation. Ces acteurs peuvent être répartis en plusieurs catégories, d'une part le secteur privé et public ; de l'autre par leur fonction : aide sociale, accompagnement, financement, formation, administration... Bien que tous soient liés par leurs fonctions, peu de ponts de communication sont établis. Effectivement, une des limites à cette quantité d'acteurs est qu'il est difficile de suivre un dossier administratif, où un accompagnant traverse tous ceux croisés. Il a aussi été difficile dans cette enquête de trouver les acteurs liés au parcours migratoire des enquêtés. Le manque de transversalité peut amener à des situations de non-sens administratifs en défaveur des immigrés :

Dans cette situation, un immigré a perdu ses papiers dans une gare qui les a retrouvés et appelés la Croix Rouge pour rendre le portefeuille à Monsieur A.

Non. Du coup, le 2 mai, j'ai appris qu'ils les avaient... Enfin, qu'ils avaient retrouvé ses papiers. Sauf que le 30 avril, il s'est fait contrôler à Orléans. Il avait une OQTF qu'on ne savait pas. Et il y a un agent qui a fait un peu de zèle et qui l'a envoyé en centre de rétention administrative. Donc, le 30 avril, il est rentré. Le 4, il passait devant le juge de liberté. Prolongation de rétention pendant 26 jours et expulsion en Russie. J'apprends ça le 5, j'appelle l'association et on discute, machin et tout. Ils n'étaient même pas au courant qu'il avait des troubles psy, qu'il prenait plus son traitement, c'était n'importe quoi. Et je dis, ok, qu'est-ce que je peux faire concrètement ? Ils me disent « ben là, concrètement, rien, parce qu'il passe un appel demain ». Je dis, « mais attends, on est le 5, il est passé devant le juge le 4 et il passe demain le 6, on a un appel ? » Il me dit, « oui, c'est ça ». Ah, ok, bon. Elle m'a dit qu'il y a très très peu de chances pour qu'il soit renvoyé en Russie au vu des conditions actuelles. Donc, ça veut dire qu'il va faire les 90 jours de rétention. Sauf que le type, il ne supporte pas la vie en communauté. Quand il était au centre ... il ne pouvait pas aller au centre d'hébergement 115 parce que, quand il est en coloc avec deux personnes

⁸⁷ Entretien Laura, assistante sociale à la Croix Rouge, travaille exclusivement avec un public immigré, majoritairement sans papier, entretien fait le 26 mai 2025.

dans une chambre, il agresse les gens. Donc on discute et tout. Elle me dit, si vous voulez, je peux vous donner son numéro de cabine si vous voulez l'appeler. J'ai dit ouais ok d'accord. Elle me dit par contre ce n'est pas sûr que ce soit lui qui décroche. « Comment ça ? Je m'en fous si c'est quelqu'un d'autre ». Et elle me dit « bah oui, ils sont dix par cellule, donc peut-être que ça ne sera pas lui ». « Ils sont combien ? » Elle me dit « bah dix ». « Bah écoutez, bon courage j'avoue parce que, là il va péter les plombs c'est sûr. » Et donc, il va sortir, au bout d'un moment, les 90 jours, il va revenir, il va péter les plombs. Mais le pire, c'est que là, ils ne vont pas l'expulser. Mais il n'est pas régularisable.⁸⁸

Dans cette situation, on comprend bien qu'aucun des acteurs présents, que ce soit le centre de rétention, la Croix Rouge, le juge ou encore l'hôpital ne sont pas mis en relation. Auquel cas, la situation aurait pu plus facilement se délier. Et pourtant, il est tout à fait imaginable que la préfecture et le juge aient des informations complémentaires quant à la validité du titre de séjour de la personne en question, surtout à l'ère du numérique.

CONCLUSION

Au fur et à mesure que les lois se durcissent, les aides sont de moins en moins nombreuses. Les politiques migratoires et d'insertion sont des éléments de contexte nécessaire pour comprendre les enjeux d'une migration et d'un parcours migratoire. Les effets de ces politiques pèsent sur la vie des immigrés, quel que soit leur statut juridique. L'acquisition de papier en règle est un moment important dans le parcours migratoire, il marque le passage entre illégalité et légalité. C'est en ce sens que les changements de politiques, vers des politiques plus restrictives, accentuent d'une part la présence de l'illégalité dans les parcours migratoires, d'autre part nuisent à la stabilité nécessaire à l'insertion et l'intégration. Les politiques actuelles, réduisant les durées de séjour, compliquent les conditions d'accès à des papiers et à terme à la nationalité, engendrent une intégration professionnelle semée d'embûches administratives. Si l'allongement de la présence de statut illégal dans le parcours migratoire est si problématique, c'est qu'il met les individus dans des situations de forte dépendance aux autres, sans possibilité de stabilisation, d'autonomisation. Ainsi, de nombreuses enquêtes démontrent des conditions sociales de vies inhumaines et des conditions de travail qui le sont tout autant. Pour autant, les personnes n'ont pas ou peu de moyens de se défendre de ce type de structures. Dans un parcours migratoire chaque moment compte pour monter un dossier de demande de titre de séjour : si le

⁸⁸ *Ibid.*

travail ne peut être justifié par un employeur ou autre (associations, service aux particuliers, insertion sociale), le dossier est moins conséquent.

Les sociologues étudiant les politiques migratoires arrivent à deux conclusions opposées : les uns arrivent à la conclusion que les politiques migratoires sont peu efficaces du fait de leur décalage entre leur conception et leur mise en œuvre. Les politiques n'auraient pas d'impact, car difficilement mises en place sur le terrain⁸⁹. Les autres tendent à montrer que le durcissement répétitif des conditions administratives, juridiques, sociales dans les parcours migratoires amène à compliquer l'accès à des services de qualité quant à l'accueil des immigrés en France⁹⁰. Dans cette enquête on retrouve plutôt cette deuxième partie des chercheurs. L'enquêtrice s'occupant de l'accompagnement des personnes sans papier le témoigne dans cet extrait :

C'est la politique migratoire qui se restreint. Ou on ne veut plus d'immigration subie, on veut de l'immigration choisie. Franchement, ma collègue en parlait où elle dit qu'il faut garder le moral quand même parce qu'elle qui travaille là depuis 20 ans, ils ont connu une amélioration et là ça régresse depuis 4-5 ans, ça régresse fort, fort, fort. Déjà, elle disait que là, rien que le fait de voir que des personnes qui étaient régularisées redeviennent sans papiers, elle dit, mais ça... Ce n'était pas le cas. Elle dit... Ça l'a choqué parce que, moi, je suis arrivée en septembre, mais mon premier titre de séjour accepté, ça a été en mars, un truc comme ça, donc plus de six mois. Et je viens la voir et je me dis « putain, j'ai eu mon premier titre de séjour et tout, mais comment ça ? ». Je lui dis « bah oui, c'est mon premier salarié ». Elle me dit "ça fait 6 mois que tu es là et tu n'as pas eu de titre de séjour?" C'est un truc de ouf !⁹¹

Ainsi, les temps d'attentes, les délais, le retour à l'illégalité sont plus présents dans leur quotidien. L'enquêtrice s'appuie ici sur le ressenti de ses collègues qui arrivent aussi à ces conclusions. Les sociologues avançant l'argument de la non-efficacité des politiques migratoires se basent plus sur l'efficacité administrative que sur le terrain. Ainsi est jugée l'efficacité d'accueil et effectivement les politiques migratoires ont peu d'effet sur le fonctionnement administratif ; il est beaucoup question de changement de nom d'institution ou d'emploi. Mais la restriction des moyens donnés à l'accueil des immigrés marque un changement sur les parcours migratoires.

⁸⁹ FISCHER Nicolas et HAMIDI Camille, *Les politiques migratoires*, La Découverte, 2016.

⁹⁰ HERAN François, *Face à l'immigration, le savant et le politique*, Youtube, coll.« Collège de France », 2025.

⁹¹ Entretien Laura, assistante sociale à la Croix Rouge, travaille exclusivement avec un public immigré, majoritairement sans papier, entretien fait le 26 mai 2025.

Partie III : Les pôles de négociation et de mise en valeur d'une ressource culinaire dans le cas d'insertion professionnelle dans les métiers de bouche.

Nous l'avons vu dans la partie précédente, le moment de formation dans le parcours migratoire est souvent lié à deux statuts privilégiés : celui du primo-arrivant et celui du réfugié. Dans cette enquête, les immigrés interrogés ont tous le cumul de ces statuts, bénéficiant ainsi d'un accès à la formation facilité. C'est le cas de Hossain, Gozeïl, Kalie et Hassan. Ces formations, vues comme un outil et un atout à l'insertion professionnelle, ont ensuite permis aux enquêtés d'obtenir un emploi.

Chapitre 1 : Apprendre et transmettre

PREMIER APPRENTISSAGE : LA FORMATION

La question de la formation des étrangers est particulière. Les formations construites pour eux n'ont pas vocation à leur offrir épanouissement dans le travail ou encore un réel choix. Les immigrés sont largement orientés de manière systémique vers des métiers dits en tension. Ces métiers sont catégorisés dans chaque région et chaque année par les services d'État. En 2025, pour toutes les régions, les métiers de cuisiniers, boulangers, bouchers, maraîchers sont considérés comme en tension⁹². Cette liste a une nouvelle connotation lorsqu'en janvier 2024, la loi immigration préconise une régulation facilitée pour les immigrés l'intégrant⁹³. Les formations d'insertion des immigrés étaient déjà en grande partie tournées vers l'insertion dans des métiers en tension mais cette notion lui donne un axe politique accru. En Centre-Val de Loire, la Région finance déjà des formations à des métiers en tension pour les immigrés c'est le cas de HOPE qui amène des réfugiés à être formés par promotion à ces métiers. Ce parcours, agencé par le lien entre secteurs privé et public (France Travail, OFII, Préfecture, centre d'hébergement, entreprise privée...) permet de bénéficier d'une formation payée et statistiquement une meilleure insertion par la suite car dans un secteur en demande de nouveaux salariés⁹⁴, avec une plus-value par la formation à mettre en avant.

⁹² « Travailleurs étrangers : la « liste des métiers en tension » actualisée », *Info.gouv.fr*, <https://www.info.gouv.fr/actualite/travailleurs-etrangers-la-liste-des-metiers-en-tension-actualisee>.

⁹³ « Loi immigration : quels changements dans le volet « travail » ? », <https://entreprendre.service-public.fr/actualites/A17135>.

⁹⁴ AURELIE CARME DE CARVALHO, *L'enjeu de formation des primo-arrivants et des mineurs non accompagnés en CVL*, CESER, 2023.

L'apprentissage a une place importante dans le métier de cuisiner. Il y a de nouvelles recettes, un savoir-faire, de nouvelles personnes avec qui travailler, de nouveaux produits, de nouveaux outils... L'apprentissage et la formation continue fait partie intégrante du métier. Une des manières d'apprendre la plus évidente et d'apprendre par l'observation et la pratique.

Lors de mes observations en restaurant, tout le monde montre comment faire avec ses mains, pour que l'autre puisse ensuite continuer en ayant la technique adaptée, ou selon le conseil du sachant. La relation, lors de cet échange n'est pas celle simplement d'un apprenant à un sachant, mais celle d'un partage. Il n'est pas rare de voir une personne avec un statut hiérarchique supérieur apprendre d'une personne avec un statut hiérarchique inférieur. Lors des observations, j'ai pu analyser la mise en place de moments d'apprentissage dans le restaurant, non pas officiellement, mais officieusement, le matin avant le service et l'après-midi après le service. Ainsi, un matin, Hossain (cuisinier dans le restaurant et d'origine somalienne) me propose de m'apprendre à faire les samossas comme lui l'a appris, de la pâte à la farce, en passant par le pliage. C'est lors de ce pliage que l'apprentissage par le regard et le geste prend tout son sens.

*Alors que la pâte est encore chaude, il m'apprend à la dédoubler pour une feuille de brick plus fine. Ensuite le pliage est en trois étapes. Rabattre deux bouts du triangle, les coller avec un mélange de farine et d'eau, mettre la farce et, dans un dernier temps, recouvrir du dernier coin de triangle. Il ne faut pas qu'il y ait de trous au niveau des coins, sinon il sèche trop vite. Hassan m'explique que, lors de la cuisson, l'huile entre dans le samossa et assèche la farce. Hassan fait les premiers avec moi, me guidant sur la façon de positionner mes mains pour fermer le samossa. Il part ensuite s'occuper d'autres plats puis reviens pour regarder les samossas que j'ai faits pendant son absence.*⁹⁵

Lors de cette séquence, on comprend qu'en plus de l'apprentissage par le regard et les mains, c'est un moment de transmission d'un savoir. Ici chargé par un souvenir du pays d'origine de la personne m'apprenant, mais surtout dans un but d'échange. C'est un métier où il y a une part importante de souvenir, qu'il soit de la personne qui a appris la recette (ici c'était une recette de sa femme), du pays d'origine (ici la Somalie), d'un moment de vie. Ici on peut le voir comme un moyen de faire vivre le souvenir d'une vie passée, ce qui n'est pas chose aisée dans tous les métiers. La fonction n'est alors pas seulement de m'apprendre à fabriquer les samossas mais de transmettre et d'ouvrir un terrain d'échange entre deux cultures. C'est ce que

⁹⁵ Observation du 17 juillet 2025, Hassan, Restaurant.

concluent Marie-Pierre Étien et Laurence Tibère dans leur article paru dans *Hommes et migration* : « les nourritures servent la construction sociale et l'entretien de leur identité et de leur mémoire [celle des immigrés] »⁹⁶. Un autre exemple durant l'enquête s'est produit lors de la clôture du festival du *Refugee Food*, lors de la préparation des bolani.

La cheffe du restaurant m'apprend à faire les bolani, la farce, la pâte et le pliage. C'est le réfugié mis à l'honneur le lendemain qui lui a appris à faire le pliage. Il n'a pas pu se rendre disponible aujourd'hui et c'est donc elle qui me transmet. Le lendemain, le pliage des bolani n'est pas fini. Je recommence à faire selon les méthodes de la veille. W., le réfugié afghan mis à l'honneur me reprend alors le ma façon d'étalée ma pâte. Alors que je l'étale avec un rouleau à pâtisser, lui me conseille de le faire avec les mains. Il m'explique que c'est comme ça qu'il a appris et c'est aussi comme ça qu'il a vu faire. Alors, je lui demande des conseils. La cheffe, à côté, me voyant moins productive avec cette technique exprime à W. et moi qu'il n'est peut-être pas nécessaire de faire selon la méthode traditionnelle, mais peut-être la productivité est plus importante (l'heure du service approche à grands pas). W. acquiesce expliquant que lui ne sait pas trop se servir du rouleau.⁹⁷

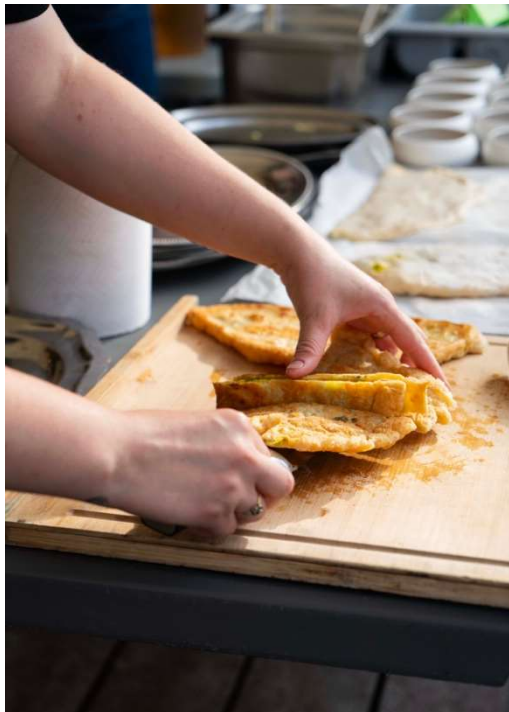


Figure 4 : Service des bolani. Image de Maguy Féreol



Figure 3 : W. cuit les bolani. Image de Maguy Féreol

⁹⁶ ÉTIEN Marie-Pierre et TIBERE Laurence, « Alimentation et identité entre deux rives », *Hommes & Migrations*, 1303-3, 2013, p. 57-64.

⁹⁷ Observation du 12 et 13 juin 2025, *Refugee Food Festival*, restaurant partenaire.

Dans cet exemple, on voit, en plus d'un apprentissage par les mains, le poids du culturel dans les savoirs faire. Ainsi que l'affect à l'exercice n'ayant pas l'habitude d'étaler la pâte à la main, c'est le rouleau pâtisser qui me paraît le plus évidant, pour autant il n'est pas pour autant le plus simple. Ici, en plus de l'apprentissage, on voit aussi comment les recettes et savoir-faire peuvent évoluer rapidement. Après cette interaction W. m'a demandé de lui montrer comment faire avec le rouleau à pâtisser. Et ainsi, la relation de sachant, apprenant s'est inversée. C'est aussi un exemple de métissage des pratiques alimentaires. Changer la pratique pour la rendre plus accessible, c'est une manière de se rejoindre sur un terrain commun. Chacun apporte un bagage culturel, savoir-faire, ressenti et s'approprie un savoir : *« l'alimentation intervient comme une ressource, pour entretenir la mémoire à travers les habitudes alimentaires, les manières de manger, les techniques culinaires conservées, parfois avec les "bons" ingrédients, parfois avec de nouveaux produits, mais aussi une ressource pour explorer et faire se rencontrer les univers culturels »*⁹⁸.

Lors du Festival du *Refugee Food*, les personnes invitées venaient de différents pays. C'est le savoir-faire qui était au centre du partage. Les bénévoles, notamment, étaient en demande d'apprendre de nouvelles façons de faire. Beaucoup sont même venus pour cela. C'est une façon de rentabiliser leur bénévolat pour la journée. Ici le travail bénévole se retrouve dans une économie de don et contre don⁹⁹, les bénévoles cherchant aussi à acquérir une expérience de remobilisable dans leur vie personnelle ou professionnelle.

Pourtant, dans le cadre du CAP, cette technique n'est pas centrale dans l'apprentissage : « En fait, on est arrivé en TP, le prof avait sa fiche technique, il nous l'a donnée, et on faisait, c'est tout, il n'y avait pas de discussion préalable »¹⁰⁰. On imagine les nombreuses difficultés qu'un immigré primo-arrivant peut rencontrer face à ce choix d'apprentissage (difficultés à lire, recette à faire seul sans aide). L'enquête explique l'écart de traitement entre l'élève ayant un parcours migratoire et le reste de la classe :

Par exemple, on a fait le CAP blanc, il a eu 8, donc ça voulait dire qu'il ne l'avait pas, en gros. Et le prof, il n'a pas cherché à... Pas à le reconforter, mais a essayé d'aller le

⁹⁸ ÉTIEN Marie-Pierre et TIBERE Laurence, « Alimentation et identité entre deux rives », *Hommes & Migrations*, 1303-3, 2013, p. 57-64.

⁹⁹ FRETIGNE Cédric, « Le don de soi. Logiques d'engagement des bénévoles d'associations caritatives », *Revue des politiques sociales et familiales*, 56-1, 1999, p. 1-7.

¹⁰⁰ Entretien Kalie, étudiante en CAP cuisine à Tours, en alternance dans un restaurant du centre-ville, première expérience en cuisine, sans parcours migratoire, entretien fait le 9 juillet 2025

*chercher, tu vois ce que je veux dire ? C'était vraiment en mode, toi, tu es une cause perdue, et de toute façon, tu ne l'auras pas, en fait, donc... Oui, le traitement était assez bizarre.*¹⁰¹

Il est donc nécessaire de se demander comment, malgré des conditions d'accès à la formation facilitée pour ce public, celle-ci peut ne pas prendre en compte le parcours migratoire. La formation a pour but d'effacer les inégalités de parcours, de former. Cependant l'emploi d'une méthode pédagogique unique et standardisée ne permet pas d'établir un accompagnement à l'insertion adapté. Mais aussi de repenser les outils pédagogiques pour combiner les savoirs, pour prendre en compte les difficultés des élèves, quelles qu'elles puissent être.

Les matériaux récoltés tendent à montrer des moments d'apprentissage chargé de lien à des expériences personnelles partagé lors de la réalisation des recettes. Cette charge n'est pas reprise dans le cadre de la formation, qui mobilise elle une cuisine très hermétique aux autres formes de ressources alimentaires. Ces entretiens et observations posent la question d'une ouverture ou non vers des ressources alimentaires différentes. La corrélation dans les entretiens des différents types d'apprentissage tend à placer l'apprentissage comme un outil d'insertion essentiel.

LA CUISINE COMME VECTEUR DE MISE EN AVANT D'UNE RESSOURCE CULINAIRE

Le métier de cuisinier a cet avantage de pouvoir par la réalisation des recettes, mettre ou non une culture en avant. Si certains restaurants ont pour spécialité une culture particulière (japonais, chinois, syriens, italien, espagnol, vietnamien, mexicain...), d'autres essayent de ne pas intégrer de nouvelles cultures alimentaires à leurs proposition culinaires.

Par exemple, la formation CAP au nord de Tours essaye de mettre en avant uniquement la cuisine française :

*Non, c'est la cuisine française 100%. C'est que ça. Et en plus, c'est la vieille cuisine française des années 80. Ça, c'est insupportable. On apprend à faire des trucs, genre du riz à l'impératrice, des trucs trop moches, trop dégueulasse. Non, c'est vraiment la cuisine française.*¹⁰²

Le CAP veut mettre en valeur une cuisine dite traditionnelle sous-entendu traditionnelle française. Dans cet extrait, la personne en formation au CAP a du mal avec cette conviction qui

¹⁰¹ Entretien Kalie, étudiante en CAP cuisine à Tours, en alternance dans un restaurant du centre-ville, première expérience en cuisine, sans parcours migratoire, entretien fait le 9 juillet 2025

¹⁰² *Ibid.*

est liée, selon elle, à une idéologie selon laquelle la cuisine française serait supérieure aux autres. Pour elle l'apprentissage d'une seule culture alimentaire a été un frein à sa formation. Selon elle, une partie importante de la formation devrait être l'apprentissage de toute technique, chose qu'elle n'a pas pu apprendre pendant sa formation à cause de la volonté des professeurs d'avoir une cuisine française exclusivement. Elle observe une difficulté de la formation aux métissages des cuisines. Cette difficulté se retrouve dans cette l'enquête dans les restaurants français (qui ont la volonté de présenter une carte de spécialités françaises). Cette difficulté dépasse les recettes pour toucher même aux façons de faire.

Lila : Jamais vous n'allez pas apprendre à faire...

Kalie : Non, jamais un épice thaï, même un truc... jamais.

Lila : Même dans les épices, vous vous arrêtez au sel et au poivre ?

Kalie : C'est sel et poivre. Muscade, à la limite, quand on fait de la purée. Non, c'est ennuyant de ouf. C'est ennuyant de ouf.¹⁰³

Kalie, qui est française, déplore la non-ouverture du CAP, même aux épices dont elle a dû apprendre l'utilisation lors de son alternance. Il est intéressant de reprendre cette vision de la mise en avant de la cuisine française dans les organismes de formation, dans la mesure où elle reprend la même direction que les politiques françaises, la ligne prises par les pouvoirs publics : l'unité nationale se fera par la réduction et non la mise en avant de toutes les différences culturelles¹⁰⁴. On refuse donc une société multiculturelle pour préférer une culture dominante. Cela consiste à invisibiliser toute autre forme de cuisine. Cependant, nous l'avons vu dans la première partie, l'inefficacité de ces politiques conduisant à la précarisation des statuts¹⁰⁵ de séjour. Cela permet de maintenir l'immigration et les droits des immigrés toujours en marge de la société tout en diabolisant leur précarité.

Pour Gozeïl, qui est originaire de Syrie, le CAP a été l'occasion de connaître de nouvelles techniques françaises qu'il n'avait pas forcément pratiquées en Syrie. Pourtant, il explique que c'est son apprentissage qui lui a permis de découvrir le plus de recettes françaises.

¹⁰³ Entretien Kalie, étudiante en CAP cuisine à Tours, en alternance dans un restaurant du centre-ville, première expérience en cuisine, sans parcours migratoire, entretien fait le 9 juillet 2025

¹⁰⁴ BERNARDOT Marie-José, *Étrangers, immigrés : (re)penser l'intégration. Savoirs, politiques et acteurs*, Presses de l'EHESP, 2019.

¹⁰⁵ Loi n° 93-1027 du 24 août 1993 relative à la maîtrise de l'immigration et aux conditions d'entrée, d'accueil et de séjour des étrangers en France (1), 1993.

Dans l'entretien, il est difficile de comprendre quels ont été les points forts du CAP. Des moments d'échanges en dehors de la pâtisserie se sont mis en place entre lui et son patron d'apprentissage pour échanger autour des savoirs de chacun.

*Quand j'étais en apprentissage, le patron, il était un grand chef cuisinier aussi. Il m'a appris des techniques, il m'a appris des choses... comment faire des baguettes françaises, des béchamels, des trucs comme ça. Des techniques ...Travailler avec le vin, comment faire ça.*¹⁰⁶

Ces moments d'échanges lui ont ensuite permis de quitter la pâtisserie pour la cuisine, en ayant des bases solides dans les techniques de cuisine française. Son patron apprenait, lui, la confection des pâtisseries syriennes et lui permettait de mettre de nouvelles pâtisseries à la carte de la boulangerie. On voit dans ces deux cas que c'est en dehors de l'institution de formation, que les échanges interculturels sont rendus possibles.

Maintenant, il a pour ambition d'ouvrir son propre restaurant syrien car il n'y a pas, selon lui de restaurant représentant tous les plats de sa culture alimentaire à Tours, ou pas d'assez bonne qualité. C'est un moyen de partage :

*On fait des plats très spéciaux, tout le monde aime. [...] Mon frère était un chef en Égypte spécial de shawarma. Et moi et lui, on cuisine toujours ça chez nous depuis des années. Tout le monde aime.*¹⁰⁷

C'est ce partage, cette transmission interculturelle, qu'il veut retrouver lorsqu'il aura son propre restaurant. Le partage autour de sa culture d'origine. Pour lui l'ouverture de son propre restaurant est aussi un moyen de continuer à apprendre et transmettre sa cuisine.

Pour Anslan, originaire de Mongolie, après l'installation de son épicerie asiatique, il est apparu important pour lui de partager la cuisine de son pays d'origine. Ainsi, il a commencé avec sa femme à proposer aux Tourangeaux des menus mongols et plus largement asiatiques. C'était pour lui un moyen de retrouver son pays et de partager avec son pays d'accueil. Il s'est cependant heurté à quelques contrariétés quant à la fréquentation faible de son restaurant par les habitants du quartier. Il a alors décidé, pour mieux se faire connaître, de proposer dans la rue, devant son restaurant, une dégustation aux passants. Il explique que peu de passants ont goûté ce qu'il proposait. Il explique ça par la différence de culture trop éloignée. Dans cette

¹⁰⁶ Entretien Gozeïl, cuisinier dans un restaurant du centre-ville, parcours migratoire depuis la Syrie qui est son pays d'origine, entretien fait le 17 juillet 2025.

¹⁰⁷ *Ibid.*

situation, Anslan aussi la difficulté qu'il a pu avoir avec la culture française qui lui paraît si éloignée. Le moyen pour lui d'avoir un lien avec cette culture alimentaire a été de se contraindre à la goûter pour faire le lien, découvrir. Il pensait alors que les Français de son quartier auraient fait le même pas vers sa culture pour la découvrir, ce qui n'a pas été le cas, ou alors pas à la hauteur de ses espérances. Ici sa volonté de transmettre n'a pas trouvé la réception qu'il escomptait.

Dans le discours d'Anslan et Gozeïl, il y a l'idée que leur culture alimentaire est la meilleure. Elle leur rappelle quelque chose de familier et ils ont souvent du mal lorsque ce goût n'est pas partagé par les personnes en dehors de cette culture d'origine. À l'inverse, ce ressentiment est aussi largement présent en France, où la cuisine française est souvent présentée comme la meilleure au monde¹⁰⁸. Ainsi, les deux opinions se heurtent à un combat de recettes, de produits, de spécialités pourtant incomparables. Pour les deux enquêtés, le restaurant et leur métier sont un vecteur de proposition, propagation de leur culture alimentaire, souvent dans le but de donner le goût de cette culture à leurs clients où de retrouver le goût d'un pays pour des personnes ayant, eux aussi, vécu un parcours migratoire.

Dans le cas de Anslan, qui est son propre patron et qui n'emploie que sa compagne de même origine, il y a moins cette idée de partage dans l'équipe. Mais du côté de Gozeïl, il existe aussi un apprentissage dans l'intégration à l'équipe du restaurant. Par exemple un plat à base de mutabal était à la carte. Il avait proposé ce plat et voulait donc une recette précise. Une semaine après, lors d'un de ses congés, une autre personne de l'équipe a fait un mutabal en laissant la peau de l'aubergine. Pour Gozeïl, le plat était complètement dénaturé par cet ajout. Il a donc expliqué pourquoi à toute l'équipe ; dans sa recette originelle, il faut que l'aubergine soit épluchée une lanière sur deux, pour empêcher la mâche et l'amertume dans le plat.

UNE REPONSE A SES BESOINS

Finalement, dans ces exemples, les enquêtés répondent à leur besoin de retrouver leur pays d'origine, via la mobilisation de leur capital culturel. Cela leur procure un plaisir particulier, ils participent à leur façon à faire vivre leur pays d'origine. C'est une sphère particulière qui réunit la notion de partage, qui ne se fait pas forcément dans les autres secteurs de leur vie. La cuisine est un moyen d'échange social, une ouverture, là où les immigrés sont généralement refoulés en périphérie (des villes, de la sphère publique, des structures...). Par exemple, Anslan regrette que ses enfants ne parlent pas sa langue d'origine, ne cuisinent pas

¹⁰⁸ PETIT Franck, « Le goût des nôtres est aussi celui des autres », *Hommes & Migrations*, 1293-5, 2011, p. 138-141.

mongol. Avec Gozeïl, pendant la préparation du mutabal qu'il avait l'habitude de manger en Syrie, il m'explique aussi la saison des grenades au moment où il ajoute la mélasse de grenade. M'expliquant comment choisir les aubergines comme sa mère lui a appris : il faut qu'elles brillent car, lorsqu'elles deviennent mates, cela signifie qu'elles sont en train de fabriquer des pépins et donc qu'elles vont devenir amères. C'est finalement par ce moyen que le souvenir de leur passé transparait. Ce sont les saveurs, les odeurs, les gestes qui permettent de retrouver un pays quitté, réel ou fantasmé, il récrée un souvenir de son pays d'origine par ce moyen : *« l'alimentation [ici la cuisine] intervient comme une ressource, pour entretenir la mémoire à travers les habitudes alimentaires, les manières de manger, les techniques culinaires conservées, parfois avec les "bons" ingrédients, parfois avec de nouveaux produits »*¹⁰⁹. C'est ce qui se passe avec la recette du mutabal et celle des bolani. Par ces moyens, ils font évoluer leur culture alimentaire, c'est aussi comme cela qu'ils ont un impact dessus. Les enquêtés acquièrent de nouvelles ressources en transformant leurs recettes. Ils construisent via le moyen du capital social des métissages de culture culinaire. Ce qui apporte, selon la définition de ressource culinaire utiliser dans l'enquête une consolidation ou la création d'une ressources sociale et culturelle, basé sur l'échange et la possibilité ou non de fusionner ou d'accepter le changement de recettes avant cela immuable.

Ils répondent par leur pratique de la cuisine à leurs propres besoins. À entendre ici comme le besoin qu'ils ont eu de retrouver des saveurs particulières. Dans les trois cas, ils ont ressenti le besoin de reproduire les goûts dont ils avaient l'habitude : Hossain, en retrouvant dans les épiceries spécialisées des gâteaux qu'il avait l'habitude de manger en Afghanistan, Gozeïl en cuisinant ce qu'il avait l'habitude de manger et cuisiner en Syrie, Anslan en retrouvant des produits mongols pour les vendre et cuisinant les spécialités mongoles. Dans le cas de Anslan et Gozeïl, il y a l'idée de pouvoir, par le fait de cuisiner et de proposer leur cuisine, répondre aux besoins d'autres immigrés ayant, comme eux, le besoin de retrouver une part de leur culture via la cuisine. Ici c'est une ressource culinaire acquise avant le parcours migratoire qui est mise en avant et maintenu dans le pays d'accueil sans volonté de métissage, ou d'influence du pays d'accueil dans la réalisation.

Anslan appuie même cette volonté de retrouver une réplique de son pays au-delà de la cuisine puisqu'il organise des repas accompagnés de musique, danse, recréant un folklore mongol basé sur ses traditions. C'est par exemple, lors du nouvel an lunaire qu'il est important pour lui de fêter et de rassembler ses clients autour de son restaurant. En plus d'une culture

¹⁰⁹ ÉTIEN Marie-Pierre et TIBERE Laurence, « Alimentation et identité entre deux rives », *Hommes & Migrations*, 1303-3, 2013, p. 57-64.

alimentaire, c'est aussi une culture traditionnelle qu'il met en avant. On peut observer ce phénomène dans de nombreux restaurants où la décoration, la musique jusqu'au nom de l'enseigne reflètent la culture alimentaire mise en avant, dans une réplique réelle, rêvée ou stéréotypée.

DIVERSITE DE TRAJECTOIRE

Ce besoin de retrouver quelque chose de connu est présent qu'importe le parcours migratoire et n'est pas spécifique à ce parcours. Ici, les enquêtés ont des trajectoires migratoires différentes. Pour Hossain et Gozeïl, ils ont dû traverser plusieurs pays après leur départ du pays d'origine. Le voyage et les arrêts dans les pays de transition ont été plus ou moins longs. Hossain a passé onze mois en Turquie à l'âge de 14 ans, il a aussi enrichi ses ressources culinaires via la confrontation une autre culture alimentaire, qui perdure arrivé en France :

Hossain : C'est un peu de ma culture. C'est ce que je fais beaucoup. Même je mange aussi du riz turc. Il y a une soupe aussi que je fais turc.

Lila : Est-ce que t'as appris en Turquie ou c'est parce que c'est d'autres copains qui...

Hossain : Non, j'ai appris en Turquie. Et j'ai un copain ici aussi, des fois, il me montre des choses.

Le riz turc dont il est question est une recette, le kabouli, mais aussi un type de riz particulier utilisé en Turquie. Il a conservé cette une façon de consommer. Gozeïl, son voyage lui a aussi apporté une diversité de consommation en lien avec les pays traversés pour arriver en France.

D'après les matériaux recueillis, la diversité de trajectoire passe par l'acquisition d'expériences professionnelles diverses, souvent pour répondre aux conditions minimales d'existence et/ou à un besoin social (comme l'intégration à un groupe de pairs). Les enquêtés ont exercés des métiers différents et il n'est pas dit que le métier de cuisinier soit le dernier métier qu'ils exerceront. Prenons l'exemple d'Hossain : bien qu'il soit actuellement pâtissier boulanger, il a, en parallèle de son travail, réalisé un court-métrage qu'il veut ensuite présenter dans des festivals de courts-métrages. C'est d'ailleurs à cette occasion que j'ai pu le rencontrer. Il a plus ou moins dans l'idée de se consacrer à ce projet. Son prochain projet est d'obtenir des financements pour pouvoir en réaliser un film. Pour Anslan, il a désormais fermé son restaurant pour redevenir comptable.

Dans cette enquête, une tentative de reprise de contact avec des cuisiniers ayant fait partie du *Refugee Food Festival* des années passées, pour les interroger sur cette insertion professionnelle, a montré que nombre de cuisiniers premièrement encouragés à cette insertion par la cuisine se sont, moins d'une année après, orientés vers d'autres métiers. Ce changement de secteur professionnel à plusieurs facteurs.

Cuisinier n'était pas le métier exercé dans leur pays d'origine pour Anslan, Gozeïl et Hossain (bien qu'il soit mineur lors de son entrée dans la vie professionnelle). Ils étaient respectivement comptables, commercial et chauffeur. Leur reconversion a eu lieu en France. On peut parler d'un déclassement professionnel pour les deux premiers profils.

Pour Anslan, le niveau de vie en Mongolie et en France n'étant pas le même, il peut prétendre à un meilleur pouvoir d'achat, ce qui peut remettre en cause cette question de déclassement professionnel.

J'avais un bon poste. Quand même, j'ai dirigé 400 personnes à l'époque. J'étais chef. Mais avec mon salaire, je ne gagnais rien. Je ne voyais pas mon avenir là-bas. Avec mon salaire, je ne mangeais pas bien. Je n'avais pas assez d'argent pour acheter des fringues. Même si tu es un chef, tu n'as rien.¹¹⁰

Pour Gozeïl qui était donc commercial, le déclassement passe par une chute de son pouvoir d'achat. Pour les deux enquêtés, leur reconversion amène une pénibilité au travail plus importante : horaires de travail plus importants et entrecoupés, pénibilité physique (toujours debout, chaleur l'été, bruit en cuisine). Et une impression de déclassement. Pour Gozeïl, il justifie son déclassement par une mauvaise connaissance des institutions et des lois en vigueur en France. C'est d'ailleurs son premier frein à l'ouverture d'un restaurant (voire sous partie, vecteur de langue).

Chapitre 2 : Compenser des contraintes par la valorisation d'une ressource culinaire.

Nous l'avons vu dans la sous-partie ci-dessus, certaines contraintes sont liées au parcours migratoire. Les enquêtés ont une moins bonne connaissance des institutions, des possibilités, des lois, des métiers envisageables car nouvellement arrivées dans le pays

¹¹⁰ Entretien Anslan, restaurateur d'un restaurant de cuisine mongol et d'une épicerie asiatique pendant 5 ans, parcours migratoire depuis la Mongolie qui est son pays d'origine, entretien fait le 5 février 2024.

d'accueil, ce qui les amène à de perpétuelles réadaptations, repositionnement dans l'espace social. Le parcours migratoire, par la richesse d'expérience, amène aussi à la valorisation de certaines expériences.

CONSCIENTISATION D'UNE RESSOURCE

Lors de l'insertion professionnelle en cuisine, la question de la culture alimentaire arrive rapidement. C'est en mettant en opposition les savoir-faire que ceux-ci émergent plus évidemment. Lors de la formation, nous l'avons évoqué, les enquêtés ont eu affaire à une cuisine se voulant le plus française, possible, ce qui peut être leur première appréhension de cette culture alimentaire.

Les entretiens réalisés montrent qu'en tant que cuisinier, leur culture alimentaire n'est pas mise en avant de la même façon selon le type d'établissements dans lesquels ils travaillent. Pour Anslan, étant donné qu'il est le patron de son restaurant, un des principes du restaurant est de mettre en avant la culture mongole (nous l'avons vu, autant dans l'assiette que dans l'ambiance). Pour Gozeïl qui est employé, c'est d'avoir la possibilité dans un restaurant sans vocation ethnique de mettre en avant, selon les changements de menus, des spécialités syriennes ou de la Méditerranée orientale.

À l'inverse, certains restaurants ne souhaitent pas l'ouverture vers une autre culture alimentaire. Par exemple, en boulangerie, il est plus compliqué d'amener des pâtisseries ou pains tout au long de l'année venant d'autre pays. Effectivement, la boulangerie étant vue comme une exception française, il y a moins de possibilités d'ouverture, ou alors dans des périodes spécifiques comme le ramadan. Cela reste moins fréquent que dans les restaurants qui se permettent de visiter différents pays selon leurs menus.

Il est difficile de faire valoir une culture alimentaire différente d'un restaurant comme ressource privilégiée au travail en cuisine. La notion de cette ressource peut rester d'une part floue dans la perception des compétences des immigrés, mais aussi un frein à l'embauche. Une enquêtée revient sur l'expérience en la cuisine d'un de ses camarades de CAP lors de son alternance :

Et il ne faisait rien, en fait. Il faisait la plonge, il faisait... Des fois, il mettait genre un pain au chocolat sur les assiettes et il se faisait gueuler dessus. Enfin, genre, c'est... Il n'a pas fait de la cuisine, quoi. Il n'a pas fait de la cuisine au même titre que nous. ¹¹¹

Dans cet extrait d'entretien, l'enquêtée explique comment un camarade de classe, ayant un parcours migratoire, se fait évincer de la cuisine de son apprentissage alors même que celui-ci doit servir à peaufiner ses connaissances. Celui-ci travaille dans un restaurant dans le centre-ville ayant un service continu et une clientèle nombreuse à toute heure de la journée. Du côté des restaurateurs, ce restaurant est considéré comme une « usine »¹¹², peu précautionneux des conditions de travail, avec souvent des mauvaises ambiances de travail, ne prenant pas vraiment en compte leurs employés. L'enquêtée relate dans son entretien que la seule cause de cette éviction est la peur de l'étranger de la part de l'employeur (qui est d'ailleurs aussi présente au CFA) et un racisme ambiant dans le restaurant. Le parcours migratoire n'est pas ici pris en compte dans la cuisine puisqu'il ne cuisine pas. Est conservée une image de l'immigré comme force de travail tranquille, que l'on peut manier facilement, sans risque de représailles. Lors de la discussion à la suite de l'entretien l'enquêtée me fait également part de conditions de travail en dehors du Code du travail (horaires trop longs, danger en cuisine). Elle m'explique alors qu'il est difficile pour ce camarade de voir ses conditions de travail comme mauvaises comparées aux conditions de travail de son pays d'origine. Son patron profitant de sa méconnaissance des pratiques et de la législation dû à son parcours migratoire.

Pour les personnes interrogées étant dans de bonnes conditions de travail, il est plus simple de faire valoir leur savoir-faire culinaire auprès de leurs collègues et finalement auprès des clients. Pour les autres, cela peut être un terrain propice à une invisibilisation de leur place dans la cuisine¹¹³. En témoigne l'importante représentation des immigrés dans les cuisines, souvent surreprésentés à la plonge. Dans l'enquête, outre le camarade de Kalie, dont l'expérience en cuisine lors de son alternance s'est résumée exclusivement en plonge, cela se retrouve aussi dans l'entretien de Laura :

¹¹¹ Entretien Kalie, étudiante en CAP cuisine à Tours, en alternance dans un restaurant du centre-ville, première expérience en cuisine, sans parcours migratoire, entretien fait le 9 juillet 2025.

¹¹² Terme employé dans l'entretien de Kalie et lors des observations par différents chefs tourangeaux.

¹¹³ RAVEAUD Gilles, « Immigrés à la plonge, ou chefs ? », *Charlie Hebdo*, 1360, 14 août 2018, <https://charliehebdo.fr/2018/08/economie/immigres-a-la-plonge-ou-chefs%e2%80%89/>.

C'est ce qui se passe les trois quarts du temps. Tous les métiers de restauration, quand tu regardes à Paris, j'ai un pote qui a bossé là-bas dans la restauration. Tous les plongeurs, ce sont des personnes sans papiers qui sont payées au black.

Et il lui fait travailler au black. Par contre, ça ne jouera jamais dans l'intégration ou dans l'insertion professionnelle.¹¹⁴

Dans l'enquête, dans le cas où l'équipe en cuisine ne reconnaît pas l'immigré comme un collègue cuisinier à part entière, il est plus difficile pour la personne de proposer ou encore de conscientiser une plus-value sur sa culture alimentaire. Dans ce cas, les observations montrent qu'il a plutôt tendance à la réprimer dans la sphère privée, sans partager ses connaissances. À l'inverse, aux autres équipes, ou rapidement sont mis en avant les immigrés par leurs différences en termes de connaissances culinaires, valorisant leurs savoirs. Les observations de l'enquête tendent à montrer que, lors du *Refugee Food Festival* et au sein de l'équipe du restaurant, c'est en traduisant les différences de pratiques alimentaires par la parole (là où en cuisine beaucoup se joue par les gestes) que les ressources de chacun sont mises en lumière.

Lors de l'élaboration de nouveaux menus au restaurant, chacun des cuisiniers propose quelque chose. Cela passe par les ingrédients, un poisson à mettre en valeur, par exemple. Lors de ces moments (toutes les interactions n'ont pas lieu en même temps, mais plutôt sur un temps long), les cuisiniers ayant un parcours migratoire mettent leurs ressources culinaires en avant. Ainsi, chacun négocie le menu pour « *se faire plaisir* »¹¹⁵ sur une entrée, un plat ou un dessert. Ces mets proposés ont, lors de toutes mes observations, eu un lien avec leur culture d'origine. De plus, le restaurant propose un plat du jour, chaque fois différent et les idées sont toujours les bienvenues. Une fois les propositions faites, la cheffe décide selon les arrivages, les possibilités d'approvisionnement et ses goûts et plaisirs du moment ce qui sera mis au menu. Cela a pour elle plusieurs avantages : l'investissement de ses cuisiniers au travail, un apport de connaissance, changer régulièrement la carte, donner au restaurant une image multiculturelle. Pour les réfugiés, cela permet de mettre en valeur leur culture alimentaire et de la négocier pour de futurs emplois (le restaurant étant saisonnier). C'est pour eux un moment de conscientisation de l'effectivité des ressources culinaire.

¹¹⁴ Entretien Laura, assistante sociale à la Croix Rouge, travaille exclusivement avec un public immigré, majoritairement sans papier, entretien fait le 26 mai 2025.

¹¹⁵ Observation du 17 juillet 2025, restaurant, Hassan.

Cette mise en opposition des spécialités lors de la création des menus, amène certains à valoriser leurs acquis en cuisine. Les cuisiniers se comparent sur leurs différents champs de compétences. Cela peut amener à des jalousies ou à une entraide interéquipe. Gozeïl parle surtout de la valorisation de son travail :

*Oui, de la cuisine syrienne, je sais tout. Je suis le meilleur, entre les meilleurs, qui cuisine syrien.*¹¹⁶

Dans cet extrait, l'enquêté a bel et bien conscience d'avoir une plus value dans la connaissance d'une culture alimentaire. Son insertion en cuisine lui a permis de mettre en valeur sa culture alimentaire, son savoir-faire. Cet enquêté est celui qui met le plus en avant cette ressource. La conscientisation de ses ressources culinaires comme mobilisables s'est développée en Syrie où ses frères avaient un service de traiteur. Arrivé en France, il a mis ses connaissances culinaires en avant pour se différencier et apporter une plus-value. Il a commencé à étudier la culture alimentaire française en travaillant dans une boulangerie puis a continué dans un CAP pâtisserie pour ensuite peaufiner son apprentissage en cuisine. Pour lui, c'est ce qui le différencie des chefs français. Il imagine que c'est pour cette raison que ses futurs clients viendront dans son restaurant. Au travail et en dehors, il entraîne et maintient ses connaissances en pratiquant régulièrement. Il est important pour lui de continuer pour ne pas oublier ou régresser. Ainsi, ce qu'il fait le moins au restaurant, comme les pâtisseries, il pratique chez lui, pour ses amis, maintenant ainsi une pratique diversifiée. C'est un moyen de continuer à s'identifier à une culture alimentaire : « *Une culture alimentaire, en ce sens, est un système symbolique propre à une société qui permet à ses membres de s'y identifier, en éprouvant quotidiennement les pratiques, les goûts et les dégoûts qui la constituent* »¹¹⁷. Sa pratique lui permet donc continuer à appartenir à une culture alimentaire syrienne. Ce changement dans la recette du mutabal exprime aussi un dégoût pour une recette pas faite dans les règles et normes de la culture alimentaire d'origine.

Pourtant, cette ressource n'est pas aussi évidente pour chacun. Hassan, qui était pêcheur en Somalie, cuisinait peu. C'était davantage sa femme qui s'occupait de la nourriture. Arrivé en France, il commence une formation proposée aux réfugiés pour aider à l'insertion professionnelle en tant que cuisinier. Il est alors orienté pour participer à l'édition du *Refugee*

¹¹⁶ Entretien Gozeïl, cuisinier dans un restaurant du centre-ville, parcours migratoire depuis la Syrie qui est son pays d'origine, entretien fait le 17 juillet 2025.

¹¹⁷ CARDON Philippe, DEPECKER Thomas et PLESSZ Marie, « Chapitre 2. Les cultures alimentaires », *Collection U*, 2019, p. 43-69.

Food Festival 2024. Ce festival encourage les réfugiés à mettre en avant leur culture alimentaire. Ce qui, pour lui, nécessitait d'échanger avec sa femme pour connaître les recettes, et la manière de cuisiner les plats qu'il voulait mettre en avant. La culture alimentaire des réfugiés n'étant pas simplement leur connaissance des manières de faire, mais aussi les habitudes de consommation¹¹⁸. Il apprend alors avec sa femme à faire les samossas qu'il proposera ensuite au menu et fera découvrir au chef partenaire. Le festival étant un moyen de mettre en avant le partage autour des cultures alimentaires, c'est à ce moment qu'Hassan voit ses connaissances culinaires comme une ressource mobilisable et reconnues et donc un moyen de se mettre en avant. Ici Hassan a acquis une ressource culinaire liée à la consommation au goût et au partage dans son pays d'origine. Mais il est aussi en train de construire une nouvelle ressource culinaire celle de la pratique autour des ressources déjà acquise. Ainsi à travers la ressource de consommation, il demande d'apprendre auprès sa femme une recette en lien avec son pays d'origine. Hassan n'étant pas cuisinier avant son parcours migratoire et n'ayant pas l'habitude de cuisiner, il apprend la pratique d'une part en France au cours de sa formation une cuisine promouvant une culture culinaire française et d'autre part apprend des recettes, et savoir-faire somalien de manière à prolonger des ressources déjà présente, tout en ayant, dans le cadre du *Refugee Food Festival*, une volonté de partager ces ressources acquises et en cours d'acquisition.

Son poste actuel a été trouvé à la suite du festival. Il est pris par la cheffe du restaurant après avoir présenté une conception de la cuisine liée l'échange autour de sa culture alimentaire et sa volonté d'apprendre celle française. Il y a aussi une notion d'intégration à la culture alimentaire française dominante (en France) via la formation. Sa ressource culinaire d'apprentissage met en avant le sentiment d'appartenir plus largement à la culture française. Pour la cheffe, c'était un moyen de découvrir un pays à travers cet employé, convaincu de son enthousiasme via le festival et par sa proposition lors de la collaboration. C'est un des points sur lequel elle revient lors d'un changement de menu, attendant des propositions ou envies de son équipe, pour mettre l'accent sur un pays ou un autre.

Il y a en cuisine une hiérarchie verticale partant du chef ou de la cheffe, ensuite viennent les chefs de partie (généralement un responsable du chaud, un responsable du froid et un responsable de la pâtisserie) et ensuite les commis répartis dans les différentes sous parties de la cuisine. En règle générale, la cuisine est délimitée géographiquement selon ces trois parties,

¹¹⁸ Certains immigrés ont du mal à retrouver des produits familiers en France. Le restaurant est parfois un moyen, de retrouver des produits familiers. L'achat de produits en grande quantité permet de trouver des articles non accessibles au grand public.

tout dépend de l'effectif en cuisine, des spécialités du restaurant, de l'espace ou encore des savoir-faire de chacun.

Dans ce restaurant, la cuisine est délimitée en cinq parties : le froid, le chaud, la pâtisserie, la mise en place et la plonge. Chaque espace étant occupé lors du service par une personne, il représente (dans cette cuisine en majorité composée de réfugiés) chaque pays. Le menu étant composé selon les appétences de chacun. Les espaces occupés par les cuisiniers font vivre un pays par plan de travail.

LE VECTEUR DE LA LANGUE

La langue a, dans cette enquête, un rôle particulier. Elle est tantôt une aide à la communication, tantôt un frein au développement de la pensée. Le français n'étant pas la langue maternelle des enquêtés, ils rencontraient des difficultés à aller au bout de leur pensée. Dans ce cadre aussi, la langue est négociée. Lors des observations au restaurant, la cuisine étant composée de neuf personnes, dont sept réfugiés, différentes stratégies étaient mises en place pour se comprendre les uns des autres.

La première négociation entre la langue et la compréhension est le langage des mains et des yeux. C'est un moyen pour la personne qui explique et la personne qui écoute d'être sûrs de se faire comprendre. Cette stratégie nécessite également de regarder la personne en face, ce qui peut être contre-instinctif en cuisine. Nous l'avons vu précédemment, l'apprentissage se fait surtout en regardant les mains, la hauteur des yeux en cuisine dépasse rarement le plan de travail. L'avantage est de comprendre rapidement par le contact visuel et ses gestes suivant l'interaction si l'information a bien été comprise.

Le deuxième outil utilisé est de trouver une langue commune qui peut tout à fait être le mélange de plusieurs autres langues. Cela permet d'appuyer certains mots importants dans l'information à donner. C'est la solution utilisée avec l'un des cuisiniers immigrés du restaurant, originaire du Pakistan. Les discussions se font autour d'un mélange entre anglais et français, parfois avec un peu d'espagnol. Cela amène aussi à un partage autour de la langue d'apprentissage réciproque. Il m'apprend des mots ourdous lorsque je lui apprends des mots français en me donnant leur traduction.

Le troisième moyen d'échange est celui de la reproduction et ainsi reproduire les gestes sans nécessairement de parole. Faire ce que fait l'autre, l'un après l'autre ou ensemble. Cela permet généralement d'être plus précis. Il est possible de reprendre la personne dans ses gestes ou d'appuyer un mouvement en particulier, là où l'autre se trompe. Cela permet aussi, dans

l'assemblage d'aliments, de ne pas se tromper sur le nom d'une épice ou d'un condiment (ce qui peut être par exemple difficile dans une autre langue).

Le dernier moyen est l'utilisation de la langue maternelle de la personne avec qui on interagit. Cette solution est souvent utilisée comme dernier recours pour se faire comprendre. Car ce moyen est plus contraignant, il nécessite d'utiliser un téléphone pour traduire ce que l'on essaie de dire ce qui est plus contraignant dans une cuisine. Cette technique de communication est plus utilisée dans les moments de pauses de travail, privilégiés dans les échanges privés que dans le travail. Par ailleurs, les personnes ayant la même langue maternelle utilisent tout de même ce moyen pour s'entraider, communiquer plus rapidement, ou en temps de pause, de manière plus régulière. C'est le cas entre Gozeïl et Hassan dans le restaurant et entre les deux cheffes japonaises lors de l'ouverture du festival. Cela est une situation d'exclusion volontaire. Les normes sociales française, et le langage étant un frein au développement d'une pensée, l'utilisation de la langue maternelle se veut rassurante. Cela permet aux immigrés de s'atteindre des normes de langage.

Ces moyens de communication observés en cuisine sont tout à fait superposables. Et ils le sont généralement. La langue, dans ces observations, est à la fois un moyen d'insertion sociale et professionnelle. L'utilisation de ces outils de communication facilitée demande une adaptation et une attention plus accrue lors des échanges. Pour Zélie (cuisinière dans l'un des restaurants collaborateurs lors du *Refugee Food Festival*), l'utilisation du premier outil de communication à travers les mains et les yeux paraît très infantilisante : « *tu parles avec tes mains ... comme avec un gamin. Alors ça va, je connais, mais bon* »¹¹⁹. Ça a été pour elle un frein majeur à la relation humaine qu'elle attendait avoir avec la personne réfugiée venue cuisiner avec elle. Elle avait espoir, lors de leurs échanges, de pouvoir discuter de son parcours, de ses envies, mais le niveau d'apprentissage du français de la personne avec elle ne permettait pas ces discussions. Finalement, elle projetait déjà une fonction de l'immigré dans un contexte d'échange sur les cultures alimentaire et l'apport qu'elle pourrait tirer de l'expérience. On retrouve ici aussi cette économie du don et du contre don :

Là où l'obligation incite à s'acquitter d'une dette, là où l'intérêt marchand et instrumental pousse à sortir du registre de la dette en équilibrant à chaque instant les droits et les devoirs, les débits et les crédits, le don et l'action associative incitent à entrer dans le cycle de la circulation de la dette qui, lorsqu'il fonctionne bien, lorsque la confiance règne, crée

¹¹⁹ Observation, Retour sur l'expérience du *Refugee Food festival* avec Zélie dans un café, restauratrice partenaire, 10 juillet 2025, café.

*un endettement mutuel positif (Godbout 1994). C'est par cet état d'endettement mutuel positif, seul à même de surmonter les apories du rationalisme individualiste mis en lumière par le dilemme du prisonnier ou le paradoxe du passager clandestin (free rider) que s'expliquent les bénéfices propres au registre associatif. Si tous se sentent redevables envers tous, c'est parce qu'à ce jeu-là, tout le monde gagne.*¹²⁰

Dans la situation relatée, cet échange est rompu puisque le don de Zélie à être bénévole dans l'association, d'accueillir une réfugiée dans le restaurant et la mettre en avant, ne retrouve pas un contre don escompté. Ainsi, ce système de dette mutuelle, n'est pas remboursé par l'autre partie.

Lors du *Refugee Food Festival*, était organisé un plateau radio premièrement établi pour une émission autour de la cuisine avec des invités choisis pour l'occasion. Pour l'ouverture du festival, trois cheffes étaient mises à l'honneur : deux Japonaises et une Congolaise. Toutes avaient un accent prononcé.

À la fin du plateau radio, les animateurs de l'émission invitent les cheffes à les retrouver pour discuter de leur journée, de façon à mettre en avant l'association et leur travail. Lorsqu'une première fois la proposition est faite, l'une des cheffes japonaises s'empresse de continuer à ranger le matériel dans la grange un peu plus loin, elle fait des allers-retours. Je lui demande alors pourquoi. Sa première réponse est de dire que les questions n'ont pas été préparées et qu'elle trouve cela pas vraiment organisé, trop fait à l'improviste. Elle m'explique que les animateurs n'ont pas vraiment prévu de questions. Et qu'elle ne saurait donc pas trop quoi répondre. J'insiste un peu, l'encourageant à s'installer sur le plateau radio pour mettre en avant son travail, de plus ; étant donné le nombre important de personnes autour de la table, elle aurait sûrement un temps de parole limité. Non convaincue par mes arguments, elle revient alors me voir et m'explique finalement qu'elle craint de faire des fautes de français à l'oral et donc qu'elle ne sent pas vraiment à l'aise de parler près d'un micro¹²¹. C'est ce que Bourdieu étudie dans *Langage et pouvoir symbolique* :

Nul ne peut ignorer complètement la loi linguistique ou culturelle et toutes les fois qu'ils entrent dans un échange avec des détenteurs de la compétence légitime et surtout lorsqu'ils se trouvent placés en situation officielle, les dominés sont condamnés à une reconnaissance pratique, corporelle, des lois de formation des prix les plus défavorables à leurs

¹²⁰ CAILLE Alain, « Revue du Mauss/N°11 Une seule solution, l'association ? », *Revue de MAUSS*, 11, 6 mars 1997, <https://www.revuedumauss.com/fr/Pages/S11.html>.

¹²¹ Observation lors de l'ouverture du festival du *Refugee Food*, Yi.Yo, 8 juin 2025, dans le champs qui accueillait l'évènement.

*productions linguistiques qui les condamne à un effort plus ou moins désespéré vers la correction ou au silence.*¹²²

La langue est un frein pour la cheffe qui, malgré l'organisation parfaite de la journée, ainsi qu'une bonne communication en cuisine (avec les moyens de communication évoqués plus haut) la personne ne se sent pas légitime pour parler de son expérience de la journée car le moyen de communication, simplement à l'oral la radio ne lui permet pas d'être sûre de se faire comprendre par les auditeurs. Ici les détenteurs de la compétence légitime étant les animateurs radio français, ainsi que les auditeurs ; la radio évoquant la situation officielle et la solution trouvée : la réduction au silence.

Lors des prémisses de l'enquête, il était question de contacter des immigrés et réfugiés pour présenter mon travail et négocier un potentiel entretien. Plusieurs messages sont revenus sans réponse. Lors de mes observations, j'ai pu retrouver une des personnes que j'avais contactée. Lors d'un échange, il comprit que j'étais l'expéditrice du message. Il m'expliqua alors qu'il ne se sentait pas à l'aise de simplement parler. Il trouvait qu'il avait trop de difficultés à communiquer avec les autres pour se raconter. Son apprentissage de la langue française ne lui permettait pas d'aller au bout de sa pensée. Là encore la langue est un frein aux interactions et on peut imaginer potentiellement à l'insertion.

Dans l'entretien de Gozeïl, là aussi, la langue a dans son parcours été un vecteur ou non de communication. Gozeïl voit son apprentissage de la langue comme une étape de son insertion mais aussi un but à atteindre pour lui permettre d'être plus libre. Son parcours commence par sa formation en pâtisserie au cours de laquelle il étudie et pratique aussi le français. À la fin de sa formation, il travaille en pâtisserie puis quitte son emploi pour celui de cuisinier dans un restaurant libanais. Lors de ce contrat, il ne parle plus français mais arabe et perd donc peu à peu ses connaissances :

C'est pour ça, entre 2019 jusqu'à 2023, je parlais très bien. C'était très bien développé, j'avais une bonne prononciation, je n'étais plus bloqué, je comprenais mieux. Mais en 2023, je suis retourné travailler là-bas avec les Arabes, avec mon frère, avec les Libanais et personne ne parlait français. Je suis resté comme ça deux ans, je ne parle pas avec

¹²² BOURDIEU Pierre et THOMPSON John B., *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Éditions Fayard, coll. « Points Essais », n° 461, 2001, p.144.

*personne française. Après, je me suis dit, là je suis bloqué, je n'arrive plus à parler. [...]
Comme là, comme aujourd'hui j'arrive, je le sens, j'ai l'accent, c'est ça quand je parle.*¹²³

Ici, il paraît difficile pour lui d'arriver à ses fins (à savoir ouvrir un restaurant) sans passer par l'apprentissage plus approfondi de la langue du pays d'accueil. Le but étant l'acquisition également de l'écrit. Car si la langue est un facteur premier, l'écriture est, elle aussi, une difficulté que rencontrent les enquêtés dans leur insertion professionnelle. C'est un frein à leur évolution dans le métier. Cependant, moins d'outils sont mis en place. Au restaurant, les listes de mises en place (tâches à faire pour préparer le service) sont faites à l'écrit car elle permet aussi de se rappeler et de faire un point rapide sur ce qui a été fait et ce qu'il reste à faire. Pour pallier la non-compréhension des réfugiés à cette liste, une personne doit faire la transmission à l'autre équipe (équipe du matin ou soir ou matin à l'après-midi). Cela est souvent contraignant pour la personne qui doit rester jusqu'à ce que la nouvelle équipe soit arrivée. Il serait intéressant ici d'étudier les adaptations de la cuisine à ces employés et de comprendre les transformations et évolutions des ressources migratoires dans le cadre de l'insertion simplement dans les adaptations de la cuisine. C'est ce qui est montré dans cet exemple, si les ressources alimentaires sont particulières dans le cas de ressources possédées par des immigrés, on observe une modification, une adaptation de toute la cuisine à l'adaptation de ces ressources.

Dans le restaurant, la partie administrative se fait exclusivement par écrit : les commandes aux fournisseurs, les horaires de travail des employés, les contrats d'extra... C'est pour Gozeïl un frein à l'installation de son propre restaurant :

Ici, il y a beaucoup de papiers administratifs. Même quand tu fais du commerce, tu payes beaucoup d'impôts. Il y a beaucoup de choses compliquées à faire, des papiers, etc.

Là, chez nous, on dirait, tu vas chez quelqu'un, moi j'ai ça, je vais le vendre à vous, tic, tic, tic, tic, au revoir, il va le vendre. Mais là, il faut faire des papiers, il faut faire des factures et tout ça, tout ça. C'est ça, le problème. Et des impôts, nous, on n'a pas d'impôts chez nous.

Après être parti, je voulais faire mon projet professionnel, traiteur ou des choses comme ça, faire un resto ou un atelier. Mais je trouve, que c'est un peu compliqué. Encore... En France, pour les papiers, pour les démarches, il me faut toujours quelqu'un pour m'aider... Pour faire les papiers.

¹²³ Entretien Gozeïl, cuisinier dans un restaurant du centre-ville, parcours migratoire depuis la Syrie qui est son pays d'origine, entretien fait le 17 juillet 2025.

*Je me retrouve prêt, je suis prêt en métier, je suis prêt. Mais bon, papiers, les papiers administratifs, des choses comme ça, j'ai encore de peur.*¹²⁴

Gozeïl maîtrise en partie la langue, ce qui lui permet de comprendre facilement les situations. Pour l'écrit, c'est plus difficile. De plus, comme il l'explique, dans son pays d'origine l'utilisation de l'écrit était moins présente dans sa vie de tous les jours (ou bien il ne s'en rendait moins compte, ce qui est tout à fait possible). Dans son travail, il y avait moins de factures, finalement moins d'institutions présentes. Au restaurant, il faut répondre aux normes des institutions de contrôle pour pouvoir prétendre à avoir un restaurant. Et même en dehors de ces institutions de contrôle, une trace écrite de tout acte administratif est nécessaire. Donc, en plus d'une langue écrite à apprendre, il est aussi question d'introduire l'écrit dans son quotidien de manière plus ancrée. À commencer par tout ce qui touche au cadre administratif. Il explique que son choix d'orientation professionnelle en cuisine a été dicté par cette capacité : « *Après, dans cette période, je voulais rester au commerce. Comme quand j'étais en Syrie, mais je trouve ça très compliqué. C'est très différent en France. Pour la langue et pour les démarches, c'est pas la même. Des marches, des papiers, des salles, les commerces, c'est pas la même que chez nous.* »¹²⁵. On comprend ici, que même si les conditions d'acquisition de la langue étaient facilitées en France, les systèmes de faire société n'étant pas les mêmes une adaptation serait nécessaire. Le fait de ne pas connaître les systèmes de fonctionnement d'un pays, ni d'une langue et de son écrit mettent des freins à un choix éclairé, libre d'insertion professionnelle. Si par mimétisme Gozeïl imagine reprendre le travail qu'il exerçait dans son pays d'origine la Syrie, il explique que ses acquis liés à son expérience professionnelle ne peuvent être mis en avant dans son pays d'accueil car les prérequis du métier ne sont pas les mêmes. C'est le métier de cuisinier qui lui permet de mettre en avant une expérience dans le domaine, une connaissance dont les prérequis sont identiques dans le pays d'accueil et le pays d'origine.

La question de la langue, qu'elle soit écrite ou parlée, est un sujet plus large que celui de l'insertion professionnelle. Les moyens de communication étant nécessaires pour parler en cuisine, il n'est pas ici question d'analyser leur utilisation, leur force et faiblesse, mais de donner un tableau représentatif des différents champs sociologiques qui peuvent traverser le sujet. Étant une part importante des observations faite, il est toutefois important de rappeler son existence dans le rapport d'insertion des réfugiés dans le cadre du monde du travail. L'enquête reste confinée sur le champ de la cuisine, mais les objets d'étude sont poreux. Il serait intéressant

¹²⁴ *Ibid.*

¹²⁵ *Ibid.*

dans ce cadre d'élargir la question du langage en cuisine, en approfondissant sur le poids du langage non verbal dans le cadre de parcours migratoire. L'impact de la langue dans une insertion professionnelle, mais il serait question d'un élargissement du sujet trop important pour un mémoire. Malgré les moyens de communication observés dans cette enquête il existe d'autre rapport au langage à prendre en compte dans la vie des immigrés. C'est d'ailleurs ce que propose *Hommes et Migrations* dans leur numéro « Modèle d'intégration et pratiques langagières »¹²⁶. Dans la revue, les différents auteurs reviennent de manière plus approfondie sur la dimension structurelle de la langue dans l'insertion et la construction identitaire des immigrés.

Chapitre 3 : Réception de la culture alimentaire étrangère en France.

Il était question dans la première partie de comprendre comment les politiques migratoires avaient été influencées dans les années 1990 par la montée de la xénophobie (par exemple avec la loi Pasqua-Debré et la circulaire Marcellin-Fontanet) ; cette peur de l'étranger s'est aussi retrouvée dans les cultures alimentaires. Dire non à certaines pour conserver une culture française intacte. Alors même que la culture française est faite de métissage. À Nice, un groupe identitaire lance une campagne d'affiche : « oui à la socca, non au kebab »¹²⁷ ; au même moment en Italie, une autre campagne d'affiche de la Ligue du Nord apparaît « Si alla polenta no al cous cous »¹²⁸. On comprend bien la volonté de refus de métissage des cultures.



Figure 5 : GRASSO Benedetta, « Polenta vs Cous Cous. LEGAlly Banning Ethnic Food from Northern Italy », *italy.org*, <http://www.iitaly.org/node/35765>.

¹²⁶ ALESSIO Michel, BAUDE Olivier et SIBILLE Jean, « Modèles d'intégration et pratiques langagières », *Hommes & migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, 1288, 1 novembre 2010, p. 70-73.

¹²⁷ P.TH, « Régionales en PACA : l'ex-identitaire Vardon sur la liste de Maréchal-Le Pen », *Le Parisien.fr*, 21 juillet 2015, <https://nouveau-europresse-com.proxy.scd.univ-tours.fr/Link/butours/news-20150721-PFR-4961343>.

¹²⁸ Oui à la polenta, no au couscous. Ces slogans ont été présentés lors des journées de la dixième convention internationale d'Histoire et des Cultures de l'Alimentation par Marie Camille Fillioux de l'Université du Luxembourg alors qu'elle présentait son sujet de thèse.

Ce slogan est tourné contre d'autres cultures alimentaires qui ne seraient pas les bienvenues en France. Sous le slogan italien, on peut lire « *Fière de nos traditions* ». Inutile de rappeler que le maïs étant apparu en Italie autour de 1510 à la suite de la découverte des Amériques, sont bien après la consommation de semoule en Italie. Si l'argument historique des traditions mises en avant par cette campagne d'affichage est faux, c'est l'argument identitaire qui est mis en avant.

Figure 6 : RAPHAËL, « Racisme culinaire à Nice », *Le petit Raphaël*, 4 mars 2008, <http://raphael42.over-blog.com/article-17342300.html>.

C'est finalement l'ethnicisation par le regard extérieur¹²⁹, plus qu'une revendication

qui caractérise ses campagnes d'affichage. C'est notamment ce qui s'est passé pour le camarade de Kalie, qui n'a pas pu avoir accès à la cuisine lors de son alternance non pas pour une raison de savoir-faire, mais plutôt de jugement sur ce qu'il renvoie : un homme racisé avec un fort accent et un français approximatif. À l'inverse de ce que doit être une alternance, l'ethnicisation par le regard extérieur du supérieur de A., lui a fermé les portes de la cuisine pour le confiner à la plonge.

Un banquet partagé a été organisé à l'occasion de la clôture du *Refugee Food Festival*. Le service se faisait au plat et non à l'assiette. Pour appuyer les valeurs du festival sur l'échange des cultures, il avait donc été mis en place le partage des plats en salle. Cette décision venait du réfugié afghan mis à l'honneur, qui imaginait ainsi créer une cohésion sur les tables, obligeant les personnes à échanger (le même service avait eu lieu sans problème à l'ouverture du festival). Cependant, pendant le service, différents serveurs reviennent avec les plats expliquant que les clients ne voulaient pas partager, qu'ils trouvaient désagréable de se servir dans les mêmes plats que les autres clients de la table. La cuisine un peu déçue de l'ambiance mise sur cette table sert donc le plat revenu sur plusieurs assiettes. Un autre serveur revient plus tard dans le service pour expliquer que la table n'a pas su partager le repas et donc certains n'ont pas eu accès à des plats végétariens. Bien que le service au plat soit moins répandu dans les restaurants, dans la sphère familiale c'est la norme. Le refus, lors du festival, de se plier aux normes mises en place, a été perçu comme un refus d'adhérer aux normes du festival autour du partage et par extension de l'ouverture à la culture alimentaire proposée.

¹²⁹ SIGRIST Marie, BIANQUIS Isabelle et MICHAUD Maxime, « La cuisine commerciale informelle de femmes brésiliennes en France : entre assignation, émancipation et mise en réseau », *Revue européenne des migrations internationales*, 38-1, 19 septembre 2022, p. 239-260.

Le partage, nous l'avons vu, est un point essentiel du festival, le partage avec les consommateurs, mais aussi dans les collaborations. Si généralement les collaborateurs sont dans cet état d'esprit, lorsque ce n'est pas le choix de l'équipe de cuisines mais de responsables en dehors, le rapport avec le réfugié n'est pas le même. Ça été le cas lors de la collaboration avec une cuisine centrale, la collaboration avait pour but de proposer un menu somalien aux enfants des écoles et maternelles. La première rencontre est généralement un *tasting* de ce qui pourrait être cuisiné. La réfugiée est donc venue avec différents mets à faire goûter aux cuisiniers, pour leur faire découvrir par ses plats une partie de sa culture alimentaire. Aucun des cuisiniers n'a voulu goûter ce qu'elle avait proposé. Laissant à la réfugiée un profond sentiment de rejet. C'était pour elle un rejet de sa culture vue comme moins bonne, donc pas nécessaire de goûter, mais aussi un refus de partage. Dans cette situation, la décision de collaboration venait de la mairie et non pas des cuisiniers eux-mêmes qui voyaient l'exercice comme un frein à leur travail, un ajout, sans grand enthousiasme. Cela image cependant un refus à la présentation d'une culture alimentaire, ce qu'elle peut renvoyer de l'immigré plus largement.

Les autres collaborations entre chefs n'ont pas rencontré de réticence de la part du public, plutôt admiratif de la proposition culinaire ainsi que de la collaboration.

Ces exemples montrent différentes facettes de la réception d'une culture alimentaire. La mise en négociation d'une ressource culinaire comme plus-value, lors de l'insertion professionnelle reçoit différents traitements. Si elle est vue par certains comme un avantage, elle est vue par d'autres comme une non-culture. La mise en avant par un tiers, ici dans les exemples l'association, permet au réfugié de ne pas être seul face au refus d'appréciation de la culture des différents réfugiés. Cela leur permet aussi de conceptualiser leurs parcours migratoires comme atout à mettre en avant, se tournant vers des structures qui mettent en avant ce savoir. Il n'était plus question pour A., après l'épisode du *tasting* de continuer la collaboration. Après quelques échanges entre les bénévoles et la cuisine, elle a finalement accepté de continuer jusqu'au bout. Cela lui a permis d'avoir une expérience en cuisine collective qu'elle attendait pour choisir une orientation professionnelle en restauration. Finalement, la négociation au sein de l'association ou lors de l'élaboration des menus du restaurant permet l'apprentissage d'une négociation des ressources culinaires, d'un échange. Dans des conditions favorables, cela est un atout pour le cuisinier qui évalue ainsi sa valeur culinaire.

Il est intéressant de voir comment certains partis refusent l'étranger en France, alors même que la notion de la nationalité en France, s'est formée en relation avec celle de l'étranger. Effectivement, alors qu'est créé en 1915 le code des étrangers et plus tard, en 1917, la carte d'identité des étrangers ; est conjointement liée la question de la nationalité française. Nicolas Fischer et Camille Hamidi parlent d'un temps de stabilisation des identités nationales où sont créés les papiers d'identité, la prise d'empreinte digitale, de photographie¹³⁰.

Si la prise d'empreinte permet une fixation de l'identité, la culture, elle, ne peut être figée. De plus, en situation d'immigration, c'est d'ailleurs la critique de l'article de Sigrist Marie, Bianquis Isabelle et Michaud Maxime¹³¹ sur les travaux d'Emmanuelle Calvo¹³² : il faut s'émanciper de la notion de culture d'origine car, lors d'un parcours migratoire, elle ne correspond plus à aucune réalité sociale. Il n'y a pas d'avant et d'après culture alimentaire mais plutôt une continuité, une transformation sans nécessairement rupture. Sydney Mintz¹³³ casse cette idée de continuité et discontinuité. Par-là l'historien veut dire que c'est un changement des pratiques alimentaires qui s'opère et non un arrêt ou une continuité des pratiques du pays d'origine. Il est donc difficile de cibler le changement de pratique. Il faut plutôt voir ces changements comme des adaptations à un environnement culturel et social, c'est un processus de socialisation. Le sémiologue Tzvetan Todorov dit ceci :

« Une culture n'est jamais statique (...) ; une culture est continuité mais elle est changeante en permanence – il n'existe pas de culture figée une fois pour toutes, sauf si cette culture est morte. (...) En même temps, la société n'est jamais complètement homogène et tout individu est porteur de plusieurs cultures simultanément »¹³⁴.

Le métissage des recettes se fait en cuisine, lors du partage des recettes et la reprise par les autres employés, par exemple pendant de la mise en place que ce soit sur les outils utilisés, les ingrédients, les dosages, amènent une modification de l'original, reprises ensuite par d'autres personnes qui, elles aussi, à leur tour, modifieront la recette. Ce n'est pas pour autant dénaturer que transformer, faire évoluer. Si certains peuvent considérer cela comme dénaturer

¹³⁰ FISCHER Nicolas et HAMIDI Camille, *Les politiques migratoires*, La Découverte, 2016.

¹³¹ SIGRIST Marie, BIANQUIS Isabelle et MICHAUD Maxime, « La cuisine commerciale informelle de femmes brésiliennes en France : entre assignation, émancipation et mise en réseau », *Revue européenne des migrations internationales*, 38-1, 19 septembre 2022, p. 239-260.

¹³² CALVO Emmanuel, « Les styles alimentaires dans les dynamiques d'insertion », *Hommes & Migrations*, 1105-1, 1987, p. 7-15.

¹³³ MINTZ Sidney W. et DU BOIS Christine M., « The Anthropology of Food and Eating », *Annual Review of Anthropology*, 31-1, octobre 2002, p. 99-119.

¹³⁴ Interview publiée dans *Hommes et Migrations*, Hors-série, « L'interculturalité en débat », novembre 2008, reprise dans les citations de la conclusion de BERNARDOT Marie-José, *Étrangers, immigrés : (re)penser l'intégration. Savoirs, politiques et acteurs*, Presses de l'EHESS, 2019.

(comme dans l'exemple du mutabal), le plat peut être vu comme un témoin social de l'évolution au gré des transmissions. Les transformations et évolutions étant liées à des facteurs culturels, générationnels ou encore de genre. Pour approfondir le sujet il serait intéressant d'étudier les transformations ou non du travail de cuisinier dans le cadre d'une de l'insertion des immigrés, afin de cibler les transformations ou non des pratiques alimentaires. Étudier de cette manière la notion d'acculturation, de *cultural change*, entre continuité et transition.

L'insertion professionnelle des immigrés maintient néanmoins les immigrés en marge et les invisibilise dans des métiers que d'autres ne veulent plus faire¹³⁵. Les possibilités d'ascension professionnelle sont faibles et les salaires proposés sont minimums. Cela maintient les immigrés dans des métiers précaires. Les cuisiniers ne sont pas vus par les clients. Le chef et les serveurs sont leurs médiateurs au monde extérieur. Dans cette cuisine, un métier est plus en marge que les autres : celui du plongeur qui lui, peut n'avoir aucune interaction dans son travail (si, par exemple l'envoi de la vaisselle se fait par un monte-charge) ou très peu. Cette invisibilisation est professionnelle mais aussi sociale : « *Enfermés dans des lieux, des horaires, des circuits de recrutement singuliers, ils ne croisent à peu près jamais d'autres travailleurs que ceux qui partagent leur sort, et moins encore les autres habitants de la région* »¹³⁶. Après leur service, généralement, les sortis sont interéquipes ou alors avec d'autres cuisiniers car les horaires ne correspondent pas aux autres corps de métiers.

De plus, selon les statuts, l'immigré peut plus ou moins se projeter dans l'avenir. Si le statut de réfugié permet l'obtention de carte de séjour pour 10 ans, d'autres catégories ont des visas plus courts. Il est donc plus difficile pour eux de penser leur insertion professionnelle et sociale sur le long terme.

La vision de l'insertion professionnelle du point de vue de l'État et donc des politiques migratoires est finalement celle de l'immigré travailleur, soit une ancienne vision de l'immigration. Historiquement la France a, jusqu'à la fin des Trente Glorieuses, accueilli une immigration de travailleurs peu qualifiés¹³⁷. Si les métiers occupés par les immigrés en France aujourd'hui restent peu qualifiés, ils sont tout de même différents par nature. Les immigrés aujourd'hui n'ont plus la vocation, après avoir travaillé en France, de retourner s'installer dans leur pays d'origine comme était auparavant la norme. L'augmentation de l'immigration arrivée par le moyen du regroupement familial en est un bon indicateur (une augmentation qui se fait

¹³⁵ BERNARDOT Marie-José, *Étrangers, immigrés : (re)penser l'intégration. Savoirs, politiques et acteurs*, Presses de l'EHESS, 2019.

¹³⁶ SAMSON Michel, « Travailleurs de l'ombre: Les obscures filières de l'économie française », in *La France invisible*, La Découverte, 2008, p. 429-442.

¹³⁷ BLANC-CHALEARD Marie-Claude, *Histoire de l'immigration*, La Découverte, 2001.

d'ailleurs au même moment, au sortir des Trente Glorieuses)¹³⁸. Malgré un changement structurel des motivations pour venir en France, les politiques migratoires continuent à penser l'immigration comme une force de travail peu coûteuse. À la suite de ces formations, de nombreux immigrés se réorientaient vers d'autres métiers en tension également. C'est ce que montre la prise de contact avec l'ancien réfugiés ayant participé au *Refugee Food Festival*.

Les associations ont finalement peu de pouvoir sur l'orientation de l'insertion, pour proposer des formations, elles doivent se conformer à la demande étatique¹³⁹.

CONCLUSION

Le métier de cuisinier permet la mise en valeur d'une ressource culinaire, notamment dans le cas de l'insertion professionnelle après un parcours migratoire. Cependant la mise en négociation d'une ressource culinaire dépend du contexte de travail. Les enquêtés ayant participé à l'association *Refugee Food* ont plus de facilité à mettre cette ressource en négociation comme une plus-value que les enquêtés n'ayant pas participé au festival. Pour les enquêtés du restaurant, leur embauche est souvent liée à la mise en avant d'une ressource liée à une culture alimentaire différente de la cheffe, ce qui leur permet aussi de mettre en négociation leur ressource culinaire tout au long de leur travail (renégociation avec les différents menus). Pour les immigrés n'ayant pas eu d'aide à l'embauche ou de valorisation de leur ressource culinaire, peu de négociation autour de cette plus-value est faite dans les observations. C'est davantage la volonté de travail et d'avoir besoin de travailler (pour assurer des conditions minimales d'existence) qui est mise en avant. Ainsi, les négociations se font autour d'une ressource travail et non une ressource culinaire. De plus, les enquêtés en dehors du restaurant et de l'association sont davantage dans l'apprentissage d'une cuisine française que dans un partage des univers culinaires. Ils apprennent finalement la norme dominante pour intégrer un groupe de pairs (ici leurs collègues).

Les observations et entretiens cités dans cette partie tendent également à montrer des exemples de ressources culinaires liées au parcours migratoires acquis dans le pays d'accueil, comme prolongation d'une socialisation culinaire en dehors du pays d'origine. Ainsi les ressources liées au parcours migratoire n'ont pas pour vocation de ne plus évoluer à la suite de l'installation dans le pays d'accueil.

¹³⁸ *Ibid.*

¹³⁹ BERNARDOT Marie-José, *Étrangers, immigrés : (re)penser l'intégration. Savoirs, politiques et acteurs*, Presses de l'EHESP, 2019, Chapitre 3.

Les observations montrent que l'apprentissage et la transmission dans ce métier paraissent un facteur favorable à l'échange interculturel. Les canaux d'échanges (oral, écrit, ou par reproduction visuelle) utilisés dans les formations et dans les alternances ne sont pas homogènes, ce qui amènent les immigrés à des possibilités de trajectoire hétéroclites. Ces façons d'apprendre et de transmettre marquent l'expérience en cuisine et encouragent ou non l'insertion professionnelle dans le secteur. En revanche, bien qu'il y ait un nouvel apprentissage et dialogue entre les différentes cultures alimentaires, il faut dépasser la dichotomie ancienne culture et nouvelle culture, s'agissant d'un processus de socialisation continu plus complexe.

Partie IV : La place des associations dans l'insertion professionnelle des immigrés.

Les associations tiennent une place importante dans l'accueil et la vie des immigrés depuis de nombreuses années. Dès les années 1920, les associations, églises et communautés s'activent à permettre aux immigrés arrivés en France de s'insérer¹⁴⁰. C'est à la suite de la Deuxième Guerre mondiale que ces associations commencent à échanger avec les différents services ministériels. Un lien d'interdépendance s'installe entre associations et politiques migratoires sur le terrain de l'organisation de l'accueil.

Le choix du *Refugee Food* pour l'étude de l'insertion a été fait en lien avec la proposition de l'association à Tours. Le festival organisé par l'association permet de rencontrer les réfugiés, de cuisiner avec eux et de suivre pendant une semaine différents profils. Le but du festival est de proposer une expérience professionnelle à des personnes s'insérant professionnellement dans les métiers de bouche à la suite d'un parcours migratoire. Cela permettait pour l'enquête de combiner observations et entretiens afin de comprendre l'impact de l'association dans la mise en lumière d'une ressource culinaire chez les réfugiés, l'hypothèse centrale du mémoire.

Il est donc question dans cette partie d'étudier le rôle pris et donné par les associations dans l'insertion professionnelle d'un public immigré, en s'appuyant sur les entretiens et observations obtenus à travers la Croix Rouge et *Refugee Food*.

Chapitre 1 : Le rôle des associations

Les associations ont un rôle central dans l'application des politiques publiques migratoires. Leur connaissance du terrain leur permet d'accompagner au mieux les immigrés. Cela débute par la connaissance des lois en vigueur, des acteurs sur le territoire, d'une connaissance administrative ainsi qu'une connaissance du public ciblé.

FINANCEMENT PUBLIC ET RÔLE DES ASSOCIATIONS

Les politiques migratoires en France amènent l'État à déléguer de plus en plus aux associations le soin de l'accueil des nouveaux immigrés¹⁴¹ (sous couvert d'échelon de reconnaissance des associations par l'État - avec des termes comme association d'utilité

¹⁴⁰ FISCHER Nicolas et HAMIDI Camille, *Les politiques migratoires*, La Découverte, 2016.

¹⁴¹ BERNARDOT Marie-José, *Étrangers, immigrés : (re)penser l'intégration. Savoirs, politiques et acteurs*, Presses de l'EHESP, 2019.

nationale - et de financement des associations)¹⁴². Cette nouvelle politique accompagne une certaine vision des politiques migratoires, de plus en plus repoussée à la frontière du gouvernement. L'État, par ce biais, répond à son obligation d'accueil tout en laissant les associations agir sur le terrain.

La redistribution de ces nouvelles tâches va de l'accompagnement des immigrés à leur placement dans des logements, en passant par le suivi des dossiers migratoires et la mise en contact avec les professionnels, nécessaires à l'obtention d'un titre de séjour¹⁴³. L'État s'octroie le pouvoir, par cette politique, de continuer ou suspendre l'accompagnement des immigrés au gré des financements et coupes budgétaires.

Cette politique de délégation est réaffirmée pour la région Centre-Val de Loire dans le rapport du CESER 2023¹⁴⁴ sur les droits et l'accompagnement des primo-arrivants et des mineurs non accompagnés. Le rapport préconise de continuer la délégation de l'accueil des immigrés aux associations sous l'argument que les associations obtiennent de meilleurs résultats d'insertion sociale et professionnelle. Il suggère également des financements pérennes et pluriannuels afin d'être encore plus efficace.

En plus de ces nouvelles attributions, les associations ont également pour vocation de maintenir leurs précédentes activités, comme sortir de l'accompagnement uniquement institutionnel pour proposer des activités sportives, culturelles, par exemple, permettant l'émancipation d'une situation de survie uniquement.

C'est dans un contexte de dépolitisation de l'accueil des immigrés en France, qu'une telle politique s'est installée. Effectivement, si la collaboration entre l'État et les associations a lieu depuis le sortir de la Deuxième Guerre mondiale, les politiques restrictives des années 1990 sont marquées par une critique profonde de la part des associations quant à la l'orientation précarisante et néfaste de celle-ci (voir tableau 2). C'est sous la forme de manifestation,¹⁴⁵ entre autres, qu'elles font entendre leur voix et celle des personnes qu'elles accompagnent. Petit à petit, le financement public des associations a entraîné l'ouverture de filière scolaire professionnalisante, ouvrant ainsi aux nouveaux métiers administratifs des associations. L'embauche au sein des associations ne passe donc plus par un engagement militant, qui peut

¹⁴² FISCHER Nicolas et HAMIDI Camille, *Les politiques migratoires*, La Découverte, 2016.

¹⁴³ *Ibid.*

¹⁴⁴ AURELIE CARME DE CARVALHO, *L'enjeu de formation des primo-arrivants et des mineurs non accompagnés en CVL*, CESER, 2023.

¹⁴⁵ LOCHAK Danièle, « Les circulaires Marcellin-Fontanet », *Hommes & migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, 1330, 17 juillet 2020, p. 14-17

ensuite ouvrir à un travail salarié au gré des subventions. C'est à la sortie de l'université que les futurs salariés des associations sont recherchés. Ainsi l'ambition militante n'est plus l'entrain unique d'embauche qui se fait dorénavant sur des aptitudes administratives, notamment la connaissance de plus en plus technique des voies administratives pour insérer socialement ou professionnellement les personnes immigrées.

LES CONSEQUENCES DU FINANCEMENT PUBLIC SUR LES STRUCTURES ASSOCIATIVES

Le déplacement de ces tâches engendre d'une part une bureaucratisation des associations pour l'obtention de ces financements et leur pérennisation ; et d'autre part, leur dépendance aux financements publics.

Cette relation circulaire encourage les associations à salarier une nouvelle personne pour, officiellement, aider au mieux les personnes ciblées par l'association mais, en réalité, oblige à l'administratissations et donc à réinvestir les financements non pas dans l'accompagnement, mais l'organisation des financements et de leurs dossiers de subvention publique¹⁴⁶. La délégation des services étatiques aux associations a amené une transformation de celle-ci. Effectivement, ayant de nouveaux financements publics pour se charger de l'accueil des immigrés, celles-ci ont dû, par la même occasion, rendre compte de leurs actions, les justifier dans la quête de futur financement public. Ainsi, les financements n'ont pas été investis dans l'accompagnement des immigrés, mais plutôt à la restructuration des associations, surchargeant leur pôle administratif.

Par ailleurs, l'arrêt des financements entraîne le départ des salariés et amène soit à 1 - l'abandon de l'administration et la perte de financement ; soit à 2 - la reprise du travail par d'autres salariés de l'association qui vont vite être débordés par ses nouvelles fonctions ; soit à 3 - la reprise de ce travail par un bénévole¹⁴⁷ (donc un travail gratuit, mais aussi non professionnel). À titre d'exemple, le Croix Rouge de Tours a perdu en 2025 la personne qui s'occupait de l'accueil obligeant les deux assistantes sociales encore salariées à s'occuper d'une partie administrative en plus de leur accompagnement habituel (ce qui a conduit à la hausse du travail administratif au détriment du temps d'accompagnement personnalisé).

TRI ET PUBLIC CIBLE

¹⁴⁶ FISCHER Nicolas et HAMIDI Camille, *Les politiques migratoires*, La Découverte, 2016.

¹⁴⁷ Le rapport du CESER insiste sur l'indispensabilité du tissu associatif car il mobilise des bénévoles. AURELIE CARME DE CARVALHO, *L'enjeu de formation des primo-arrivants et des mineurs non accompagnés en CVL*, CESER, 2023.

L'octroi aux associations de nouvelles attributions les amènent à trier les étrangers sur les mêmes catégorisations que l'État. Un tri¹⁴⁸ qui peut s'expliquer par la submersion des associations face aux demandes d'aide. Depuis 2014, les politiques d'intégration sont exclusivement tournées vers les primo-arrivants et les personnes ayant obtenu le statut de réfugié. C'est pourquoi les financements publics se tournent vers l'insertion de ces publics, mettant à l'écart par l'occasion toute une autre part de l'immigration. Les associations étant dépendantes de ces financements, elles se tournent vers l'insertion de cette partie de l'immigration. C'est dans ce genre de cas que l'on peut mesurer la dépendance et la coopération des associations aux politiques migratoires et plus largement aux directives étatiques. C'est une interdépendance inégale. C'est le cas du *Refugee Food*, qui accompagne seulement l'insertion professionnelle des personnes réfugiées. On pourrait pourtant imaginer une association ciblant d'autres publics immigrés donner une expérience professionnelle à travers un festival, ayant comme contrepartie pour les immigrés l'appui dans le dossier de titre de séjour du bénévolat comme activité d'intégration et d'ouverture vers l'insertion professionnelle.

Les associations deviennent donc pour le gouvernement une ressource nécessaire par leur travail (pas toujours salarié). Cela revient pour eux à un allègement financier et une économie sur les moyens fournis tout en continuant des politiques amenant à la précarisation.

PROFESSIONNALISATION DES ASSOCIATIONS

Le travail bénévole diffère du travail salarié en ce qu'il n'est pas rémunéré. Dans l'association du *Refugee Food*, deux coporteurs de projet à Tours font office de salariés (tous les deux rémunérés pour des temps partiels). Ces deux personnes portent le projet, notamment celui du festival qui a lieu en juin en collaboration avec les bénévoles. Les bénévoles permettent eux d'accomplir les tâches de grande ampleur sans prise de décision majeure ou en lien avec le siège national. Ces coporteurs n'ont ni l'un ni l'autre de formation dans l'accompagnement des personnes immigrées. La première coporteuse est cheffe d'un restaurant à Tours, formée en cuisine. Le deuxième coporteur est lui web designer ancien bénévole, formé dans la communication. La non-professionnalisation des deux personnes a amené, au cours du festival, quelques tensions dues à leur manque de formation. D'une part, la recherche de financement a été une étape périlleuse, car les codes administratifs liés aux demandes de subvention n'étaient pas connus des coporteurs habitués à un marché privé qui ont donc eu quelques déconvenues quant à l'obtention de celles-ci. D'autre part, le manque de formation se retrouve aussi dans

¹⁴⁸ FISCHER Nicolas et HAMIDI Camille, *Les politiques migratoires*, La Découverte, 2016.

l'accompagnement des réfugiés. Toutes les collaborations, entre restaurateurs et réfugiés, étaient supervisées par un bénévole en charge de la bonne communication.

Lors d'un repas entre plusieurs membres de l'association, je demande à K. comment s'est déroulée la collaboration qu'elle supervise. Elle m'explique que les premières rencontres ont été tendues : la réfugiée qu'elle accompagne refuse de cuisiner congolais (le Congo étant son pays d'origine). Le but du festival étant de trouver un métissage entre les cultures alimentaires des cheffes de la collaboration, K s'est retrouvé hébété devant la situation. Elle explique alors que lors du *tasting*, la réfugiée voulait cuisiner français, car c'est ce qu'elle voulait apprendre. Étant en collaboration avec des cheffes japonaises, il était question de trouver un lien entre les deux cultures alimentaires. Plusieurs ingrédients sont proposés : le riz, la patate douce et les haricots rouges. La réfugiée goûte au riz vinaigré préparé, puis explique que ce n'est pas du riz, car ce n'est pas comme ça qu'elle a l'habitude de le cuisiner. La bénévole voit la situation devenir tendue d'un côté comme de l'autre, mais reste tétanisée devant la situation. Ici, la bénévole ne remplit pas vraiment son rôle d'intermédiaire entre les cheffes en laissant la situation s'envenimer. La formation dans l'accompagnement des personnes immigrées et potentiellement spécialisée dans l'insertion, professionnelle qui aurait pu aider K. Elle explique ensuite que n'étant pas dans le métier et connaissant mal les ressorts, les problématiques liées à la cuisine, son implication dans la collaboration restait en marge. Au cours du même dîner, V. une autre bénévole, elle aussi en charge d'une collaboration, explique alors qu'elle aussi a rencontré des difficultés à communiquer. Le réfugié qu'elle accompagne parle peu, elle ne trouve donc pas vraiment de moyen de l'aider, ne connaissant pas ses besoins. V. explique alors que la personne en question est à peine majeure, n'a jamais été en cuisine et le restaurant dans lequel il est invité renvoie à une cuisine luxueuse. La discussion amène à proposer comme solution un échange en tête à tête entre V. et le réfugié en dehors de la cuisine dans un cadre plus détendu pour discuter de ses envies et volontés dans le projet. Ceci dans le but de créer un lien entre le réfugié et elle, qui pourra resservir lors de la collaboration¹⁴⁹. De ce cas aussi, les moyens et outils pour accompagner un immigré dans une insertion professionnelle ne sont pas connus de la part des bénévoles qui ont pourtant ensuite la charge de l'insertion des personnes qu'ils accompagnent.

L'exemple du *Refugee Food* montre l'importance de la connaissance des structures de subventions et des normes administratives complexes dont il faut avoir connaissance pour pouvoir prétendre à ces subventions. L'exemple des bénévoles montre l'importance de la

¹⁴⁹ Observation lors d'un dîner au restaurant avec des bénévoles du RFF, 28 mars 2025.

formation dans l'accompagnement des immigrés (dans le cas du *Refugee Food* des réfugiés). Il serait nécessaire de donner aux bénévoles des formations à l'accompagnement à l'insertion professionnelle, ou a minima des outils pour le permettre.

REGLES TACITES ET EXPLICITES

La conséquence du lien entre association et État est aussi politique que financière (nous avons vu l'aspect financier dans la première partie). Si, dans le contrat passé, les associations s'occupent de l'accueil, de l'accompagnement, de l'insertion professionnelle, elles doivent le faire selon les règles explicites et tacites. D'une part, elles doivent tenir des comptes sur leur efficacité sur terrain via des rapports d'activité publics, d'autre part, elles doivent répondre à une exemplarité. Laura explique la peur de la perte de subvention agissent sur les actions menées par la Croix Rouge :

Ils [associations financées par les dons] ne sont pas maintenus à respecter ce genre de... les conditions sous-jacentes [lié aux subventions de l'État], ils s'en foutent, ils sont financés par des dons. S'ils veulent dire merde à l'État, ils disent merde. Nous, on est subventionnés en grande partie par l'État, ce n'est pas possible qu'on se comporte comme ça.

Par exemple, à Tours, tu as tous les présidents d'associations qui se rassemblent pour parler plutôt de l'aspect politique du droit des étrangers en Indre-Loire. Je sais plus comment ça s'appelle, la confédération [...] Et donc tu as tous les présidents d'asso, donc RESF, Chrétien migrant, la CIMADE, l'Utopia 56, tout... le collectif Pas d'enfants à la rue. Et nous, on y est, on y va, mais on n'est pas signataires de ce qu'ils vont faire. On y est à titre informatif, mais le siège interdit à ce qu'on prenne position dans tout conflit politique. Parce qu'on a le principe de neutralité, on n'est pas censé intervenir. Et du coup, ce genre de trucs, par exemple, là, quand il y a eu la lettre envoyée au préfet, au nouveau préfet, il y a toutes les associations qui ont signé, pas nous. [...] Alors qu'on est la seule association d'Indre-et-Loire à travailler directement avec les personnes sans papier, à avoir des salariés. Mais parce qu'on est subventionnés par l'État aussi.¹⁵⁰

Ici, les associations sont bridées par leurs subventions. Devant choisir entre potentiellement perdre leurs subventions pour poursuivre leur conviction d'organisme accompagnant ou taire leurs convictions pour continuer à financer et accompagner les personnes immigrées. C'est finalement une des retombées négative du salariat administratif des

¹⁵⁰ Entretien Laura, assistante sociale à la Croix Rouge, travaille exclusivement avec un public immigré, majoritairement sans papier, entretien fait le 26 mai 2025.

associations, perdant aussi leur part militante¹⁵¹ pour assouvir une administration exponentielle. Il est important de comprendre le rôle d'interdépendance entre l'État et les associations de manière à comprendre leurs champs d'action. La solution pour une autonomie plus importante peut-être comme on le voit ici, le financement par le don¹⁵², cela permet d'éviter d'adapter les accompagnements au contexte politique. Simon Cottin Marx fait état de cette augmentation des fonds privée dans les associations :

Les associations sont depuis plus de vingt ans marquées par une tendance lourde : la privatisation de leurs ressources. La part des financements privés est en forte augmentation dans le budget global des associations. Alors qu'ils représentaient 46 % du total en 1999, en 2017, ce sont 56 % des financements qui sont d'origine privée : les financements privés sont donc désormais majoritaires dans les budgets. Si les données en valeur absolue interdisent de parler de désengagement financier de la part de la puissance publique, les ressources privées — cotisations, et surtout la vente de biens et services aux usagers — ont augmenté à un rythme beaucoup plus rapide que les ressources publiques, accompagnant ainsi l'augmentation du poids du secteur associatif dans l'économie.¹⁵³

Ainsi, les associations se détachent des subventions publiques dont les fonds sont moins élevés pour s'orienter vers des fonds privés. Ceux-ci ayant par ailleurs d'autres lignes à respecter qui peuvent être tout aussi contraignantes.

UNITE LOCALE ET NATIONALE

Les associations étudiées n'ont pas le même poids et pouvoir de décision au niveau local et national. La plupart des décisions lourdes étant prise au niveau national, les branches locales pâtissent parfois de ces décisions. Dans le cas du *Refugee Food*, le siège étant à Paris, toutes les décisions prises sur la communication de l'unité tourangelle, doivent être approuvées par l'équipe parisienne. Lors de l'édition tourangelle, une des questions centrales a été les moyens de communication utilisés. Les réseaux sociaux, étant le moyen le plus utilisé par les clients des restaurants, il était apparu évident de pouvoir y partager les dates, menus et actions. Le siège national refuse cependant tout compte régional de l'association, privilégiant un compte national. La difficulté pour l'unité locale est donc d'avoir accès à ce compte, qui reste aux mains du siège national.

¹⁵¹ FISCHER Nicolas et HAMIDI Camille, *Les politiques migratoires*, La Découverte, 2016.

¹⁵² COTTIN-MARX Simon, *Sociologie du monde associatif*, La Découverte, 2019.

¹⁵³ *Ibid.*

Pour la Croix Rouge, la communication entre siège national et local paraît aussi semée d'embûches et longue quant aux réponses données. C'est ce qu'explique Laura dans cet extrait : « *Et du coup, elle a fait trois semaines sur le poste. Elle a commencé les rendez-vous à la permanence, à l'épicerie, tout ça. Et tout au long, elle a demandé à ce qu'on lui valide [son contrat] [...] Et au bout de trois semaines, ils l'ont convoqué. Ils lui ont dit qu'ils étaient désolés, mais le siège a refusé* », ¹⁵⁴ ce qui, dans une situation d'embauche (ici), paraît difficile.

La répartition au sein des associations étudiées, entre national et local, est dissymétrique tant dans le poids des mesures prises que des moyens utilisés. Les nombreuses volontés du siège national pèsent sur les équipes locales, qui ont du mal à rester concentré sur l'accompagnement des personnes réfugiées et à la fois sur les nombreuses mesures à respecter. Le siège, souvent déconnecté des problématiques locales et des moyens salariés sur le terrain peut alourdir la charge des coporteurs de projet. Cette observation rejoint les données recueillies dans la deuxième partie du mémoire, cela impacte le temps passé à l'accompagnement des immigrants.

Chapitre 2 : La mise en place de la valorisation au *Refugee Food Festival*

L'association du *Refugee Food* a mis en place un moyen de mettre en avant les ressources culinaires des réfugiés. Cette association trouve dans sa place publique, un moyen malgré les politiques migratoire et les difficultés administratives de l'association, de montrer les réfugiés comme un atout possesseur d'une ressource culinaire nécessaire.

PROCESSUS DE VALORISATION AU *REFUGEE FOOD FESTIVAL*

L'association *Refugee Food* « a pour objectif de sensibiliser à la situation des réfugiés, d'accélérer l'insertion professionnelle des réfugiés dans la restauration, et d'œuvrer pour une alimentation savoureuse, juste et durable pour tous.tes » ¹⁵⁵. Ce projet passe par la revalorisation des parcours migratoires et notamment des ressources culinaires des personnes réfugiées. Cette valorisation passe par plusieurs étapes.

Le premier outil utilisé est la communication interassociative. Pour mettre les réfugiés en avant lors du festival et les accompagner vers l'insertion professionnelle dans le secteur, il

¹⁵⁴ Entretien Laura, assistante sociale à la Croix Rouge, travaille exclusivement avec un public immigré, majoritairement sans papier, entretien fait le 26 mai 2025.

¹⁵⁵ À propos, <https://refugee-food.org/a-propos/>, consulté le 25 août 2025

est nécessaire de se rapprocher d'autres associations (d'accompagnements à l'insertion professionnelle ou sociale, d'aide au logement, d'aide alimentaire...). Cela permet de faire un premier repérage des besoins mais aussi de construire un réseau de connaissance, de potentielles personnes pour lesquelles l'insertion professionnelle par les métiers de bouche pourrait être bénéfique.

Dans un deuxième un deuxième temps a lieu une rencontre avec le réfugié qui explique ses volontés, ses besoins et l'association ce qu'elle peut offrir. À la suite de cette rencontre sont discutées les possibilités de restaurants partenaires par les membres de l'association. Pour L. qui voulait s'orienter vers de la cuisine collective, c'était le moyen de la tester. Pour K. qui préfère travailler le poisson, un restaurant spécialisé en poisson était plus adéquat.

Une troisième partie du processus consiste à créer un échange entre le réfugié et le restaurateur autour de plats pour permettre le métissage du menu (*tasting*). Cette partie occupe une première place dans la valorisation des cultures alimentaires. Ce moment nécessite de proposer et donc d'aller vers l'autre avec ses connaissances culinaires, ses préférences et ses habitudes de consommation. Il est question de découvrir les goûts et dégoûts de chacun de manière à trouver un terrain commun. Reprenons l'exemple de la partie précédente : L. réfugiée congolaise est en collaboration avec deux cheffes japonaises. Lors du *tasting*, L. explique, après avoir goûté au riz vinaigré que, selon elle, ce n'est pas du riz. Elle exprime ici un dégoût lié à une habitude alimentaire, elle le dit : elle ne cuisine pas comme ça le riz, elle n'a pas l'habitude. Finalement les cheffes japonaises proposent un riz avec de l'huile de sésame. Même si la variété de riz utilisé est différente, L. accepte cet entre-deux, cela se rapproche plus de ce qu'elle connaît. Ce moment de partage peut avoir un côté intimidant, par exemple pour J., réfugié partenaire avec un restaurant luxueux. Il a du mal à parler de sa propre pratique alimentaire. On imagine la difficulté d'arriver dans la cuisine d'un restaurant correspondant à la culture culinaire dominante du pays, qui plus est une cuisine élitiste (par les prix mais aussi par les mets proposés). Ce qui paraît évident pour l'un ne l'est pas forcément pour l'autre, ce qui entraîne parfois une frustration. De plus, la barrière de la langue est aussi un frein à l'échange. Car en plus d'une culture culinaire renvoyée par le restaurant c'est aussi une norme linguistique, les échanges se faisant en français (voir la partie III : le vecteur de la langue). Cet échange engendre une domination par la connaissance (des normes, de la cuisine, d'une culture alimentaire conscientisée). Cependant, les restaurateurs ayant été mobilisés sur le sujet (et choisis pour leur motivation et leur conviction dans le projet), se doivent de faciliter l'échange, sans personnifier une culture dominante imposée. Il est dans les faits difficile pour les restaurateurs de ne pas renvoyer cette image, c'est pourquoi, dans cet exemple, l'échange entre

J. et le restaurateur n'a (lors de la première rencontre) pas été complètement satisfaisante. Cette partie du processus de mise en valorisation d'une ressource alimentaire est essentielle. La discussion qui découle de cette rencontre conduit à une curiosité envers la culture culinaire de l'autre. Ces discussions amènent souvent à l'édiction des normes culinaires généralement tût dans les cultures alimentaires. Ces normes sont ensuite discutées sur leur fondement, ce qui amène à une négociation autour de celles-ci « *des hommes évoluant dans le milieu même qui sert de modèle au savoir-vivre n'ont pas besoin de livres pour s'informer de la manière de s'y conduire, c'est l'évidence même* »¹⁵⁶. Cette discussion entraîne aussi un échange autour des projections de chacun sur la culture alimentaire de l'autre et des façons de cuisiner les produits. La négociation autour des recettes à privilégier, autour des plats envisagés permet la mise en négociation des connaissances et ressources de chacun. C'est aussi un moment de présentation, de souvenir partagé. Cela amène les individus à construire un mélange de culture, un métissage des recettes, un socle commun qui sera repris dans la quatrième partie du processus.

Le quatrième temps consiste en un nouveau rendez-vous entre le réfugié et le restaurateur pour fixer le menu proposé lors du festival. Le rendez-vous a lieu lorsque les deux parties ont repris les recettes évoquées lors de la première rencontre pour amener en général à une entrée, un plat et un dessert. Un bénévole supervise le rendez-vous pour veiller à ce que le métissage des cultures soit mis en avant. Et aider à la communication. Ce moment permet la mise en valeur de deux cultures alimentaires. L'argumentation du restaurateur, valorisant ses recettes ou produits de sa culture culinaire, entraîne chez le réfugié à se raconter de la même façon, argumentant lui aussi sur ses convictions pour la construction du menu. Là encore, les ressources culinaires sont mobilisées.

Le cinquième temps est celui de la rencontre en cuisine lors du festival, chaque jour pendant la semaine du festival deux collaborations ont lieu (le midi et le soir). À ce moment, le restaurateur et le réfugié cuisinent ensemble avec une équipe de cuisine, pour servir le menu établi. C'est un moment d'apprentissage pratique pour les deux parties (des gestes, d'une façon de cuisiner, de la langue, d'une façon de travailler...). La fin du service se termine par la présentation au client du réfugié et du restaurateur qui parlent brièvement de la collaboration. La mise en avant du réfugié dans cette présentation permet une sortie de l'invisibilisation qu'offre la cuisine.

¹⁵⁶ ELIAS Norbert, *La civilisation des moeurs*, Pocket, p.216.



Figure 5 : Présentation des réfugiés aux clients lors des différentes collaborations du *Refugee Food Festival*. Image de Maguy Féréol, Romain Deschambres, Sand Cct.

Cet outil d'insertion est différent d'autres formations ou moyens d'insertion professionnelle dans la mise en avant du réfugié. Habituellement relégués à l'invisibilité, les réfugiés sont ici mis en lumière. La proposition, ici, est de partager la culture alimentaire au lieu d'apprendre aux réfugiés une nouvelle norme culinaire. Cela permet un échange sans l'imposition du ralliement à une norme dominante.

Dans ce processus, c'est l'association qui met en place la valorisation des cultures alimentaires des réfugiés. Les bénévoles permettent de soutenir les réfugiés dans la mise en place de l'échange et de les soutenir dans l'insertion professionnelle, garants des bonnes conditions de collaboration. Le but du festival étant la mise en avant de différentes cultures alimentaires, c'est une condition à la collaboration.

L'association s'occupe également de la médiatisation de l'évènement mettant en avant les produits choisis et argumente les choix des menus par des communications sur l'origine des plats et autre. Cette communication permet aux clients de s'approprier le menu et d'apprendre en dégustant. Par ailleurs, les clients reçoivent, lors de leur repas, un texte de présentation de la collaboration. Ici l'exemple de J. :

Originaire du Nigeria, J. a 29 ans et vit en France depuis 2023. Il a grandi aux côtés de sa mère, cuisinière scolaire, qui préparait chaque jour 200 repas. C'est en l'aidant qu'il a appris les gestes et les saveurs qui l'accompagnent encore aujourd'hui. Cuisiner lui procure "a feeling of home", un lien sensoriel fort et rassurant. Grâce au Refugee Food Festival, il partage ses plats fétiches, comme l'egusi soupe, le riz jollof ou les bananes plantain. Avec R., chef du restaurant C., ils proposent une création inédite : un akara façon

*lobster roll, accompagné de riz jollof, poulet fumé et espuma de banane. En dessert, patate douce, coco, citron... et un rhum arrangé en secret pour célébrer cette belle rencontre.*¹⁵⁷

On comprend ici les volontés du réfugié, une partie de son parcours, son apprentissage de la cuisine. Cette fiche permet aux clients de s'identifier et s'approprier pour ce moment la cuisine de J. et ce qu'il propose pour l'occasion. L'association met le parcours en valeur et les bénéfices du partage alimentaire autour de celui-ci.

PARTICULARITE DE LA RECEPTION DE LA CULTURE CULINAIRE

La manière de faire de la culture alimentaire du réfugié un moyen d'échange entre le monde professionnel et associatif est particulière. Effectivement, l'association *Refugee Food* n'est pas un organisme de simple mise en relation. Il appuie l'apprentissage des réfugiés et leur mise en visibilité dans l'espace public au moyen du festival. Comme nous l'avons vu à plusieurs reprises, la place des réfugiés dans l'espace public est presque invisible ou à pour volonté d'être invisibilisé (partie II C.). Le *Refugee Food*, au contraire, met en avant les réfugiés à insérer professionnellement dans les différents restaurants de la ville pour un service. Le but pour l'association est de faire connaître les capacités des réfugiés, leur apport dans la cuisine, de faire découvrir de nouvelles cultures alimentaires et ouvrir le public à celles-ci ; mais surtout et avant tout aux professionnels de la restauration. Le but final étant leur l'insertion dans les métiers de bouche, le festival invite différents restaurateurs pour créer un réseau. L'association crée un réseau de professionnels avertis des bénéfices et de la richesse liée à l'insertion des réfugiés. Ce réseau sera ensuite mobilisé à son tour pour mettre en avant cette insertion dans d'autres réseaux professionnels, ayant comme retombée l'emploi des réfugiés. L'apport de l'association est la mise en place pour les réfugiés un réseau d'interconnaissance capable de mobiliser des acteurs de la restauration, pour valoriser leur travail. Ces relations professionnelles sont nécessaires à la recherche d'emploi : « *En matière de recrutement le contact humain et les recommandations sont essentielles. Ces dernières peuvent venir de la famille, de contacts amicaux ou de relations professionnelles* »¹⁵⁸. Marc Granovetter parle de « *force des liens faibles* »¹⁵⁹. Le réseau formé permet au réfugié de s'appuyer sur les relations faites lors du festival et des relations en découlant pour leur permettre ensuite de trouver un emploi. Le capital

¹⁵⁷ Communication du *Refugee Food Festival*

¹⁵⁸ TEULON Frédéric, « Getting a job, pourquoi les réseaux sont si importants », mars 2025, <https://hal.science/hal-04976208>.

¹⁵⁹ GRANOVETTER Mark S., « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology*, 78-6, 1973, p. 1360-1380.

relationnel des réfugiés est faible par leur condition de parcours migratoires, ils arrivent dans un nouveau pays n'ayant pas nécessairement un groupe de pair élargi. Le réseau ainsi constitué facilite leur insertion professionnelle.

Finalement trois groupes sont ciblés : les clients des restaurants collaborateurs, les professionnels de la restauration et les réfugiés accompagnés. Les clients sont sensibilisés à faire « évoluer leur regard porté sur les personnes réfugiées »¹⁶⁰ par la mise en avant d'une ressource culinaire. Les professionnels de la restauration sont sensibilisés à l'apport culturel des réfugiés dans une insertion professionnelle et à un fonctionnement professionnel particulier autour de la mise en avant des cultures alimentaires. Les réfugiés sont sensibilisés à la mise en valeur de leurs ressources culinaires ainsi qu'à l'insertion pratique après une formation dans le secteur.

LES RAPPORTS SOCIAUX DANS LE SECTEUR DE LA RESTAURATION

Le *Refugee Food Festival* offre aux réfugiés une expérience du monde professionnel en cuisine, comprenant les normes, les valeurs et structures inhérentes à celui-ci. Le monde professionnel en cuisine étant régi par des rapports de genre, d'âge, de hiérarchie, les réfugiés se confrontent aussi à ces conditions sociales se positionnant (consciemment ou inconsciemment) dans ces rapports. De plus, les rapports sociaux n'étant pas nécessairement les mêmes dans leur pays d'origine, certaines normes et valeurs sont en décalage pouvant produire des effets inverses. Hossain, dans son entretien, explique vouloir bien faire dans son apprentissage en donnant tout son temps à la boulangerie dans laquelle il travaille :

Et un jour, parce que la première semaine que je travaillais. Vu que tout le monde m'engueulait et je ne pouvais pas gérer tout ça. Il fallait qu'à 6h tout soit en vente. Le deuxième jour, je suis parti à minuit. Quand le matin, il [son patron] a vu le badge, il m'a dit « Hossain, pourquoi tu viens à minuit ? » Je lui réponds « parce que je n'ai pas le temps. Mais comme vous m'engueulez, je suis obligé de venir en avance. Vous n'êtes pas content que je vienne à l'avance ? Vous n'êtes pas content quand ce n'est pas prêt ? Vous n'êtes jamais content là ! » Il me dit de ne plus venir à minuit. Parce qu'il a eu peur. ¹⁶¹

Pour lui, il est normal de devoir travailler plus tôt pour que son travail soit fait en temps et en heure. Pourtant, pour son patron, ce n'est pas envisageable, car il doit payer les heures

¹⁶⁰ Site internet du *Refugee Food* : « <https://refugee-food.org/> »

¹⁶¹ Entretien Hossain, pâtissier ayant obtenu un CAP boulangerie en 2024 et pâtisserie en 2025, parcours migratoire depuis l'Afghanistan qui est son pays d'origine, entretien fait le 22 mai 2025.

faites (d'autant plus les heures faites de nuit). Les valeurs travail ne sont pas les mêmes que celle qu'il a connues. Il pense vendre un service alors qu'il est embauché comme force de travail. Il n'est pas payé à la tâche mais à l'heure.

Dans cette enquête, il a été question de rechercher en premier lieu des réfugiés, sans rechercher spécifiquement des hommes ou femmes, cependant, seuls les hommes ont accepté de répondre aux entretiens. En discutant avec la coporteuse du projet, elle m'explique qu'elle a du mal à mettre des cuisinières en valeur pour plusieurs raisons : les associations partenaires du festival insèrent peu de femmes en cuisine (donc peu de liens sont fait par les associations). Les femmes rencontrées attirées par la cuisine ne sentent pas légitimes pour une à l'insertion professionnelle dans le secteur et celles qui ont des enfants à charge ont plus de difficultés à se rendre disponibles. Kalie l'observe dans sa formation :

*Sur 11, on était 3 meufs. [...] Et toutes les promos comme ça en service, pareil, c'était 3 meufs sur 15. [...] J'ai l'impression que le seul métier de la cuisine où il y a des femmes, c'est vraiment la cantine. Mais sinon... Sinon, c'est des hommes.*¹⁶²

Lorsque je demande à la cheffe du restaurant pourquoi, sur une équipe de neuf personnes, il n'y a aucune fille, elle ne sait pas trop me répondre. Elle finit par me confier qu'il est plus difficile de trouver des femmes en cuisine que dans les personnes réfugiées peu de femmes sont réorientées dans ce secteur ou alors du côté de la salle. Ainsi, même si l'association à une volonté d'insertion de toutes les personnes réfugiées, les facteurs sociaux pèsent sur l'insertion, ce qui peut être un frein à l'accès à l'insertion professionnelle par la cuisine. Le rapport de genre a émergé comme question d'insertion dans l'enquête. Les rapports de genre ont été étudiés dans les rapports en cuisine, dans le cadre d'immigration plus récemment. Il serait pertinent de mettre en lien les deux objets d'étude afin d'établir une partie statistique sur les taux d'insertion des femmes immigrées, sur les différents postes occupés, les différents statuts légaux. On pourrait ainsi analyser les observations faites dans le cadre du restaurant et du festival de manière plus fine, pour mettre en lien ou non et comprendre les tendances globales.

Chapitre 3 : Une lutte contre l'image misérabiliste des réfugiés

LE POIDS DE L'ADMINISTRATION

¹⁶² *Ibid.*

Une partie de l'administration du *Refugee Food* à Tours est réalisée par le siège de Paris. Il reste à la charge de l'unité régionale l'administration du festival et de son financement. Cela reste une charge du travail importante : les contrats des réfugiés, ceux des collaborateurs, la gestion de l'approvisionnement des restaurants, la communication... Les dossiers administratifs demandent de mettre en avant l'association sur ses bienfaits sur le territoire et les taux de sortie positive (à entendre ici comme reprise d'une formation diplômante ou acquisition d'un emploi), ce qui tend parfois à minimiser l'importance de l'accompagnement pour répondre à des quotas.

ACCOMPAGNEMENT

L'association du *Refugee Food* permet une solution partielle à l'insertion professionnelle. Elle propose la mise en avant des réfugiés avec un accompagnement bénévole amateur pendant un an. Les réfugiés ayant participé à une édition du *Refugee Food* ne pouvant refaire une autre édition. Bien que non professionnelle dans l'accompagnement (les bénévoles et coporteurs de projet n'ayant pas de formation professionnelle sur l'accompagnement), le suivi reste nécessaire car les réfugiés bénéficient d'un réseau professionnel et d'interconnaissance large dû aux nombres importants de bénévoles adhérant travaillant de près ou de loin dans le secteur de la restauration. L'accompagnement après le festival consiste à aider le réfugié à faire un *curriculum vitae*, à l'orienter vers les moyens numériques d'embauche... Ces moyens sont variés et disparates selon le bénévole en charge de l'insertion car ils dépendent du réseau et des outils de recherche d'emploi connu par le bénévole.

Comme nous l'avons vu précédemment, les conditions de travail dans les métiers de bouche étant contraignantes (bruit, horaire, santé, position physique, porter de lourdes charges...) l'association n'œuvre pas sur la négociation de ces conditions de travail qui pourraient changer en partie les conditions globales du métier. Celles-ci, pendant le festival, sont contraignantes pour les réfugiés en insertion : les rendez-vous sont organisés sur une journée par mois en fonction des horaires et disponibilités des restaurateurs. Le travail en cuisine est payé lors du festival mais ne garantit pas d'insertion par la suite. L'insertion se fait ensuite au bon vouloir des restaurateurs présents et du réseau professionnel créé lors du festival.

Refugee Food Éducation

L'unité tourangelle se charge aussi de l'éducation au regard porté sur les réfugiés, luttant contre l'image misérabiliste reprise par certains médias en œuvrant dans les collèges. Là encore, le moyen d'entamer la discussion est celui des cultures alimentaires. Cette sensibilisation

permet aux élèves de cibler leurs propres cultures alimentaires et de la confronter avec la personne réfugiée venue pour se présenter. Un moment de cuisine est ensuite organisé pour leur apprendre de nouvelles techniques et la découverte saveurs. C'est un moyen de lutte contre l'invisibilisation par l'apprentissage des conditions sociales, des discours trompeurs et éviter la mésestime à l'encontre des immigrés.

REPRESENTATION SOCIALE

Des politiques migratoires découle l'image d'un immigré consensuel ne faisant pas de vague. Dérangeant la société française, il doit donc au mieux s'immiscer sans faire de vague, sans être contradictoire et privé d'un droit de parole. Marie-José Bernardot résume l'attente française envers les immigrés ainsi :

*Par nature, l'immigré devrait être « irréprochable » en contrepartie de l'hospitalité de la société qui l'accueille : les immigrés sont ainsi conduits à se comporter soit en victimes de stigmatisation entraînant ressentiment et attitudes de rébellion, soit en personnes « invisibles » à force d'« hypercorrection ».*¹⁶³

Lors de l'entretien d'Hossain, pour lui l'irréprochabilité est incluse dans son statut :

*Tu sais ce que ça veut dire protection subsidiaire ? Ça veut dire que tu ne fais pas partie des réfugiés, ça veut dire que tu peux rester en France, mais sans faire de bêtises.*¹⁶⁴

On voit le décalage entre la vision du réfugié et celle des politiques. L'association se donne pour but, par ces actions, de rétablir une image plus près des faits en fonction des problématiques du territoire, ici l'insertion professionnelle.

La manière de se voir et la manière d'être vu ne sont pas les mêmes. Cela est vrai aussi pour la culture alimentaire. La perception qu'ont les réfugiés de leur cuisine est différentes de celle qu'on les autres de leur cuisine. Cette différence n'est cependant pas consciente dans tous les cas. Entre connaissance et projection, la réception diffère dans les observations.

L'image perçue des immigrés d'eux-mêmes et des autres varie d'autant plus selon leurs statuts dans leur pays d'origine :

¹⁶³ BERNARDOT Marie-José, *Étrangers, immigrés : (re)penser l'intégration. Savoirs, politiques et acteurs*, Presses de l'EHESP, 2019.

L'autrice emprunt le terme d'hypercorrection à Rea A., Tripier M. dans *Sociologie de l'immigration*, op. cit.

¹⁶⁴ Entretien Hossain, pâtissier ayant obtenu un CAP boulangerie en 2024 et pâtisserie en 2025, parcours migratoire depuis l'Afghanistan qui est son pays d'origine, entretien fait le 22 mai 2025.

*Qu'ils justifient la bienveillance ou la haine, les discours politiques et les images médiatiques véhiculent volontiers une vision misérabiliste des migrants : pauvres, démunis, sans éducation, voire peu « civilisés ». Bien que très communes et ayant souvent l'apparence du bon sens, ces représentations qui insistent uniquement sur les manques et les carences des immigrés n'en sont pas moins trompeuses. Elles sont le produit d'un regard partiel et ethnocentrique sur les migrants, qui ne les considère que dans leur condition d'immigrés en France, oubliant par là même que leurs caractéristiques et leurs ressources sont largement produites et définies dans ou en relation avec leur pays d'origine.*¹⁶⁵

Le *Refugee Food* festival agit contre ces représentations en cela qu'il part non pas des manques mais des atouts, proposant une image positive du réfugié porteur de ressources nécessaire. Les menus deviennent objets de métissage et d'évolution culturelle. C'est en mettant en avant les cultures alimentaires à travers la notion de multiculturalisme que les cultures évoluent, cassant l'idée de traditions fixées, immuables. Les immigrés, en faisant évoluer leur culture dans leur pays d'accueil, participent à l'évolution de celle-ci.

Dans son article « Alimentation et identité(s) : de l'Antiquité à l'étude du fait alimentaire contemporain, un rapprochement heuristique »¹⁶⁶, Typhaine Haziza revient sur une des notions clés autour de l'alimentation : la question de l'identité. Selon elle, si la question de l'alimentation est centrale aujourd'hui pour des raisons politiques, environnementales, médicales, sociales, nutritionnelles, c'est parce qu'elle joue « *un rôle fondamental dans la construction d'identité tant individuelle que collective* »¹⁶⁷. Bien que la question d'identité soit importante à traiter, elle nécessite tout de même une certaine prudence quant à sa fixation. Typhaine Haziza insiste sur l'importance de ne pas figer les identités encore moins sur des apparences identitaires : « *Le fait alimentaire constitue également un marqueur social et culturel des groupes sociaux, des territoires politiques, des religions, des communautés, mais aussi des époques historiques, favorisant des identifications, des revendications ou des appropriations identitaires* »¹⁶⁸. L'identité alimentaire des individus est définie en partie par les ressources acquises ou manquantes. Ainsi, le parcours migratoire constitue une part importante de l'identité alimentaire.

¹⁶⁵ BEAUCHEMIN Cris et ICHOU Mathieu, *Au-delà de la crise des migrants, décentrer le regard*, Paris, Éditions Karthala, coll.« Disputatio », 2016.

¹⁶⁶ HAZIZA Typhaine, « Alimentation et identité(s) : de l'Antiquité à l'étude du fait alimentaire contemporain, un rapprochement heuristique », *Kentron. Revue pluridisciplinaire du monde antique*, 35, 20 décembre 2019, p. 17-48.

¹⁶⁷ *Ibid.*

¹⁶⁸ HAZIZA Typhaine, « Alimentation et identité(s) : de l'Antiquité à l'étude du fait alimentaire contemporain, un rapprochement heuristique », *Kentron. Revue pluridisciplinaire du monde antique*, 35, 20 décembre 2019, p. 17-48.

RECIT DU PARCOURS MIGRATOIRE

Lors du festival du *Refugee Food*, une partie importante de la mise en avant du réfugié passe par son histoire. On met en avant une ressource alimentaire par un parcours migratoire qui induit un récit de celui-ci. La culture alimentaire étant mise en avant, les clients, bénévoles et restaurateurs se questionnent alors sur le parcours de l'immigré avant d'arriver en France. Ce récit peut être traumatique selon les parcours et peut faire revivre aux immigrés leur parcours difficile. Pourtant, ce récit est nécessaire à l'obtention de papiers d'identité. Lors d'un entretien, le parcours et les traumatismes liés à celui-ci seront évalués notamment lors de l'acquisition d'une protection subsidiaire ou du statut de réfugié, comme l'expliquent Nicolas Fischer et Camille Hamidi :

Elle impose en premier lieu aux demandeurs une mise en forme du récit de leurs persécutions, heurtant souvent de front l'idée qu'ils se font de leur propre histoire : il s'agit en effet de la retraduire jusqu'à en faire le récit logique et matériellement étayé qu'on a décrit, au prix d'une série d'opérations de réduction qui en suppriment ou en reformulent brutalement certains aspects.¹⁶⁹

Ce récit est pris en considération par l'association. Leur parcours migratoire étant une des questions les plus posées, les réfugiés reviennent régulièrement dessus. Dans le récit de Gozeïl transparaissent, à travers son récit de parcours migratoires, les points saillants des questions qui lui sont posées :

Oui il faut tout payer c'est ça. Oui, après ils ont dit « dans le bateau », c'est des commerces, des gens commerçants, des mafias. Le bateau c'est un bateau noir, en gros ce n'est pas sécuritaire, il supporte 10 personnes, mais ils en mettent 20, 40. Et après, le bateau va casser. Il y a beaucoup de gens qui vont mourir. Moi, je vois même, il y a des gens, leur bateau s'est cassé. Même nous, notre bateau. Mais c'était à la fin, quand on est arrivé à l'île, ou l'île là, je ne sais pas comment elle s'appelle.¹⁷⁰

Pour éviter la répétition du récit à tous les réfugiés du festival, les bénévoles ont essayé de mettre en place une communication inter bénévoles soutenue, expliquant les parcours de

¹⁶⁹ FISCHER Nicolas et HAMIDI Camille, *Les politiques migratoires*, La Découverte, 2016 qui reprend HALLUIN-MABILLOT Estelle d', *Les épreuves de l'asile: Associations et réfugiés face aux politiques du soupçon*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, coll.« En temps & lieux », n° 34, 2012.

¹⁷⁰ Entretien Gozeïl, cuisinier dans un restaurant du centre-ville, parcours migratoire depuis la Syrie qui est son pays d'origine, entretien fait le 17 juillet 2025.

chacun entre eux de manière à ne pas faire les répéter aux réfugiés. Cependant cette technique a fonctionné seulement partiellement. Les bénévoles recueillant les informations sur les parcours migratoires des étrangers avaient le sentiment, en divulguant l'histoire du récit, de trahir la confiance des réfugiés. Par ailleurs, la communication n'a pas toujours été faite par manque de temps ou par simple oubli si bien que des répétitions ont quand même lieu. Lors d'une discussion, K. m'explique qu'en parlant avec une réfugiée qu'elle suit depuis quelques mois, elle apprend tout juste que la réfugiée a deux enfants restés en Guinée, son pays d'origine. Pour la bénévole, c'était une information importante pour l'insertion professionnelle de la réfugiée et pour mieux comprendre sa situation.

Les réfugiés rencontrés lors de cette enquête sont des personnes ayant eu connaissance de l'existence d'associations. Ce n'est pas le cas de tous les réfugiés. Il faut, pour trouver une association d'insertion professionnelle capable d'accompagner les réfugiés, une connaissance des structures mise en place dans le pays d'accueil. Cela passe généralement par un capital relationnel. Ensuite les relations inter associations permettent aux réfugiés d'avoir un accompagnement sur différents points de leur insertion. L'accompagnement se fait autour d'une relation d'aide, expliquent Nicolas Fischer et Camille Hamidi : « *Il ne faut toutefois pas négliger la violence symbolique inhérente à la relation d'aide* »¹⁷¹. L'aide à l'insertion professionnelle pour des personnes ayant déjà eu un parcours professionnel, peut être vécu comme violente, car elle consiste à devoir réapprendre un système, une société. Gozeïl l'évoque dans son entretien :

Quand je suis venu en France, je ne sais pas quoi faire. Je suis à apprendre la langue. Mais le morale, mes sentiments, tout ça, tout ça, c'était par terre. Je n'ai pas envie de rien faire. J'ai quitté mon pays. Tout ce que j'ai construit, c'était perdu. J'étais à la maison. J'étais marié quand j'étais en Syrie.

ASSOCIATION ET MILITANTISME

Les bénévoles, en adhérant à l'association, font acte de militantisme car ils adhèrent à ses valeurs. Il est question de mettre en avant les conditions des réfugiés, notamment professionnelles, lutter contre les inégalités d'emploi. Les bénévoles, en partageant leurs expériences professionnelles avec les réfugiés, en restant à l'affut d'offres d'emploi correspondant aux profils selon les besoins de chacun des réfugiés, permettent leur

¹⁷¹ FISCHER Nicolas et HAMIDI Camille, *Les politiques migratoires*, La Découverte, 2016

l'accessibilité au travail. Cela peut être considéré comme du militantisme, selon la définition du CNRTL : « *Qui cherche par l'action à faire triompher ses idées, ses opinions ; qui défend activement une cause, une personne* »¹⁷², puisque les bénévoles agissent dans le but de défendre le droit au travail des personnes réfugiées, de les aider à l'insertion et la mise en valeur de leurs compétences.

CONCLUSION

Les associations ont un rôle lié à l'application des politiques publiques, par exemple pour le *Refugee Food*, c'est l'application d'aide à l'insertion pour un public particulier : les réfugiés. Dans cette association, les personnes salariées ne sont pas embauchées pour leur compétence, leur connaissance de l'accompagnement à l'insertion mais plutôt pour leur motivation et conviction dans les valeurs du projet national. Ce qui amène pour les salariés quelques difficultés administratives. Les bénévoles s'appuient en grande partie sur les salariés qui de leur côté n'ont pas forcément de réponse aux outils d'insertion qui peuvent être mis à contribution ni sur l'efficacité de ceux-là.

La proposition d'aide à l'insertion professionnelle du *Refugee Food* passe par l'apprentissage des normes et valeurs liées aux cultures alimentaires, à celles liées au monde du travail, à l'apprentissage des structures et des institutions dans le secteur de la restauration. C'est par l'apprentissage ou la création de ce qui, en raison du parcours migratoire, manque aux immigrés que l'association crée un processus de valorisation qui permet l'acquisition de compétence à la négociation d'une culture alimentaire comme ressource. Cela permet une insertion facilitée dans un type de restaurant déjà soucieux des conditions de travail de ses employés et de leur émancipation par le travail. L'association permet aussi à d'autres restaurants de s'interroger sur leur rapport au travail immigré (ou réfugié dans le cas du RFF). Nonobstant, il est toujours plus difficile, pour les réfugiés employés dans des restaurants peu soucieux de leur condition, de négocier leur travail autour de leur ressource culinaire.

L'association *Refugee Food*, par ses actions, lutte contre une image misérabiliste des immigrés, un discours mésestimant les réfugiés. Cette représentation sociale est aussi débattue par le moyen de leurs actions éducatives dans les collèges. L'association donne aux réfugiés une place à la construction d'une identité propre, dépassant la dichotomie entre le pays d'origine et le pays d'accueil. Cela développe une identité marquée socialement (lié au parcours

¹⁷² « MILITANTISME : Définition de MILITANTISME », CNRTL <https://www.cnrtl.fr/definition/militantisme>.

migratoire, à l'âge, au genre, à l'installation géographique...). Le récit du parcours migratoire impose, dans cette construction d'identité, l'impact du regard posé par la société d'accueil.

Conclusion

De ces matériaux récoltés et des analyses faites à travers la pensée des enquêtés croisé aux observations faites, revient le thème de l'étude macrosociologique ou microsociologique. Cette étude montre au moyen d'une association prise comme étude de cas, le *Refugee Food*, la relation entre association et insertion professionnelle d'un public immigré au travers des différents acteurs du parcours migratoire.

Le contexte des politiques migratoires et l'évolution de celles-ci nous amènent à nous interroger sur l'insertion du public immigré. Les effets de ces politiques sont l'augmentation de la précarité chez les immigrés, une baisse de subventions pour les structures accompagnant à l'accueil social qui amène à une restructuration continue des structures en place. Face à des de tel politiques, il est, du côté des associations d'aide au public immigré, nécessaire de se former continuellement aux évolutions.

Les leviers d'insertion utilisés dans le cadre de l'insertion professionnelle diffèrent selon la structure dans cette enquête : les institutions publiques vont davantage proposer des formations professionnelles, tandis que les associations se tournent vers des propositions d'expérience et d'aide à la recherche d'emplois. Pour répondre aux besoins des immigrés, le *Refugee Food Festival* appui sur le levier d'insertion lié au capital social permettant aux immigrés de créer des liens professionnels plus facilement. L'association prend aussi le capital culturel en compte en revenant sur les discours stigmatisants autour de l'immigré de deux façons : en valorisant les ressources culinaires des étrangers et en discutant avec les élèves dans les écoles du poids des discours stigmatisants, permettant une ouverture d'esprit avec les moyens de reconnaître ce type de discours.

Les matériaux de l'enquête tendent à montrer que l'insertion professionnelle des immigrés en cuisine est un moyen, de faire vivre une identité liée au parcours migratoire par la pratique culinaire. Les enquêtés manifestent sous différentes formes un attachement au pays d'origine par leur pratique culinaire. Pour Gozeïl et Anslan, leur insertion en cuisine leur permet d'établir une relation de partage, de mettre en avant la connaissance de leurs ressources alimentaires, avec leurs clients principalement. Pour Hossain, les ressources culinaires acquises lors de sa socialisation primaire sont confinées dans un cercle privé depuis son arrivée en France. Il ne cherche pas, via son métier, à mettre en avant ces ressources. L. venue en France pour apprendre la cuisine française, confine également ses ressources culinaires acquises dans le pays d'origine à sa sphère privée.

Les ressources culinaires sont particulières dans le cadre d'un parcours migratoire. Il est question, lors de l'arrivée dans le pays d'accueil, d'acculturation, de *cultural change*, d'évolution des pratiques, d'adaptation, à la culture dominante. L'insertion professionnelle dans les métiers de bouche est particulière, car elle amène dans la sphère professionnelle la confrontation entre les différentes ressources apprises dans des environnements différents et des socialisations différentes.

Les observations et entretiens tendent à faire apparaître les ressources culinaires dans tous les parcours migratoires, pourtant elles ne sont pas nécessairement conscientisées par les immigrés. Le degré de conscientisation de celles-ci marque aussi le degré d'utilisation, le degré de négociation, notamment dans la sphère professionnelle.

Les analyses de l'enquête s'appuient sur les matériaux collectés en grande partie pendant le stage. Cette enquête quantitative n'a pas pour vocation d'élargir les analyses faites, à l'ensemble de la population immigrée en insertion professionnelle dans les métiers de bouche. Pour affirmer ces analyses, il faudrait davantage de matériaux et prendre en compte différentes villes en exemple de manière à approuver ou non sur la population globale les analyses observées dans l'enquête.

Les ressources culinaires peuvent être divisées en différentes catégories qui, rassemblées, permettent aux enquêtés de négocier leur plus-value dans le secteur. Le parcours migratoire amène une richesse du point de vue de la connaissance de différents systèmes culturels alimentaires qui peuvent être mis en avant lors de l'insertion professionnelle dans les métiers de bouche. L'analyse de l'enquête avance cependant que la mise en négociation des ressources culinaires dans la structure d'accueil dépend de l'ouverture du restaurant. Les restaurants proposant une carte mettant en avant une culture alimentaire particulière liée à un pays (français, japonais, chinois, syriens, afghan...), ont plus de mal à prendre en compte les ressources culinaires d'employé venu de pays éloigné du pays mis en avant. Les restaurants ouverts vers d'autres cultures dans leur choix de menu vont être plus à même de négocier les ressources culinaires des employés immigrés lors de l'embauche, mais aussi au moment des différents changements de menu. Mes observations dans un restaurant de centre-ville tendent à montrer des moments de mise en négociation avec le chef du restaurant mais aussi avec l'équipe en cuisine. Cette négociation prend la forme de discussion sur les savoir-faire, les gestes, les plats proposés, les aliments utilisés et amène à une organisation en cuisine tournée vers la richesse de la multiculturalité.

Les associations permettent de proposer de nouvelle façon d'insertion. Cela pour des raisons de moyens (de formation par exemple) mais aussi de volonté de faire différemment.

Bien que ces propositions soient une force pour l'association, le manque de moyen (formation et subventions) reste un frein à l'accompagnement. Par ailleurs, les observations tendent à montrer les associations et leur fonctionnement comme un double jeu : répondre aux volontés des politiques et aux règles des subventions tout en proposant une offre singulière, en dehors des institutions.

Les différentes analyses avancées dans cette enquête montrent la grandeur des sujets abordés lors de l'insertion professionnelle des immigrés dans les métiers de bouche. Effectivement à travers ce sujet, il est question de champ d'études plus large, comme celui de l'utilisation de la langue et des moyens de communication, celui de la sociologie du travail, de la sociologie du monde associatif, de l'histoire des politiques migratoires, les rapports de genre, la sociologie de l'école/ de la formation... La non-étude de ces sujets plus en profondeur marque une des limites du mémoire. Cette enquête met en avant les situations, les différents objets rencontrés lors des observations et des entretiens.

Le choix de la population apporte à l'enquête des limites. Il était question au début de l'étude de mettre en avant les immigrés dans l'ensemble des statuts qu'il pouvait y avoir. Rapprochant mon terrain des associations dans un premier temps, sans le savoir, mes recherches étaient déjà tournées vers un public immigré particulier : celui des réfugiés. Effectivement, que ce soit lors des observations au *Refugee Food Festival*, ou dans le restaurant, le public interrogé et observé est à grande majorité en possession d'un statut réfugiés et primo-arrivant. Il n'est donc pas représentatif d'une population immigrée. Bien que ce choix ait été imposé par le terrain, il fait finalement ressortir dans l'analyse le lien entre les politiques migratoires (favorisant un public particulier les primo-arrivants et les réfugiés) et les observations. L'enquête pourrait poursuivre sur l'insertion professionnelle en fonction des différents statuts que peuvent avoir les immigrés. Cela pourrait faire ressortir le lien entre la stabilité ou non des statuts et du degré de facilité d'insertion.

La méthodologie utilisée, celle d'un récit de vie, fait reposer l'analyse sur des ressentis, le vécu, les expériences des enquêtés. Cela n'est donc pas une objectivation de la réalité, mais permet plutôt de mettre en avant les logiques d'insertion professionnelle, les facilités, ou les difficultés rencontrées, permettant d'ancrer de manière subjective les récits de vie. Cette façon d'analyser ne permet pas ici de prendre en compte tous les facteurs sociaux pour les analyser, les mettre en relation. De plus, les personnes interrogées ne sont pas choisies sur ces critères sociaux. Elles se racontent donc de statuts sociaux différents, ayant eu des socialisations différentes, des systèmes de valeurs différents. Dans l'enquête, pour étudier les récits de vie des immigrés dans le cadre de l'insertion professionnelle dans des métiers de bouche, les facteurs

sociaux et statuts sociaux des enquêtés ne sont pas approfondis. Il pourrait être intéressant de le prendre davantage en compte, pour déterminer leur poids dans l'insertion et l'acquisition de ressources culinaire.

Liste des abréviations

AFPA : Association pour la Formation Professionnelle des Adultes

ANPE : Agence Nationale Pour l'Emploi

BAC : Baccalauréat

CAI : Contrat d'Accueil et d'Intégration

CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle

CDD : Contrat à Durée Déterminée

CESER : Conseil Économique Social et Environnemental Régional de France

CESU : Chèque Emploi Service Universel

CFA : Centre de Formation d'Apprentis

CIMADE : Comité Inter-Mouvements Auprès Des Évacués

CNRTL : Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales

CIR : Crédit d'Impôt Recherche

CTAI : Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration

DARES : Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques

DEFI : Développement de l'Emploi par Déformation Inclusive

EHESS : École des Hautes Études en Sciences Sociales

HOPE : Hébergement Orientation Parcours vers l'Emploi

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

La dom : La Domiciliation

MDS : Maison Départementale des Solidarités

OFFI : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

OFPA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

ONI : Office National de l'Immigration

OPCO : Opérateur de Compétences

OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français

RESF : Réseau Éducation Sans Frontière

RF : *Refugee Festival*

RFF : *Refugee Food Festival*

SMOA : Service de la main-d'œuvre agricole

SMOE : Service de la main-d'œuvre étrangère

ONMOA : Office national de la main-d'œuvre agricole

Bibliographie

BAROU Jacques, « Alimentation et migration : une relation révélatrice », *Hommes & migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, 1283, 1 janvier 2010, p. 6-11.

BEAUCHEMIN Cris et ICHOU Mathieu, *Au-delà de la crise des migrants, décentrer le regard*, Paris, Éditions Karthala, coll.« Disputatio », 2016.

BEAUJEU Mélodie, RACHO Tania et COZ Camille Le, « Lutter contre la désinformation en matière de migration », *Plein droit*, 145-2, 8 août 2025, p. 8-12.

BERNARDOT Marie-José, *Étrangers, immigrés : (re)penser l'intégration. Savoirs, politiques et acteurs*, Presses de l'EHESP, 2019.

BLANC-CHALEARD Marie-Claude, *Histoire de l'immigration*, La Découverte, 2001.

BOLZMAN Claudio, FELDER Alexandra et FERNANDEZ Antonio, « Trajectoires de formation des jeunes migrants en situation juridique précaire : logiques de mobilisation de ressources face à des contraintes multiples », *Raisons éducatives*, 22-1, 29 août 2018, p. 249-275.

BOSWELL Christina et GEDDES Andrew Peter, *Migration and mobility in the European Union*, Houndmills, Basingstoke, Hampshire New York, Palgrave Macmillan, coll.« The European Union series », 2011.

BOULOT Serge et BOYZON-FRADET Danielle, *Les Immigrés et l'école, une course d'obstacles : lectures de chiffres (1973-1987) / Serge Boulot et Danielle Boyzon-Fradet*, CIEMI. Paris, coll.« Recherches universitaires et migrations. », 1988.

BOURDIEU Pierre, *La distinction : critique sociale du jugement*, Paris, Éd. de Minuit, coll.« Collection "Le sens commun" », 2007.

BOURDIEU Pierre et THOMPSON John B., *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Éditions Fayard, coll.« Points Essais », n° 461, 2001.

CAILLE Alain, « Revue du Mauss/N°11 Une seule solution, l'association ? », *Revue de MAUSS*, 11, 6 mars 1997, <https://www.revuedumauss.com/fr/Pages/S11.html>.

CALVO Emmanuel, « Les styles alimentaires dans les dynamiques d'insertion », *Hommes & Migrations*, 1105-1, 1987, p. 7-15.

CARDON Philippe, DEPECKER Thomas et PLESSZ Marie, « Chapitre 2. Les cultures alimentaires », *Collection U*, 2019, p. 43-69.

CARME DE CARVALHO Aurélie, *L'enjeu de formation des primo-arrivants et des mineurs non accompagnés en CVL*, 2023.

COLLARD Alexis et MENARD Boris, « Une moindre insertion professionnelle pour les immigrés récents », 2023, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bc6p08qpw6v>, coll.« Insee Analyses Centre-Val de Loire ».

COTTIN-MARX Simon, *Sociologie du monde associatif*, La Découverte, 2019.

DELCROIX Catherine, LAGIER Elsa et TCHOLAKOVA Albena, « Comment la sociologie des migrations internationales permet-elle de repenser l'équilibre entre structures et actions ? », *Migrations Société*, 164-2, 2016, p. 25-34.

DORNEL Laurent, « L'appel à la main-d'œuvre étrangère et coloniale pendant la Grande Guerre : un tournant dans l'histoire de l'immigration ? », *Migrations Société*, 156-6, 2014, p. 51-68.

ELIAS Norbert, *La civilisation des moeurs*, Pocket.

ÉTIEN Marie-Pierre et TIBERE Laurence, « Alimentation et identité entre deux rives », *Hommes & Migrations*, 1303-3, 2013, p. 57-64.

FABIANI Jean-Louis, « 3. Le capital en espèces », *La Couleur des idées*, 2016, p. 99-130.

FISCHER Nicolas et HAMIDI Camille, *Les politiques migratoires*, La Découverte, 2016.

FRETIGNE Cédric, « Le don de soi. Logiques d'engagement des bénévoles d'associations caritatives », *Revue des politiques sociales et familiales*, 56-1, 1999, p. 1-7.

GASTAUT Yvan, *L'immigration et l'opinion en France sous la Ve République*, Paris, Seuil, 2000.

GASTAUT Yvan, « Le racisme anti-maghrébin et les séquelles de la guerre d'Algérie », *Hommes & Migrations*, 1174-1, 1994, p. 35-42.

GASTAUT Yvan et SCHOR Ralph, *L'immigration en France au XX^e siècle. 3*, Paris, France, Association des professeurs d'histoire et de géographie, 2016.

GRANOVETTER Mark S., « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology*, 78-6, 1973, p. 1360-1380.

GRASSO Benedetta, « Polenta vs Cous Cous. LEGally Banning Ethnic Food from Northern Italy », *Italy.org*, <http://www.italy.org/node/35765>.

GUERRY Linda, « Femmes et genre dans l'histoire de l'immigration. Naissance et cheminement d'un sujet de recherche », *Genre & Histoire*, 5, 28 novembre 2009, <https://journals.openedition.org/genrehistoire/808>.

GUIRAUDON Virginie, « Les effets de l'eupéanisation des politiques d'immigration et d'asile », *Politique européenne*, 31-2, 17 novembre 2010, p. 7-32.

HALLUIN-MABILLOT Estelle d', *Les épreuves de l'asile: Associations et réfugiés face aux politiques du soupçon*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, coll.« En temps & lieux », n° 34, 2012.

HARZOUNE Mustapha, « La longue marche des Beurs pour l'égalité », *Musée de l'histoire de l'immigration*, 23 septembre 2024, <https://www.histoire-immigration.fr/la-longue-marche-des-beurs-pour-l-egalite>.

HARZOUNE Mustapha, « 1945-1984 : législation et politique migratoire | Musée de l'histoire de l'immigration | Palais de la Porte Dorée », janvier 2023, <https://www.histoire-immigration.fr/politique-et-immigration/1945-1984-legislation-et-politique-migratoire>.

HAZIZA Typhaine, « Alimentation et identité(s) : de l'Antiquité à l'étude du fait alimentaire contemporain, un rapprochement heuristique », *Kentron. Revue pluridisciplinaire du monde antique*, 35, 20 décembre 2019, p. 17-48.

HERAN François, *Face à l'immigration, le savant et le politique*, Youtube, coll.« Collège de France », 2025.

INSEE, recensement de la population 2017 ; traitements : *Dares* et *Dares-Analyses*, quels sont les métiers des immigrés, n°36, juillet 2021

JORF, *Ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française*, 1945.

KESSOUS, « La révolte des cuisiniers sans papiers », *Le Monde*.

LAURENS Sylvain, « « 1974 » et la fermeture des frontières :Analyse critique d'une décision érigée en turning-point », *Politix*, 82-2, 1 décembre 2008, p. 69-94.

LOCHAK Danièle, « Les circulaires Marcellin-Fontanet », *Hommes & migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, 1330, 17 juillet 2020, p. 14-17.

MESLIN Karine, « Accueil des boat people : une mobilisation politique atypique (1975-1990):[Plein droit n° 70, octobre 2006] », in *Mémoire des luttes de l'immigration en France*, GISTI, 2014, p. 110-114.

MINTZ Sidney W. et BOIS Christine M. Du, *The Anthropology of Food and Eating*, Annual Reviews, 2002, vol.31.

NACCARATO Peter et LEBESCO Kathleen, *Culinary capital*, English ed., London ; New York, Berg, 2012.

NOIRIEL Gérard, *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIX^e-XX^e siècles*, 1988, Société de démographie historique, 1989, vol.1988.

PETIT Franck, « Le goût des nôtres est aussi celui des autres », *Hommes & Migrations*, 1293-5, 2011, p. 138-141.

POINSOT Marie et WEBER Serge, *Migrations et mutations de la société française*, La Découverte., Paris, 2014.

P.TH, « Régionales en PACA : l'ex-identitaire Vardon sur la liste de Maréchal-Le Pen », *Le Parisien.fr*, 21 juillet 2015, <https://nouveau-europresse-com.proxy.scd.univ-tours.fr/Link/butours/news·20150721·PFR·4961343>.

RAPHAËL, « Racisme culinaire à Nice », *Le petit Raphaël*, 4 mars 2008, <http://raphael42.over-blog.com/article-17342300.html>.

RAVEAUD Gilles, « Immigrés à la plonge, ou chefs ? », *Charlie Hebdo*, 1360, 14 août 2018, <https://charliehebdo.fr/2018/08/economie/immigres-a-la-plonge-ou-chefs%e2%80%89/>.

RAYMOND MARCELLIN, *Circulaire du 24 janvier 1972, Conditions de séjour en France des ressortissants des états membres de la CEE*, 1974.

ROGER VASSELIN Cédric, « « C'est de l'esclavage moderne » : sans-papiers en Bretagne, il dénonce ses conditions de travail », *Ouest-France.fr*, 15 juillet 2025, <https://www.ouest-france.fr/societe/justice/cest-de-lesclavage-moderne-sans-papiers-en-bretagne-il-denonce-ses-conditions-de-travail-191122aa-60b1-11f0-9b06-d72bd4104f30>.

ROSE José, « L'insertion professionnelle : une notion discutée mais robuste », *Céreq Essentiels*, 1-1, 2018, p. 15-19.

RYGIEL Philippe, « Archives et historiographie de l'immigration », *Migrances*, 33, 2009, p. 50.

SAMSON Michel, « Travailleurs de l'ombre: Les obscures filières de l'économie française », in *La France invisible*, La Découverte, 2008, p. 429-442.

SIGRIST Marie, BIANQUIS Isabelle et MICHAUD Maxime, « La cuisine commerciale informelle de femmes brésiliennes en France : entre assignation, émancipation et mise en réseau », *Revue européenne des migrations internationales*, 38-1, 19 septembre 2022, p. 239-260.

SIMON Cyril, « Il y a trente ans, la première expulsion par charter d'immigrés maliens », *leparisien.fr*.

SLAMA Serge, « Calculer le nombre de réformes de l'immigration depuis 1980 – Non la loi “Retailleau” ne sera pas la “30ème réforme de l'immigration depuis 1980” ni le “118ème texte majeur depuis 1945” | Revue des droits et libertés fondamentaux », *Revue des droits et libertés fondamentaux*, <https://revuedlf.com/droit-administratif/calculer-le-nombre-de-reformes-de-limmigration-depuis-1980-non-la-loi-retailleau-ne-sera-pas-la-30eme-reforme-de-limmigration-depuis-1980/>.

TABOADA-LEONETTI Isabelle, *Femmes et immigrées: l'insertion des femmes immigrées en France / Isabel Taboada Leonetti, Florence Lévy ; avec la collaboration pour les enquêtes de Najoua Farouk... [et al.] présentation d'André Lebon,...*, Paris, la Documentation française, coll.« Migrations et sociétés », 1978.

TEULON Frédéric, « Getting a job, pourquoi les réseaux sont si importants », mars 2025, <https://hal.science/hal-04976208>.

VAILLANT Emmanuel, « De l'usage des régularisations », *Le Monde diplomatique*.

VANDENDRIESSCHE Xavier, *Le droit des étrangers*, 5e éd., 2012., Paris, Dalloz, coll.« Connaissance du droit », 2012.

VERNIERES Michel, *L'insertion professionnelle: analyses et débats*, Paris, Economica, 1997.

VERON Daniel, *Le travail migrant, l'autre délocalisation*, La Dispute, 2024.

WAGNER Anne-Catherine, « Habitus », *Sociologie*, 1 mars 2012, <https://journals.openedition.org/sociologie/1200>.

« Chronologie : les lois sur l'immigration depuis 1974 | vie-publique.fr », 21 décembre 2023, <https://www.vie-publique.fr/eclairage/20162-chronologie-les-lois-sur-limmigration-depuis-1974>.

Loi n° 93-1027 du 24 août 1993 relative à la maîtrise de l'immigration et aux conditions d'entrée, d'accueil et de séjour des étrangers en France (1), 1993.

« Les conséquences de la loi du 9 septembre 1986 sur l'entrée et le séjour des étrangers », *Hommes & Migrations*, 1118-1, 1989, p. 22-28.

Ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France - Légifrance, 1945, vol.n°45-2658.

« Définition - Immigré | Insee », <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1328>.

« Espace Schengen : quelles sont les conditions d'entrée et de circulation ? », <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1765>.

« MILITANTISME : Définition de MILITANTISME », <https://www.cnrtl.fr/definition/militantisme>.

« Travailleurs étrangers : la « liste des métiers en tension » actualisée », *Info.gouv.fr*, <https://www.info.gouv.fr/actualite/travailleurs-etrangers-la-liste-des-metiers-en-tension-actualisee>.